



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de la Commission permanente de la culture

Le jeudi 25 septembre 2008 — Vol. 40 N° 28

Consultations particulières sur la situation en matière de
doublage des films et des séries télévisées au Québec (2)

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission des affaires sociales	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	25,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture	25,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission de l'éducation	75,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec, Qc
G1A 1A3

Téléphone: (418) 643-2754
Télécopieur: (418) 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente de la culture

Le jeudi 25 septembre 2008 — Vol. 40 N° 28

Table des matières

Auditions (suite)	1
Conservatoire d'art dramatique de Montréal (CADM)	1
Alliance Vivafilm	10
Association des propriétaires de cinémas et cinéparcs du Québec (APCCQ)	20
Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ)	28
Association nationale des doubleurs professionnels (ANDP)	36
Union des artistes (UDA)	45
Association canadienne des distributeurs de films (ACDF)	54
Document déposé	61
Remarques finales	61
Mme Maryse Gaudreault	61
M. François Benjamin	62
M. Pierre Curzi	63
Le président, M. Sylvain Simard	
Mémoire déposé	63

Autres intervenants

M. Emmanuel Dubourg, vice-président

Mme Charlotte L'Écuyer

- * M. Raymond Cloutier, CADM
- * M. Hubert Fielden, idem
- * M. Patrick Roy, Alliance Vivafilm
- * Mme Isabelle Gingras, idem
- * M. Marcel Venne, APCCQ
- * M. Didier Farré, idem
- * M. Daniel Séguin, idem
- * M. Raffaele Papalia, idem
- * M. Hans Fraikin, BCTQ
- * M. Joey Galimi, ANDP
- * Mme Guylaine Chénier, idem
- * M. Raymond Legault, UDA
- * Mme Aline Pinsonneault, idem
- * Mme Anne-Marie Des Roches, idem
- * M. Jacques Laurent, ACDF
- * Mme Wendy Noss, idem

- * Témoins interrogés par les membres de la commission

Le jeudi 25 septembre 2008 — Vol. 40 N° 28

Consultations particulières sur la situation en matière de doublage des films et des séries télévisées au Québec (2)

(Neuf heures trente-cinq minutes)

Le Président (M. Simard): ...commencer nos travaux. Alors, je veux saluer tous mes collègues de la commission, ceux qui travaillent avec nous également, évidemment ceux qui viennent aujourd'hui témoigner devant nous et ceux qui participent directement ou indirectement à nos travaux.

Je vous rappelle que la Commission de la culture se réunit aujourd'hui, pour la deuxième journée, afin de poursuivre des consultations particulières et des auditions publiques sur le doublage des films et des séries télévisées disponibles au Québec. Alors, nous avons entendu hier un certain nombre de groupes et nous allons poursuivre aujourd'hui.

Mme la secrétaire, est-ce qu'il y a des remplacements?

La Secrétaire: Oui. M. Beaupré (Joliette) remplace M. Gosselin (Jean-Lesage).

Auditions (suite)

Le Président (M. Simard): Merci. Alors, le premier groupe qui vient nous voir aujourd'hui, un groupe important et qui m'est particulièrement cher parce que, dans ma famille, les conservatoires de Québec et de Montréal sont des institutions majeures... C'est peu connu mais extrêmement important dans la qualité de l'art dramatique qui existe aujourd'hui au Québec. Et il y a une particularité du conservatoire de Montréal, c'est qu'il se préoccupe de doublage. Alors, je suis très heureux que le directeur, Raymond Cloutier, ait accepté de venir nous rencontrer, ainsi que M. Fielden, qui est professeur au conservatoire.

Nos règles sont simples, vous avez une quinzaine de minutes pour nous présenter votre point de vue, et les membres de la commission par la suite vous poseront des questions qui nous permettront de débattre.

Conservatoire d'art dramatique de Montréal (CADM)

M. Cloutier (Raymond): On a demandé à ceux qui nous ont convoqués si on pouvait raccourcir ce 15 minutes parce que... En fait, on est ici pour vous informer de ce qu'on fait en tant que formateurs dans ce domaine du doublage. C'est un peu unique. Et ça a été fait depuis une vingtaine d'années un peu sur le tas, on a inventé un système qui nous permettait simplement, économiquement, de former beaucoup, beaucoup de monde. Alors, on a apporté avec nous certaines statistiques, bon, des données qui pourraient vous éclairer. Mais, sur les enjeux que vous voulez débattre, les enjeux de l'industrie comme telle, ce n'est pas mon expertise en tout cas de vous donner mon avis là-dessus. Je peux toujours vous donner mon opinion, s'il faut être coercitif ou pas, mais pour le reste je pourrais vous informer comment et l'importance qu'on donne à la formation des doubleurs, et comment ça se passe.

J'ai tenu à ce que M. Fielden vienne avec moi parce qu'en fait c'est lui le... j'allais dire le pape, mais disons le mentor de toute cette opération depuis 20 ans. Hubert Fielden est d'abord un grand doubleur, un grand directeur de plateau et un excellent interprète, et il connaît tous les rouages de cette industrie. C'est peut-être... Finalement, on est chanceux, on a avec nous, comme professeur à plein temps au conservatoire, celui qui peut être le plus crédible en termes de formation en doublage sur le territoire.

Alors, cette formation se poursuit depuis une vingtaine d'années. Ce serait long de raconter l'histoire de comment tout ça commence, là, mais elle s'est un peu concrétisée le jour où on a inventé de toutes pièces un système pour enseigner ça sans que ce soit trop compliqué. Alors, on s'est mis à copier des documents audiovisuels sur des bandes VHS en même temps qu'on projetait la bande de doublage calligraphiée à la main en haut de l'image. Donc, on projetait ça sur un écran et on filmait ça, ce qui nous permettait d'avoir une cassette VHS sur laquelle les deux éléments, donc le document original, l'image, et la bande de doublage calligraphiée existaient concurrentement et donc collés ensemble, ce qui permettait à des formateurs de prendre la cassette, de la mettre dans le tiroir et d'avoir le document et de former comme ça, sous forme d'entraînement continu, d'essai-erreur, de former donc les interprètes en doublage.

Moi, j'ai été directeur du conservatoire de 1987 à 1995. J'ai quitté pendant 12 ans, je suis retourné, l'été dernier, reprendre la direction, et, depuis donc ces 10, 12 ans là, cette formation-là n'a pas cessé. Et on m'a dit qu'aujourd'hui on a formé environ 300 interprètes depuis ce temps-là... je veux dire, il y a eu 300 stagiaires, pardon, qui ont été formés. Et on a développé, maintenant, des niveaux différents d'expertise. Nous donnons donc cette formation-là pour débutants. Ensuite, pour ces débutants-là, s'ils sont qualifiés, ils passent à un niveau intermédiaire. Et, l'an passé, on a commencé un atelier pour niveau... comment est-ce qu'on...

● (9 h 40) ●

Une voix: Avancé.

M. Cloutier (Raymond): ...avancé, voilà, qui permettait à des interprètes qui n'avaient toujours accès qu'à des petits rôles ou des rôles secondaires de pouvoir tester des premiers rôles sur un long métrage. Donc, il y a un formateur qui passait avec eux une douzaine, une vingtaine d'heures à leur faire doubler l'entièreté d'un rôle, d'un premier rôle et voir si cette expérience-là pouvait être portée à terme. C'est évident que l'industrie ne peut pas se payer ce genre de risque, mais nous considérons que c'était notre rôle d'ouvrir une sorte d'expérience de ce type-là pour qu'on puisse valider certains acteurs qui peuvent faire des rôles complets sans problème.

Et rapidement, en terminant, avant de laisser la parole à Hubert, nous avons l'intention... Désormais — je ne sais pas si vous êtes au courant — nous allons rentrer dans un nouvel établissement. Nous y sommes déjà, mais,

bon, c'est encore un chantier: les studios de doublage ne sont pas encore tout à fait terminés, les filages et les écrans ne sont pas tout à fait fonctionnels, mais je crois bien que, d'ici décembre, tout ça va être en fonction. Donc, nous avons, pour cette année, reporté la formation en doublage des interprètes en janvier, février et mars parce que nous ne pouvions pas les accueillir cet automne. Mais nous avons, en même temps qu'on dessinait le programme, qu'on inventait cette nouvelle école, décidé de passer au XXI^e siècle, et donc nous avons maintenant l'équipement numérique en doublage, qui s'appelle, dans ce cas-ci, dubStudio, qui nous permet d'enseigner non seulement de façon un peu plus simple et différemment que par le système dont je vous expliquais tout à l'heure, sur VHS, mais là d'être à la... comment dire ça, à la fine pointe de ce que les studios font et feront de plus en plus dans l'industrie.

L'autre élément qu'on va pouvoir introduire, c'est qu'un des équipements en doublage va pouvoir servir de... on appelle, de gymnase, de lieu d'entraînement pour certains acteurs qui voudraient, entre deux contrats qui sont un peu éloignés, ne pas perdre l'oeil, la vitesse, et continuer, comme on va au gymnase, à s'entraîner à pas beaucoup de frais. Donc, on va leur permettre l'accès à ce type d'équipement pour être des doubleurs toujours à la fine pointe de leur art. Alors, voilà un peu ce que j'avais à vous dire ce matin.

Le Président (M. Simard): Merci, M. Cloutier. Est-ce que M. Fielden veut rajouter quelque chose? Oui.

M. Fielden (Hubert): Oui, simplement, je crois que c'est important de mentionner que, si le Conservatoire d'art dramatique de Montréal a ouvert des ateliers pour les acteurs en doublage, c'est que déjà, il y a 20 ans, 25 ans peut-être même, on manquait de relève, c'est-à-dire que les directeurs de plateau, même le public des fois, réagissaient assez fortement du fait qu'on semblait toujours utiliser les mêmes acteurs, c'est-à-dire qu'il y avait un bassin assez restreint, et tout le monde reconnaissait un tel dans pratiquement tous les films, et donc l'industrie, les maisons de doublage s'arrachaient les cheveux: Qu'est-ce qu'on fait? Et c'est de là qu'est partie l'idée: bien, il faut ouvrir, il faut former. Je vous rappelle qu'à l'époque il n'y avait pas de formation. Les acteurs qui voulaient faire du doublage se pointaient dans un studio, observaient comment ça se passait. On apprenait vraiment sur le tas. Mais il n'y avait pas de formation comme telle. Et donc c'est devenu extrêmement important de commencer à former des acteurs professionnels.

J'ajouterais à ce qu'a dit M. Cloutier que, bon... ou je préciserais peut-être que, oui, nous formons des acteurs qui sont membres de l'Union des artistes, mais nous formons aussi des enfants. Alors, je pense que, lorsque vous regardez la télévision, vous allez voir un film, vous voyez qu'il y a toujours... pas toujours, mais il y a souvent des enfants qui ont des rôles importants. Alors ça, c'est... je crois, on a fait un bon coup. J'en suis très fier, d'autant plus que bien les enfants, ça grandit, et surtout les garçons, tout à coup, de leurs petites voix, il y a comme des choses bizarres qui se passent dans la voix, donc c'est une formation toujours à renouveler. Il y a toujours, à chaque année, un nouveau groupe d'enfants que nous accueillons, qui passent des auditions pour être acceptés. Et, quand je parle d'auditions, bien c'est la même chose pour les adultes. Vous savez

que le doublage, en ce moment en tout cas, est à 90 %, peut-être même plus, fait en français international. Donc, il s'agit pour les comédiens d'être en mesure de pouvoir jouer de façon naturelle en français international, qui n'est pas vraiment une langue et qu'il faut maîtriser, quand même. Donc, des enfants, et nous en avons plusieurs depuis le début. Si je note ici...

M. Cloutier (Raymond): 44.

M. Fielden (Hubert): ...44 enfants en quatre ans, ce qui est pas mal. Alors, les maisons de doublage évidemment sont très contentes de pouvoir utiliser ces jeunes.

J'ajouterais aussi qu'à la fin de chaque atelier, session, nous avons ce que nous appelons la vitrine, c'est-à-dire que les comédiens et comédiennes qui ont suivi ces ateliers de jeu en doublage peuvent travailler devant les directeurs et directrices de plateau que nous invitons à la fin de la session. Et les comédiens et comédiennes dirigés par un de nos formateurs travaillent devant eux, jouent des scènes, et donc les directeurs et directrices de plateau peuvent prendre des notes et repérer. On leur donne les C.V. de chacun et chacune de ces acteurs et actrices, de même qu'un DVD, un CD. Et donc rapidement les jeunes que nous formons, les enfants et les adultes peuvent être reconnus par les employeurs. Je crois que c'est en gros ce que j'avais à préciser.

Le Président (M. Simard): M. Cloutier.

M. Cloutier (Raymond): Oui. En terminant, je voulais juste ajouter que, vu les annonces qu'avait faites Mme St-Pierre l'an passé, j'ai essayé de former une sorte d'observatoire de la formation en doublage pour être certains que nous allions toujours viser les besoins exacts de l'industrie. Donc, on a demandé à l'exécutif de l'Association des doubleurs, qui sont ici aujourd'hui, ceux qui au conservatoire s'occupent... le technicien, Hubert, l'administratrice, moi, et donc on se réunit et pour essayer de connaître les besoins et les limites de ces besoins. Ce qui nous a... Là, on a appris assez rapidement que, bon, l'industrie a assez de débutants, a besoin de plus de gens avancés. Des débutants, il nous en faudrait, mais de plus de 40 ans, des voix un peu plus vieilles. Alors, on va, comme ça, essayer, d'année en année, d'exactement cibler notre formation sur les besoins. Il faut dire que ces formations-là actuellement sont entièrement subventionnées par Emploi-Québec; les stagiaires paient 2 \$ de l'heure, là, une somme un peu symbolique, pour qu'ils s'engagent, mais... Donc, il faut qu'il y ait une relation correcte et directe entre formation et emploi, là, je veux dire, pour ne pas faire ça pour rien. Alors, c'est très important.

Alors, on a ajouté évidemment à cela, et ça va donc être encore plus intéressant avec l'ajout de ce dubStudio, cette formation en doublage numérique, et évidemment une formation pour les adaptateurs. Et là on va ouvrir non seulement ce volet-là aux membres de l'Union des artistes, mais aussi on voudrait aller vers les membres de l'Union des écrivains, les dramaturges, les gens qui sont au CEAD, enfin tous ceux qui sont de bon dialoguistes et qui ont un sens... et connaissent bien la langue anglaise également, le sens de la dramaturgie. Et on va aussi ouvrir un cours — ça nous a été demandé par l'industrie, il y a un besoin là-dedans — de technicien en détection, c'est-à-dire ceux

qui au départ, avec ce système dubStudio et autrefois à l'oreille et à la main, devaient détecter la bande maîtresse anglaise ou espagnole, la bande étrangère, et savoir tout ce qu'il y a là-dessus en termes de bruit, d'effet musique et surtout de dialogue, et, dans le dialogue, là, qu'est-ce que... où sont les labiales, où les bouches sont fermées, enfin tous les effets, les respirations, et tout ça, pour permettre à l'adaptateur par la suite de bien faire son travail.

Donc, on va avoir les trois volets de la formation alors qui seront donnés au conservatoire. Et je dois dire que ça va avoir lieu chez nous, tout ça, parce qu'à Montréal, au conservatoire, on est un peu maniaqué sur la formation de la bouche. Alors, tout ce qui est diction, phonétique, il y a beaucoup, beaucoup, beaucoup d'heures qui sont accordées. Alors, on est un peu les gardiens, là, et de la tradition classique, si on veut, du répertoire, mais aussi on tient la pôle, comme on dit, pour que cette phonétique française assez pure soit conservée quelque part. Donc, on en est les gardiens. Voilà.

● (9 h 50) ●

Le Président (M. Simard): Merci, M. Cloutier. Vous nous aviez dit que vous ne prendriez pas votre 15 minutes, mais, j'imagine que votre réalisateur à la radio doit le savoir depuis longtemps, vous avez pris votre 15 minutes.

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Cloutier (Raymond): Il y avait un chrono ici qui roulait. D'habitude, je le respectais.

Le Président (M. Simard): Bien. Alors, j'invite d'abord la partie ministérielle, la députée de Hull, à poser la première question.

Mme Gaudreault: Alors, bon matin et bienvenue. C'est très intéressant, tout ce que vous nous présentez ce matin. La grande évolution de l'industrie fait que vous devez vous adapter rapidement. Je voulais savoir quelle est la relation entre les maisons de doublage et le conservatoire.

M. Cloutier (Raymond): Alors, c'est une relation très, très proche, parce que d'abord tous les outils de la formation doivent venir des maisons de doublage. Nous, on n'a aucun accès aux films, aux séries télé, aux pubs. Je dois dire aussi qu'on a d'autres cours en formation continue et qui forment des gens en publicité sur impression vocale. Alors, tous ces documents-là doivent venir de ces maisons-là. On est un peu en même temps... Enfin, ils nous aiment beaucoup, parce qu'en fait on est là, on est la porte d'entrée, on est la sécurité, la survie aussi, et la qualité des interprètes. Parce que ce qui fait probablement qu'on est ici aujourd'hui à discuter d'une voie ou d'une autre, c'est parce que les productions doublées au Québec sont facilement comparables à celles doublées partout dans le monde. Donc, on commence à être un grand, grand joueur dans ce domaine-là. Et, si on est un grand joueur, bien c'est parce que les artisans et les interprètes, et tout ce beau monde là, ont reçu une bonne formation. C'est vraiment une relation très, très proche.

Mme Gaudreault: J'aurais une autre question pour M. le professeur: Combien de temps ça prend pour former quelqu'un de A à Z?

M. Fielden (Hubert): Toute la vie!

Mme Gaudreault: Toute la vie, oui, je comprends. Je veux dire, pour vraiment que quelqu'un puisse vraiment s'engager dans le doublage d'une grande production. Est-ce que vous avez une banque assez bien garnie de ces gens qui sont des doubleurs professionnels?

M. Fielden (Hubert): Alors, M. Cloutier en a glissé un mot tout à l'heure, nous avons des étapes, nous avons les débutants. Alors, les débutants sont ceux qui n'en ont jamais fait, peut-être qu'on les a encouragés peut-être à aller voir dans un studio comment ça se passe. Alors, disons, au départ, une trentaine d'heures, 36 heures, comme débutant. Alors, il est évident que tout le monde n'aboutit pas au même résultat à la fin d'une session débutant. Il y en a qui sont plus doués que d'autres, et ceux qui sont plus doués, on les encourage à se représenter à l'étape intermédiaire, qui est encore peut-être un peu moins de 36 heures, 24 heures, ou quelque chose comme ça, et, là encore, tout à coup, nous voyons émerger deux, ou trois, ou quatre vraiment très, très doués, alors ceux-là, on les encourage à se représenter à l'étape d'avancé, où, comme a expliqué Raymond Cloutier tout à l'heure, on leur fait travailler un film au complet et donc...

Mais déjà ceux qui sont débutants et avant même qu'ils se présentent à l'étape intermédiaire, comme on a eu la vitrine dont j'ai parlé tout à l'heure, assez rapidement, ceux qui sont doués se trouvent au travail. Donc, ils peuvent continuer sur ces trois étapes, au cours de ces trois étapes, à parfaire le métier et développer leurs talents. Mais déjà ils peuvent être en train de travailler. Il y a des débutants qui, bon, n'iront peut-être pas très loin, n'iront pas au grand rôle, mais qui vont être employés dans des ambiances, dans des petits rôles. Bon. Alors, c'est un peu le lot de tous et chacun, on a le talent qu'on a, et parfois on peut le développer et parfois bien ça s'arrête à un point donné.

Mme Gaudreault: J'aurais une autre petite question. La ministre, Mme St-Pierre, a annoncé des sommes supplémentaires récemment. Est-ce que vous croyez, maintenant, que vous êtes bien outillés, là, pour vraiment suffire à l'expansion de l'industrie?

M. Cloutier (Raymond): Pour ce qui est de l'outil, oui. Mais le problème, c'est que ces activités de formation continue là sont venues par-dessus les activités de formation régulière. Les conservatoires sont des écoles qui forment des acteurs de haut niveau. Il n'y a pas plus d'employés, pas plus de professeurs, pas plus d'heures disponibles, et tout ça vient s'ajouter par-dessus. Bon, il y a beaucoup de bonne volonté là-dessous, mais on sent que les équipes s'épuisent. Et, si les annonces de Mme St-Pierre sont concrètes, ce qu'il faudrait qu'il adienne dans l'avenir, c'est qu'on ait donc une responsabilité à demi-temps ou à l'année qui s'occupe de ce programme de formation continue là, spécialement en doublage, et tout. C'est compliqué, bon, il y a des... vous savez, c'est beaucoup de circulation, beaucoup d'horaires, tout le monde à rappeler, rappeler ces professionnels, il y a toutes sortes de... bon, c'est extrêmement... la grille est complexe à faire. Et le secrétariat chez nous, bon, l'administration, c'est un peu épuisant, là, c'est en sus. Alors, toute cette bonne volonté là depuis 20 ans, maintenant on sent qu'il y a une accélération, là, et vraiment on tombe dans un monde très, très sérieux, et je crois que ça va nous aider, là, pour mettre

sur pied une formation continue en doublage et en d'autres choses, donc le rendre pérenne, si on veut, le rendre solide et conséquent. Voilà.

Le Président (M. Simard): Mme la députée de Pontiac, maintenant.

Mme L'Écuyer: Merci, M. le Président. M. Cloutier, M. Fielden, bonjour. La formation était une de mes préoccupations, mais vous venez d'y répondre de façon assez spéciale, et je suis très heureuse de voir que vous êtes à la fine pointe. Hier, une de mes questions, c'était de dire: Est-ce qu'on peut exporter ce savoir qui est reconnu partout? Parce qu'on sait qu'il y a une émergence, les pays émergents sont des grands... il y a une grande industrie de la télévision, et là vous me rassurez, parce que je pense que la formation au niveau du français international témoigne de cette volonté d'ouvrir nos marchés.

Moi, je veux revenir à M. Cloutier, tantôt, qui disait: Si vous voulez mon opinion si on doit être coercitif ou pas, je suis prêt à vous la donner. Et je vous écoute, les oreilles toutes ouvertes, M. Cloutier, je veux votre opinion à ce sujet-là.

M. Cloutier (Raymond): Bien, moi, malgré mon ami Pierre, je n'ai jamais été pour la coercition comme telle. Je pense que... Si ma mémoire est bonne, là, on a entendu qu'à peu près 80 % des projets américains sont déjà doublés sur notre territoire. Je comprendrais mal de faire une loi pour 20 % qui reste. Et je crois qu'en augmentant les incitatifs et surtout en ce moment où ça va assez mal sur le plan financier de l'autre côté, ça pourrait probablement nous amener proche de 100 % assez bientôt.

Mme L'Écuyer: Merci, ça répond à ma question. J'ai une autre question, mais je veux revenir à la formation. Je viens d'apprendre qu'il y a une formation pour les enfants. Et, si je viens de l'apprendre, je ne suis probablement pas la seule qui n'était pas au courant de ça. Je trouve que ça devient un bon outil pour que nos enfants soient intéressés au domaine de l'art dramatique et au domaine du doublage. Ça fait que je vous incite fortement à le publiciser et à en parler un peu plus. Je comprends que les enfants doivent être probablement ceux qui sont déjà inscrits au conservatoire, j' imagine? Pas nécessairement? C'est ouvert par audition?

● (10 heures) ●

M. Cloutier (Raymond): Nous, contrairement à la musique, on a une école postcollégiale, donc il faut avoir fait... avoir un D.E.C. pour venir chez nous. Donc, ces enfants ne savent pas ça. Mais, si tu permets, Hubert, c'est parce que le danger... On comprend que, si on fait une grande publicité à travers le Québec comme quoi «vous voulez faire du doublage, venez chez nous», alors là on va avoir à peu près le phénomène d'*Aurore l'enfant martyr*, là, vous savez, on va faire 10 000 personnes qu'on va auditionner à travers le Québec. On n'a pas l'infrastructure pour ça.

Ce qu'on fait en ce moment... c'est vrai qu'on est discrets, mais il y a des réseaux, il y a des gens qui connaissent des gens, il y a des petites écoles de théâtre, il y a des... bon, et on y va par là, et déjà on a beaucoup de monde. On va le dire, un jour, bon, qu'on le fait, mais je ne pense pas qu'on va dire trop, trop comment faire

pour le faire. Que les gens se débrouillent, et puis les débrouillards, vous savez, on répond au téléphone, et puis on les convoque, et puis on les écoute, et puis on les auditionne. Mais pour le moment on ne peut pas absorber plus que huit enfants par année, là. C'est une formation pointue, complexe. Et on en auditionne combien? 50, 60?

M. Fielden (Hubert): Oui, à peu près.

M. Cloutier (Raymond): Pour en avoir sept, huit bons, et sur lesquels il y en a peut-être quatre dont l'industrie va être contente. C'est très, très difficile à faire.

Mme L'Écuyer: ...

M. Fielden (Hubert): Si je peux ajouter quelque chose là-dessus.

Mme L'Écuyer: Excusez.

Le Président (M. Simard): Oui, M. Fielden.

M. Fielden (Hubert): Non seulement on ne tient pas à le publiciser parce qu'effectivement on a eu, avec les adultes... à partir du moment où on a publicisé le fait que c'était Emploi-Québec qui payait, on a eu 300 candidats tout à coup. Bon.

Alors, pour les enfants, c'est plus compliqué. Il y a aussi l'élément que, comme je dis, le doublage se fait en français international. Trouver des enfants de huit ans à 15 ans ou 13 ans qui peuvent parler en français international est très, très, très difficile. Contrairement au doublage en anglais... bon, comme, en anglais, il n'y a pas la différence entre le français international et le québécois, ils parlent anglais, bon, peut-être avec un accent plus canadien qu'américain, mais... Moi, j'ai fait des directions de doublage en anglais également. Trouver des enfants dans la rue, ils peuvent très bien faire le... il suffit qu'ils sachent lire, alors qu'en français c'est compliqué. Alors, on va à Stanislas, à Marie-France... Enfin, on essaie de trouver. Et parfois les enfants de comédiens et comédiennes qui, hein, tout à coup, ils ont eu l'oreille, ils ont entendu papa, maman...

M. Cloutier (Raymond): Ils se sont fait taper sur les doigts à la maison.

M. Fielden (Hubert): Aussi.

Mme L'Écuyer: Je vais quand même vous inviter à, de temps à autre, aller voir aussi en région, on a des bonnes écoles de formation, et je pense que c'est important, si on veut que notre culture se maintienne aussi en région. Je vous invite, je ne fais que vous dire ça, ce serait important. Je pense qu'on a aussi de bonnes écoles où les enfants apprennent un bon français, et pour moi ce serait important.

Comme on n'a pas grand temps, il ne doit pas rester grand temps, je veux revenir au niveau du budget. Quand on regarde un peu ce que vous nous décriviez tantôt au niveau de la formation avec le nouveau studio de doublage, on sent qu'il y a une effervescence puis on sent aussi que ça consomme du temps, et vous l'avez dit tantôt, M. Cloutier. Si on veut maintenir cette expertise, cette excellence, il

faut aussi supporter... Tantôt, quand vous parliez de budget, c'est comme d'autres choses, on vous confie de nouvelles responsabilités, mais il faut aussi que le soutien soit présent pour être capable de suivre correctement ces évolutions-là et en même temps supporter ceux qui viennent utiliser le service de formation. Tantôt, vous avez dit: Si on avait un demi-poste de secrétariat, ou quelque chose comme ça, vous avez parlé, là, de support de secrétariat. Mais j'aimerais ça voir, excluant Emploi-Québec qui subventionne, là, au niveau... Si on regarde le doublage comme étant une entité à l'intérieur de votre organisation, qu'est-ce que ça représente comme besoins en termes de budget, là, quand on regarde, pour être capable de dire: Il faut suivre l'évolution, il faut être capable de se vendre à l'extérieur, il faut réellement que ça devienne un créneau intéressant pour les emplois pour nos artistes, pour qu'ils aient un revenu qui se tienne et qui est décent?

M. Cloutier (Raymond): Alors, quand je vous disais, tout à l'heure, que ça nous prenait quelqu'un, ce n'est pas au niveau secrétariat, c'est au niveau responsabilité, c'est-à-dire que ça prendrait une direction de la formation en doublage qui s'occupe de toute la... d'administrer ça à l'année longue, parce que c'est très, très complexe. Moi, je le fais, là, bon, au détriment du reste, mais je sens qu'il va falloir que je m'occupe un peu mieux de mes élèves d'ici quelque temps. Il y a ça.

Et d'autre part il faut savoir qu'en termes d'adaptation et de techniciens en détection je ne suis pas certain, là, que tout ça va être couvert par Emploi-Québec, là. Ça, il va falloir subventionner ça par d'autres voies. Et, dans l'expansion, à un moment donné, ça va finir par coûter... Ça coûte très cher, faire ça. Ça coûte cher, former un doubleur. Et j'ai crainte qu'éventuellement Emploi-Québec commence à trouver ça un peu lourd. Alors, il va falloir se protéger. Mais je pense que les sommes annoncées par Mme St-Pierre, d'un 100 000 \$ récurrent par année, pourraient à peu près créer des assises pour avoir une personne responsable et du financement type subvention à l'élève pour suivre les formations qui ne sont pas couvertes par Emploi-Québec.

Le Président (M. Simard): Très bien. Merci beaucoup. Est-ce que vous avez une dernière question? Non? Ça va?

M. Dubourg: Oui, j'aurais pu... Non, il ne reste plus de temps.

Le Président (M. Simard): Oui, il vous reste une minute. Alors, allez-y.

M. Dubourg: Une minute. Ah bon! Mais je voudrais tout simplement, en une minute, M. Cloutier, M. Fielden, savoir... Concernant le forum, allez-vous participer? Et je pense que ce serait... enfin ce qui a été proposé dans les recommandations de M. Heenan. Et je pense que ce serait là une bonne occasion pour le conservatoire aussi de parler de formation, de promouvoir tout ça. Est-ce que vous allez y être?

M. Cloutier (Raymond): Oui.

M. Dubourg: Oui. D'accord.

Le Président (M. Simard): Donc, à question courte, réponse très courte. Très bien. Merci. Alors, je me tourne vers, maintenant, l'opposition officielle et le député de Berthier, qui va vous poser ses questions.

M. Benjamin: Alors, bonjour, M. Cloutier, M. Fielden. Alors, concernant la formation des artistes, dans le rapport de M. Heenan qui nous a fait remarquer que, suite aux consultations avec les majors, il y avait des lacunes dans cette formation, qu'il y avait des lacunes, puis qu'il faudrait améliorer tout ce qui touche la fonction d'adaptation des directions du plateau... Comment est-ce que vous percevez ses observations? Est-ce qu'il y a des graves problèmes à ce niveau-là?

M. Cloutier (Raymond): Alors, on a eu un drôle de quiproquo, parce qu'on s'est informé sur le plan de la direction de plateau, et semble-t-il que personne n'a relevé ça, ni à Hollywood, ni chez les doubleurs, ni nulle part. Et là ça circule depuis ce temps-là. Nous, on s'est informé, on a dit: Voulez-vous qu'on enseigne ça, la direction de plateau? puis personne... paraît-il qu'il n'y a pas de besoin d'enseigner ça.

Maintenant, j'aimerais savoir si c'est M. Heenan qui a relevé ça. Est-ce que c'est dans son rapport? Est-ce qu'il s'est trompé de mot? Est-ce que c'est ça qu'il voulait dire? Il semble en tout cas qu'il y ait... Nous, on n'a pas l'information, mais, s'il faut l'enseigner, on pourra le faire. Mais il faudrait que l'industrie du doublage au Québec nous signale, et c'est pour ça que j'ai formé cet observatoire-là, nous signale qu'il y a vraiment une déficience à ce niveau-là. On s'est informé, et l'exécutif de l'Association des doubleurs nous a dit que ce n'était pas du tout, du tout réel. Hein, c'est ça, Hubert? Hein? Oui?

M. Fielden (Hubert): ...

M. Cloutier (Raymond): Bon, c'est ça. Pour ce qui est de l'adaptation, on vous a répondu tout à l'heure, on va donc... on en a déjà formé une douzaine voilà quelques années. Et, en passant, on ne l'a pas fait, parce que, vous savez, on était en squattage sur la rue Parthenais, le conservatoire, on était en dehors de nos locaux, et là on les a réintégrés. Donc, on commence une formation de deux groupes en adaptation dès cet automne. Hubert donne un des cours et Bérengère, l'autre, on a une autre professeure en adaptation. Et nous allons donner le cours de technicien en détection à un groupe à compter de janvier, je crois, et donc va se suivre chaque année, maintenant, au moins deux groupes par session en adaptation.

M. Benjamin: Alors, je vais vous lire ce qui est marqué dans le rapport, il y a deux places qui... Dans ses recommandations: «Formation accrue, dans certaines fonctions, des artisans qui effectuent [du] doublage.

«Au cours de nos consultations au Québec, certaines lacunes nous sont apparues en ce qui concerne la formation de certains artisans du domaine du doublage. Les améliorations à apporter touchent principalement les fonctions d'adaptation et de direction de plateau.

«Ces informations ont été transmises au ministère et nous comprenons que des démarches ont déjà été entamées afin de cibler précisément les besoins pour être en mesure de mettre en place les ressources nécessaires

afin de combler les lacunes. Il nous apparaît primordial que l'industrie locale au Québec ait les effectifs nécessaires afin de répondre à la demande du doublage.»

Puis là le ministre dit qu'il a consulté, puis, vous, vous dites que vous n'êtes pas au courant. Est-ce que vous avez les effectifs nécessaires pour faire cette formation-là? Puis ça veut dire quoi, ça, la formation en direction de plateau? Pouvez-vous nous expliquer un peu?

● (10 h 10) ●

M. Fielden (Hubert): Oui. Tout d'abord, c'est évident que... Quand on dit «certaines lacunes», qu'est-ce que ça veut dire? Est-ce que ça veut dire que c'est généralisé ou que... combien de films les personnes qui ont rédigé ce rapport ont-elles visionnés pour arriver à un pourcentage? Est-ce que c'est 50 % de mauvaise direction, de mauvaise adaptation, ou c'est, à l'occasion, on tombe sur un film où, bien oui, parfois ce n'est pas tout à fait ça?

Je dois peut-être juste faire une petite parenthèse. Quand j'ai commencé à faire de l'adaptation, il y a près de 40 ans, là, on avait trois semaines, un mois pour faire l'adaptation d'un film de 90 minutes. Aujourd'hui, c'est cinq jours, cinq jours, pour des raisons de l'économie, c'est-à-dire que les majors veulent sortir un film au Québec dans la version originale et, tant qu'à faire, sortons la version française en même temps. Pourquoi? Parce que, bien, tout le battage publicitaire, c'est beaucoup plus économique que d'avoir à reprendre le battage publicitaire un mois après pour la version française. Donc, ce qui arrive, c'est que... Il ne faut pas oublier que, quand un major sort un film, c'est dans la semaine qui suit le mixte final, la copie qui est sortie, et donc on se retrouve, nous, à recevoir ce film-là et avoir à le traduire en quelques jours. C'est évident que ça ne peut pas être parfait. Je ne vous le cacherai pas, moi... Si l'adaptateur avait trois semaines pour le faire au lieu de cinq jours ou six jours, c'est sûr que ce serait mieux. Alors, la faute n'est pas là... ou ce n'est pas la faute de l'adaptateur, là c'est la faute du système. Le système est fait que...

Quand on est en studio — je fais des voix aussi... Bon, on va faire tel film, et on nous dit: Es-tu libre la semaine prochaine, parce que le major va changer le montage? C'est des rajouts, alors... Et ça, c'est à la veille de la sortie des films, ce qui explique donc que non seulement l'adaptateur doit travailler à toute allure, mais que l'enregistrement se fait à toute allure aussi. Alors, le directeur de plateau, lui, il n'a pas deux semaines pour faire la version française, québécoise, il a cinq jours ou six jours. Alors, je comprends, et c'est peut-être vrai que par moments... Avoir à courir pour sortir un produit définitif qui va sortir en salle, c'est évident que c'est quasi impensable d'arriver à la perfection.

Alors, je ne sais pas... à mon avis, ce n'est pas un manque de... Oui, il y a des bons directeurs de plateau, il y en a des moins bons. Il y a des bons acteurs, il y en a des moins bons. Il y a des bons auteurs, il y en a des moins bons. Et ça, ça fait partie de ce que c'est. Dans tous les métiers, probablement dans le vôtre aussi, excusez-moi...

Une voix: ...

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Fielden (Hubert): Ça, jamais.

Le Président (M. Simard): M. Cloutier, pour compléter.

M. Cloutier (Raymond): Néanmoins, sur la question de direction de plateau, je viens de me retourner à l'arrière, l'exécutif de l'Association des doubleurs est là et ne comprend pas, lève les épaules. Ah! ce n'est pas eux qui ont demandé ça, ce n'est sûrement pas les gens à Hollywood qui ont dit: Vous n'avez pas des bons directeurs de plateau, ils ne viennent pas dans les studios ici. Donc, il y a quelque chose qui ne marche pas, là. Alors, il faudrait aller peut-être demander à M. Heenan où il a pris cette information-là, puis, à la suite de ça, je peux vous garantir que, s'il faut monter un cours de directeur de plateau, on va le faire.

M. Benjamin: Alors, nous, on est cautionnés par notre population. Voilà. Alors, tu sais, quand on dit: Est-ce qu'il y a des incompetents et...

Le Président (M. Simard): Notre incompetence est parfois aussi sanctionnée, cher collègue.

M. Benjamin: C'est ça.

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Benjamin: Vous parlez en connaissance de cause, M. Simard?

Des voix: Ha, ha, ha!

Le Président (M. Simard): J'ai toujours été réélu, moi. Après cinq réélections, alors on peut dire...

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Fielden (Hubert): La population... Et puis il y a un phénomène au Québec qui est assez... moi, ça me renverse. On fait du doublage en français international depuis des années. Bon. Dès qu'on fait un doublage en québécois, en langue québécoise, notre langue, là, tout le monde est scandalisé: Ce n'est pas bon, c'est épouvantable. Il y a comme... Et j'ai enseigné pendant quatre ans, j'ai donné des cours pendant quatre ans à l'Université de Montréal, à la section des traducteurs, et, même là, des hauts cris parce que ça ne se fait pas en québécois. Et c'est courant, ça. Il y a eu des séries, je ne me rappelle plus le titre de la série télévisée... *McBeal*?

Une voix: *Ally McBeal*.

M. Fielden (Hubert): Bon. Les premières émissions ont été faites en québécois. Toute la population était horrifiée que ce soit en québécois. Alors, allez comprendre quelque chose. Et c'est évident que la population, dès qu'il y a quelque chose en doublage... D'abord, le doublage, ce n'est pas bon, pour la plupart des gens, pour beaucoup de gens, hein, on préfère l'original avec les sous-titres, mais ça, c'est une autre histoire. Donc, moi, la population... et les réactions face au doublage, pour moi, c'est un mystère. Alors, ça ne m'étonne pas que les gens disent: Il y a des lacunes dans les doublages faits au Québec.

Le Président (M. Simard): Juste vous faire remarquer que non seulement il y a une réaction négative des doublages québécois, en langue québécoise, mais également en français, français argotique ou français régional. Les réactions sont les mêmes aussi. C'est très complexe, la perception à l'égard du doublage.

Oui, M. le député.

M. Benjamin: Alors, vous avez dit que... vous venez de dire, là, que les gens préféreraient, les gens, avec des sous-titres plutôt que des films doublés. Est-ce que vous avez des statistiques là-dessus?

M. Fielden (Hubert): Non, je faisais un peu de l'ironie, là, parce que... C'est sûr qu'on aime mieux regarder un film dans sa langue originale, mais... D'abord, avec des sous-titres, si on regarde ça à la télé, c'est minuscule, et il faut savoir lire aussi ou avoir la lecture très rapide, parce que, les sous-titres, ça passe. Alors, je crois que c'est important qu'il y ait du doublage, parce que sans ça il y aurait beaucoup de gens qui ne pourraient pas voir des films, c'est aussi bête que ça.

M. Benjamin: Alors, M. Cloutier, tout à l'heure, vous avez dit que... Tout à l'heure, vous avez dit: Avec plus d'incitatifs, on pourrait se rapprocher de 100 % des films doublés. Beaucoup de groupes qui sont venus nous rencontrer nous ont dit qu'on a atteint probablement le potentiel de croissance, puis que c'est limité, même très limité, puis qu'on pouvait penser qu'on avait plafonné à ce niveau-là, puis même ça a été écrit dans — je vous invite à le lire — le rapport de M. Heenan.

Alors, comment vous pensez qu'on pourrait avoir des... atteindre le 100 % dans plusieurs domaines? Comment, de quelle façon — des manières incitatives que vous pensez — on pourrait atteindre cet...

M. Cloutier (Raymond): Il y a une façon très simple: juste à payer pour, alors tous les films vont être faits tout de suite. Alors, si jamais il y a une subvention payée pour tous les doublages, il n'y a pas de problème. Mais, plus on aide l'industrie, mieux c'est. Ma réflexion vient du fait qu'on est dans un drôle de problème, on a un problème de succès. Alors, on est ici, nous, parce qu'il y a trop de demandes. Alors, il faut former trop de monde, il y a trop de films à faire, puis il n'y a pas assez de gens pour les faire. Alors, on est en train de gérer, là, une sur... un succès, quoi. Alors, c'est très difficile. Alors, si on veut ajouter 20 % à ce succès-là, je veux dire, tout de suite... je ne vois pas le but, là, l'utilité actuellement, on n'a pas le nombre d'adaptateurs nécessaires, de gens en détection, on n'a pas les interprètes. Bon. Alors, écoutez, c'est formidable comme problème; pour une fois, on n'est pas dans la disette.

Alors, pour ce qui est des incitatifs de nature fiscale, je vous laisse ça, vous êtes dans la politique et pas moi, mais je ne sais pas trop, là, comment... Mais c'est évident que tout ce qui va coûter moins cher à l'industrie va l'inciter à en faire plus dans les studios. Mais j'ai l'impression qu'une loi ne ferait que braquer les gens. Et, moi, je trouve que ce qui... Le pays qui est coupable là-dedans, c'est la France, qui n'aurait jamais dû faire une loi et laisser les meilleurs adaptateurs, les meilleurs doubleurs au monde avoir la mainmise sur le produit. Alors, qu'on se batte pour le talent

et non pas seulement pour la protection territoriale, à mon avis.

Le Président (M. Simard): Une dernière question.

M. Benjamin: Oui, une dernière question. Parce qu'à partir de là... Vous avez parlé tout à l'heure, au niveau du forum, vous êtes intéressé à participer au forum, mais là, à partir du moment où vous allez au forum, ce serait quoi, les recommandations que vous feriez en tant que... Là, vous allez avoir aussi une formation au niveau des directeurs de plateau, probablement, qui va vous être demandée suite au rapport. Est-ce que vous pensez que vous avez les effectifs nécessaires pour assumer toute la responsabilité qui va vous retomber dessus?

M. Cloutier (Raymond): Oui.

M. Benjamin: C'est combien d'effectifs que vous avez, là? Le pourcentage?

M. Cloutier (Raymond): Alors, on y va au cas. Par exemple, si on forme deux groupes de débutants, trois d'intermédiaires, un d'avancés, bien on appelle cinq directeurs de plateau à Montréal et des gens qui sont des formateurs en même temps, des pédagogues, et on leur donne un cachet pour venir faire l'atelier de doublage avec ces groupes-là. Si on en a plus, on va en appeler plus. Enfin, ce n'est pas illimité évidemment, et, comme je vous dis, c'est pour ça qu'on veut se fier à cet observatoire-là, on veut que l'industrie nous dise où mettre le couvercle sur cette affaire-là. On ne veut pas suralimenter l'industrie non plus avec des effectifs qu'ils ne pourront pas employer.

● (10 h 20) ●

Le Président (M. Simard): M. Fielden, un petit complément, là.

M. Fielden (Hubert): Oui, je reviens sur la formation des directeurs de plateau parce que... Si on regarde au théâtre, André Brassard — vous le connaissez tous — je pense, n'a pas eu de formation de metteur en scène, comme la plupart des metteurs en scène. Je pense qu'il y a quelque chose qui ne s'apprend pas. C'est de l'art, c'est... Oui, on peut... Non, ça ne s'apprend pas. En direction de plateau...

Le Président (M. Simard): Il y a pourtant une formation de metteur en scène à l'École nationale, qui est...

M. Fielden (Hubert): Comment?

Le Président (M. Simard): Il y a pourtant une formation de metteur en scène, que Raymond Cloutier connaît, à l'École nationale...

M. Fielden (Hubert): Oui.

Le Président (M. Simard): ...qui, ma foi, permet...

M. Fielden (Hubert): On l'a eue au conservatoire aussi. Mais je pense que ce qu'on apprend, c'est plutôt des choses touchant la technique, à mon avis, parce que le talent d'un metteur en scène ou d'un directeur de plateau, c'est aussi une question... c'est de l'art, c'est une question...

En direction de plateau, je conçois et je suis d'accord qu'il y a des choses techniques, c'est-à-dire d'être capable de dire à l'acteur: Tu ne lis pas en place — bon, je ne veux pas entrer dans la technique moi-même, mais — les labiales, ça ne colle pas, la bouche. Bon. Ça, c'est sûr que... Mais généralement les directeurs de plateau et les directrices de plateau sont des gens qui ont fait, comme comédiens et comédiennes, beaucoup de doublage et qui se sont découvert le talent pour ça. Alors, moi, je vois mal commencer à donner des cours à des gens en direction de plateau, ça me paraît un petit peu...

M. Cloutier (Raymond): D'abord, il faut s'informer si on n'est pas dans un faux problème. Là, je vous incite à aller à la source, là, parce que, nous, tous les échos qu'on a, personne ne nous a dit qu'on a besoin de directeurs de plateau à Montréal. Alors, il y a une formation, en tout cas, pas des directeurs de plateau.

Le Président (M. Simard): ...quand un problème disparaît, au moment où il apparaît. On va passer un moment intéressant pour la suite des choses encore, puisqu'on va avoir un dialogue entre des gens qui ont fait du cinéma, donc un dialogue d'acteurs. Alors, je cède la parole au représentant de la deuxième opposition.

M. Curzi: Oui. Bonjour, Raymond. Bonjour, Hubert. Effectivement, Hubert Fielden est un excellent directeur de plateau, puisqu'il a réussi à me faire post-synchroniser des films et que ça prenait quand même beaucoup de talent pour réussir à m'amener. C'est une compétence très particulière, celle de doubleur, c'est vraiment un métier exigeant. D'ailleurs, juste une question technique: je pense que, pour avoir accès à la formation, il faut être membre de l'Union des artistes, hein?

M. Fielden (Hubert): Oui.

M. Curzi: Je dis ça parce que... bien pour répondre à votre question. Le fait d'être membre de l'Union des artistes, ça n'implique pas nécessairement que... Mais plusieurs des membres sont allés soit au conservatoire, soit à l'École nationale. Tous ont dû en tout cas avoir au moins 20 ou 30 permis de travail. Donc, les gens qui sont formés là ont déjà derrière eux le métier d'acteur ou d'actrice. C'est ce qui fait que c'est une formation spécialisée, à partir de gens qui ont déjà reçu une très bonne formation. Je voulais juste dire ça parce que ce n'est peut-être pas tout à fait connu.

Vous avez répondu pas mal à toutes les questions. Vous avez aussi assez allègrement réglé une des recommandations du fameux rapport Heenan, je vous en sais gré. La seule chose qui m'importe, c'est qu'il y a un déplacement de la consommation, on le sait que... de la consommation, et ça a été mis à jour hier. Il y a un déplacement vers la consommation des DVD, et ces DVD là, ce sont à la fois des films, des séries télévisées et toutes sortes d'autres... On constate que, là, il y a un marché et une possibilité grande, là, il y a peut-être 75 % des films en DVD qui ne sont pas doublés en français, pour des raisons de marché puis de nombre de copies, etc. Mais il y a un... Potentiellement, il y aurait de l'espace pour faire pas mal plus de doublage, probablement à des coûts moindres, ce qui voudrait dire accélérer encore le temps

de doublage, probablement accélérer la technique, aller vers les techniques que vous allez éprouver avec dub, et ça, il y a une réflexion à faire là-dessus.

Moi, je ne suis pas convaincu qu'on soit rendu à terme dans le doublage, si on tient compte du fait qu'on devrait avoir accès à une version doublée pour la majorité de ce qu'on va pouvoir louer en DVD, qu'il n'y ait pas seulement des versions sous-titrées. Donc, il y a potentiellement un développement là, puis j'imagine que ça pourrait vouloir dire pour vous plus de formation, dans le meilleur des mondes. En tout cas, ça, on en parlera avec l'Association des doubleurs, mais il y a des suggestions qui font que le doublage pourrait intervenir bien avant le moment où il intervient actuellement, ce qui pourrait régler un de vos problèmes. On pourrait imaginer qu'avant qu'il y ait distribution ou diffusion il y ait déjà des versions doublées. En tout cas, on en reparlera peut-être avec les doubleurs.

Mais ma question, c'était sur la langue, parce que... Je sais qu'on parle une langue internationale, et, comme vous l'avez dit, c'est une langue qui n'existe pas, de telle sorte que le décret nous empêche, à toutes fins pratiques, d'exporter, même si on a dû... Il y a un certain nombre d'exportations. Je suis un peu long dans mes questions, mais enfin. Il y a une possibilité d'exporter, et on le fait dans les émissions pour enfants, tout ça, donc on est capables d'être exportateurs dans un français qui est le français international, et ça passe. En même temps, la raison fondamentale ou culturelle d'avoir du doublage ici, c'est la langue de proximité, et là... Ma question, c'est: Si vous aviez, parce que socialement ce sera accepté, à donner une formation dans une langue qui soit beaucoup plus proche de la langue quotidienne, celle qu'on parle couramment, est-ce que ça poserait pour vous des problèmes? Est-ce que ce serait un avantage? Quelle est votre opinion sur ça? Vous avez commencé à l'élaborer, j'aimerais ça vous entendre un petit peu plus loin. Ça s'adresse à vous deux.

M. Fielden (Hubert): Eh bien, la question de la langue, pour moi, en ce moment, elle est insoluble parce que... Je crois que ça dépend surtout du distributeur, à qui il veut distribuer ça. Alors, parfois on a une surprise: tiens, on va faire ça en québécois. Mais c'est évident que la distribution de ce produit-là, très souvent c'est impensable de dire: On va exporter ça en Suisse ou en Afrique, où la langue française est. Alors, c'est assez complexe. Je ne vois pas tellement pour le moment qu'est-ce que ça pourrait donner. Par contre, et là je parle de cinéma, de salles, par contre la télévision, ce qui m'étonne et m'enrage aussi, c'est qu'on voit beaucoup de séries américaines, de films télé, doublés en France — il y en a plein, il suffit d'allumer la télé, et tu dis: Ah bon! c'est doublé en France — alors que ça, je trouve que ça devrait être doublé ici. Enfin, il devrait y avoir, mais, là encore, on n'a pas... c'est le distributeur, c'est le diffuseur. C'est sûr que, s'il achète chaque épisode d'une demi-heure moins de 2 000 \$ et que ça coûte 10 000 \$ ou 15 000 \$ à faire le doublage ici, qu'est-ce qu'on peut faire avec ça? Mais c'est sûr que, si on avait davantage de séries de télé doublées ici, on irait... je pense que le 100 % pourrait facilement être atteint.

M. Curzi: Mais techniquement...

M. Cloutier (Raymond): ...

M. Curzi: Ah! pardon, vas-y, Raymond.

M. Cloutier (Raymond): Mais je vais te répondre sur la question de la langue. Le problème, ce n'est pas la langue. Le problème, c'est: Est-ce que toutes les histoires qui sont racontées sur la planète se passent sur le Plateau—Mont-Royal? C'est-à-dire qu'il faut en finir avec le fait que, quand on est au coeur de New York, on fait accroire à tout le monde que ça se passe au Québec, et que les gens à Bombay ou les gens à Barcelone parlent joual. Ça n'a pas de sens. Il y a quelque chose d'irritant, et c'est là où je pense que la sensibilité esthétique auditive du public recule et n'accepte pas ça. Ils vont l'accepter dans le cas de certaines choses assez... comme *Les Simpson*, bon. Tout à coup, ça allait bien, génial, parce que, là, on va au plus creux du creux de l'Amérique, et ça se passe comme si c'était à côté de chez nous. Mais, dans certains cas, et on a fait ça longtemps, on a beaucoup, beaucoup traduit de pièces américaines comme si elles étaient du théâtre qui se passait à côté de... notre voisin immédiat, alors que cette langue-là, notre langue locale, vernaculaire, à mon avis ne peut pas décrire autre chose que ce qu'elle est et les personnages qu'elle représente réellement dans la vie quotidienne. Alors, c'est pour ça que le doublage a été obligé d'inventer cette non-langue, cette sorte de français correct et qui est un petit peu... à mon avis un peu trop pointu, là, un peu trop... Tu sais, le «mid-Atlantic» passe plus près de l'Europe que d'ici, à mon sens. On pourrait être un peu moins, un petit peu moins difficile, un peu plus normatif, comme on se parle ce matin, et je crois que la sensibilité auditive des spectateurs n'y verrait que du feu.

M. Curzi: Bien, en fait...

● (10 h 30) ●

M. Cloutier (Raymond): Mais ça exclut beaucoup de monde et beaucoup d'acteurs, de faire cette activité-là, dont moi d'ailleurs, je ne peux pas en faire à cause de ça, parce que j'ai une sorte d'aversion pour le «mid-Atlantic», je ne suis pas capable de me rendre.

M. Curzi: Mais c'est un peu ça, le sens de ma question. Moi, je ne faisais pas l'adéquation entre la langue de proximité et le joual. Je faisais juste l'adéquation entre cette langue dont on dit qu'elle n'est parlée nulle part, donc «mid-Atlantic», et celle qu'on pratique, là, ce matin, qui est une langue française assez bien articulée mais qui n'a pas, par exemple, des... Ce que je veux... Ma question en fait était technique. Si, Hubert, vous aviez à enseigner la langue normale, disons, la langue normalisée des Québécois normaux, là, si on peut définir quelque chose comme ça, vous seriez...

Une voix: ...

M. Curzi: ...normative, vous seriez capable en fait de... Et la raison pour laquelle ça ne se fait pas, est-ce que c'est parce qu'on a une... On imagine toujours que ça peut être exporté puis que si... mais, dans les faits, ça ne se passe pas souvent. Je me souviens de plusieurs tentatives pour doubler en français, français-français, les séries québécoises, ça a été à chaque fois un échec lamentable. Alors, c'est ça, c'est un petit peu ça, puisqu'on parle de formation, ma question. Et je sais que vous avez une oreille extrêmement pointue, donc capable de faire ces différences.

M. Fielden (Hubert): Mais je pense que ça se fait, je pense que... bon, au conservatoire, c'est sûr qu'on a, Raymond en a parlé tout à l'heure, un souci de la langue, on a des professeurs extrêmement compétents, Carl Béchar, Benoît Dagenais, et ainsi de suite. Et je pense que les élèves... Et aussi on va parler du répertoire, on forme ces jeunes à pouvoir jouer Racine ou Corneille, comme ils peuvent jouer Tremblay. Donc, il y a tout cet éventail. Et je pense qu'au bout de trois ans ils comprennent bien qu'il y a des différences et qu'il y a des... c'est ça, des niveaux de langue, même à l'intérieur du parler québécois. On ne le fait plus maintenant, mais il y a eu un temps avec Mme Huguette Uguay, qui est une experte sur le plan diction, qui faisait venir des gens pour apprendre aux jeunes les accents québécois, parce que l'accent du Saguenay n'est pas le même que celui du Plateau, bon, ainsi de suite, et donc non seulement les accents, différents accents des régions du Québec, mais aussi les accents espagnols, des accents anglais et des accents allemands, en français. Et ça, ça se fait. Mais donc, moi, oui, c'est sûr que... Mais ce n'est pas aussi facile qu'on le pense de demander à un Québécois de Montréal de prendre un accent régional du Québec. C'est aussi difficile que de lui faire parler le français international, parfois, hein? Dire: Parlez-moi acadien, ce n'est pas tout le monde qui est doué pour ça.

M. Curzi: Je n'ai plus d'autre question. Je trouve que...

Une voix: ...

M. Curzi: Oui, oui, tout à fait.

Le Président (M. Simard): Alors, s'il y a... Il y a Raymond Cloutier qui veut...

M. Cloutier (Raymond): Oui. Je veux juste relever une chose que Pierre a soulevée au début et qui, en tant que directeur, m'agace un peu. On a chez nos finissants, bon, des acteurs tout à fait habilités, dès septembre, à rentrer sur n'importe quel plateau de tournage, toutes les scènes institutionnelles du Québec, et jouer tout ce qu'il faut. Enfin, c'est notre prétention. J'ai demandé à Hubert, depuis mon arrivée et la dernière fois aussi, de donner un atelier d'initiation au doublage à ses finissants, et on a demandé, à ce moment-là, pourquoi est-ce que ces gens-là ne pourraient pas avoir accès, dès leur entrée sur le marché du travail, à cette activité de doubleur également. Et j'ai un peu de difficultés... Je comprends qu'on ait des ateliers fermés en publicité et en d'autres activités à l'Union des artistes, mais, en doublage, j'ai l'impression que c'est une activité qui pourrait... dans les cas de gens qui ont suivi la formation pour faire cela, il devrait y avoir accès. Parce que le fait d'aller chercher 24 permis dans toutes sortes de choses autres que celle-là coupe à ces jeunes-là l'accès à...

Le Président (M. Simard): ...n'est plus président de l'UDA.

M. Cloutier (Raymond): Non, je comprends, mais je vous explique, je vous explique le problème pour un directeur, pour quelqu'un qui forme des acteurs, le problème que ça pose, et il y a quelque chose d'un petit peu étonnant là. Alors, un jour, on réglera peut-être ce problème.

Le Président (M. Simard): Merci beaucoup, M. Fielden, M. Cloutier, de cette présentation.

Et je suspends nos activités pour quelques minutes.

(Suspension de la séance à 10 h 35)

(Reprise à 10 h 39)

Le Président (M. Simard): Alors, nous allons accueillir maintenant nos prochains invités. Il s'agit des représentants d'une maison de distribution, Alliance Vivafilm. M. Patrick Roy, qui est président et chef de la direction, est accompagné — et faites la correction sur vos propres ordres du jour — de Mme Isabelle Gingras. C'est bien ça? Alors, vous connaissez nos règles, vous avez une quinzaine de minutes pour nous faire votre présentation, à la suite de quoi nous vous poserons un certain nombre de questions.

Alliance Vivafilm

M. Roy (Patrick): Merci. M. le Président, Mmes et MM. les députés, je tiens d'abord à vous remercier... à remercier la commission de me permettre de venir partager quelques informations sur l'industrie du doublage. Je veux aussi préciser que je m'adresse à vous aujourd'hui à titre de président d'Alliance Vivafilm mais aussi à titre de vice-président de l'Association canadienne des distributeurs et exportateurs de films.

● (10 h 40) ●

Je me sens tout à fait apte à parler de doublage, puisque la société que je dirige, Alliance Vivafilm, est l'entreprise qui, depuis maintenant plusieurs années, double le plus grand nombre de films au Québec. Nous sommes d'ailleurs la seule entreprise ayant un département entièrement dédié au doublage. Ce département compte quatre employés, dont d'ailleurs la directrice, Mme Isabelle Gingras, qui m'accompagne aujourd'hui à la commission. Et, si nous sommes le plus important utilisateur des services de doublage au Québec, c'est que nous croyons à la qualité du travail des artisans d'ici. Nous avons même déjà poussé l'audace jusqu'à doubler un film français en français! Il s'agit du film *Tous à l'ouest: une nouvelle aventure de Lucky Luke*, que nous avons distribué au cours des derniers mois.

Je ne souhaite pas vous inonder de chiffres, mais je veux quand même partager avec vous quelques statistiques. Chez Vivafilm, depuis 2005, soit en moins de quatre ans — dans le document que je vous ai remis, c'est écrit trois ans, c'est une petite coquille, je m'en excuse — nous avons dépensé plus de 12 millions de dollars pour le doublage de 90 longs métrages distribués dans les salles de cinéma, 150 films sortis directement sur support DVD et neuf séries pour la télévision.

Ironiquement, malgré notre leadership sur le marché québécois et ces statistiques impressionnantes, nous n'avons jamais reçu le fameux prix Orange remis annuellement par l'UDA, ces derniers mettant — tu peux rire, Pierre; ces derniers mettant — davantage l'accent sur les pourcentages de films doublés que sur le nombre. Pourtant, si je dirigeais une entreprise de doublage, mon objectif serait de doubler plus de films que l'année précédente et non pas de voir augmenter un pourcentage qui n'a en définitive que peu de signification. En effet, ce serait statistiquement possible d'assister à une augmentation

du pourcentage de films doublés au Québec combinée à une réduction du nombre. Est-ce que c'est ce que souhaite l'industrie? J'en doute. Mais, comme dans toute industrie, il faut accepter qu'il y aura de bonnes années et de moins bonnes.

Je voudrais de plus vous lire un passage du communiqué de presse publié l'année dernière par l'UDA pour l'annonce des prix Orange et Citron, et là je cite: «Nous tenons à souligner les efforts consentis par le distributeur Christal Films qui a fait doubler au Québec les 12 films qu'il a distribués, malgré le fait que la majorité de ses films n'ont pas obtenu de grosses recettes au guichet. Les décisions "culturelles" peuvent être aussi bonnes que les décisions économiques.» Fin de la citation.

Loin de moi l'idée de lier les tristes problèmes vécus par l'équipe de Christal Films à ses dépenses en doublage, mais je crois que cette citation illustre parfaitement la difficulté que nous rencontrons souvent à lier les décisions culturelles et économiques. Et je me demande si mon bon ami Christian Larouche, le dirigeant de Christal, prendrait les mêmes décisions cette année, car, pour les distributeurs québécois, la décision de doubler un film ou non au Québec est d'abord de nature économique. Pour une entreprise comme Vivafilm, qui distribue près de 80 films par année dans les salles de cinéma, c'est donc une décision hebdomadaire. Chaque semaine, nous visionnons des films américains ou autres en nous posant la question suivante: Ce film peut-il générer des revenus suffisants pour justifier une sortie en version française?

Il faut bien comprendre que la sortie d'un film en version française dans les salles de cinéma implique non seulement des dépenses de doublage d'environ 85 000 \$, mais aussi des dépenses de mise en marché minimales de 200 000 \$, pour un total de 285 000 \$. Quand on sait que les propriétaires de salles de cinéma conservent en moyenne 50 % des recettes-guichet, ça veut donc dire que nous devons générer un box-office de 570 000 \$ pour rentabiliser notre doublage. L'analyse des chiffres de Cineac indique que 216 films ont été distribués en version française doublée depuis le début de 2007 et que, sur ce nombre, seulement 57, soit 26 %, ont généré un box-office supérieur à 570 000 \$. Vous comprendrez donc l'importance de la décision.

Et, pour résumer de façon simple le processus de décision, je dirais que nous avons chaque fois quatre options devant nous: première option, doubler le film au Québec et le lancer dans les cinémas en versions anglaise et française; deuxième option, ne lancer le film qu'en version anglaise dans les cinémas, mais en doublant éventuellement au Québec pour la sortie DVD et la diffusion à la télévision; troisième option, accéder à une version française faite en France ou ailleurs pour une sortie en salle ou éventuellement en DVD et à la télévision; quatrième et dernière option, ne distribuer le film qu'en version anglaise sur tous les médias.

Normalement, deux raisons peuvent nous inciter à utiliser un doublage fait à l'extérieur du Québec: première raison, le potentiel commercial du film est limité et le coût du doublage québécois empêche la rentabilité. À titre d'exemple, je vous donne deux titres qui prouvent que nos prévisions ne s'avèrent pas toujours justes et qu'il ne s'agit pas d'une science exacte: *Pan's Labyrinth* et *The Queen*. À l'origine, nous doutions du potentiel commercial de ces

deux films et avons en conséquence décidé de sortir les versions françaises produites en France sur un nombre très restreint de copies. Or, devant le succès inattendu remporté au box-office, nous avons dû ajouter des copies, et éventuellement les deux films ont généré près de 800 000 \$ en français. Dans la majorité des cas toutefois, je dois vous dire que nos décisions sont judicieuses et que les résultats sont là pour le prouver.

La deuxième raison pour utiliser une version française non québécoise sont les restrictions de doublage, l'exemple le plus récent étant *Vicky Cristina Barcelona* doublé en France selon les exigences de son créateur, Woody Allen. Il faut préciser que ces contraintes légales se retrouvent dans la liste des exigences de doublage qui accompagne les contrats d'acquisition de chacun des films que nous achetons.

Je me permets de faire un petit aparté ici pour répondre déjà à un commentaire qui avait été fait par M. Curzi tout à l'heure sur la question des délais, et par M. Fielden aussi. C'est un problème pour nous aussi, les compagnies de distribution, les délais, ça, on travaille avec des délais très courts. On essaie toujours en fait de commencer le doublage le plus rapidement possible, mais il y a une réalité aux États-Unis qui fait que les films sont prêts très tard. Je vous donne un exemple.

Il y a un film qu'on sortira fin novembre, et on a demandé des copies déjà pour pouvoir commencer le travail, parce que ça nous permettrait d'avoir un délai plus normal, et ils sont actuellement en train de retourner des scènes de ce film-là aux États-Unis. Donc, on ne sait pas à quel moment on aura une copie finale. Et je peux vous dire que, nous aussi, on souhaiterait avoir des délais plus normaux pour pouvoir faire faire le travail par les compagnies de doublage.

Maintenant que je vous ai expliqué notre processus de décision, j'aimerais aborder le projet de loi proposé par l'ADQ et imposant des doublages faits au Québec. En imposant des doublages faits uniquement au Québec, on nuirait d'abord et avant tout aux distributeurs québécois, soit par une augmentation des dépenses, en les obligeant à doubler au Québec des films au potentiel commercial limité, ou par une réduction des revenus, en les empêchant de distribuer au Québec des versions faites en France de films au potentiel plus limité.

Il faut bien comprendre que le territoire d'exploitation des films achetés par des distributeurs québécois se limite normalement au Canada et parfois même au Québec. L'impact négatif est donc potentiellement considérable et pourrait éventuellement entraîner la cessation des activités de certaines compagnies dans une industrie, faut-il le rappeler, déjà fragilisée par la perte de Christal Films, un joueur important.

Il est aussi évident que le public des films doublés en français serait grand perdant de l'imposition d'une loi. En effet, devant un risque financier accru, les distributeurs québécois n'auraient d'autre choix que de limiter l'offre des films disponibles en version française.

Et, pour pallier à ce problème potentiel, le projet de loi de l'ADQ voudrait fixer des critères pour classer des films dans la catégorie d'art et d'essai. Bien humblement, avec près de 15 ans d'expérience dans l'industrie du cinéma et ayant distribué plus de 1 000 films durant cette période, je vous le dis, c'est impossible. Est-ce qu'un film d'art et d'essai est un film dit d'auteur ou est-ce un film qui performe

moins bien au box-office? Si oui — là, j'utiliserai une illustration, je pense, qui plaira à M. Curzi — est-ce que *Les invasions barbares* est un film d'art et d'essai, malgré son box-office de près de 7 millions de dollars? Et, si c'est le box-office qui prime, on est en droit de se demander qui aura pour mandat de le prédire avec exactitude. Il ne faut pas oublier que c'est, entre autres, ça, le rôle d'un distributeur. Et parfois on se trompe, comme en font foi les exemples de *Pan's Labyrinth* et *The Queen* dont je parlais tout à l'heure.

Ironiquement, dans toute cette histoire, ceux qui auraient le moins à perdre, ce sont les majors américaines, pourtant, sauf erreur, les premiers visés par l'ADQ, qui parlait il y a quelques mois de la loi Shrek. Ne soyons pas naïfs, les majors pourraient tout simplement cesser de distribuer des films au Québec, puisque notre marché ne représente que 0,6 % de la planète, une goutte d'eau dans l'océan pour eux. Mais dites-vous bien qu'une telle décision, ne serait-ce que pour quelques mois, aurait des conséquences dramatiques pour toute l'industrie québécoise du cinéma.

● (10 h 50) ●

Et nous discutons d'imposer les doublages québécois, alors que, selon le rapport publié par la SODEC en mai 2008, le nombre de films doublés au Québec est passé de 72 en 1998 à 115 en 2006. Aussi... pendant que le marché du doublage des productions pour la télévision est passé de 3,1 millions de dollars en 1998 à 7,6 millions en 2006, et le marché du doublage des productions DVD est passé de 1,5 million en 1998 à 9,2 millions de dollars en 2006, des résultats qui montrent de façon éloquente l'impact positif des mesures incitatives mises en place par le gouvernement du Québec.

Tous les distributeurs québécois s'entendent pour rejeter le projet de loi. Notre industrie et les cinéphiles québécois auraient trop à perdre, surtout considérant que l'industrie du doublage, même si elle est sujette, comme dans d'autres industries, à des fluctuations d'une année à l'autre, connaît présentement une belle croissance. De plus, les doubleurs ont tous les outils pour se défendre et poursuivre la croissance de leur industrie, la preuve étant que tous les intervenants de l'industrie du doublage, des adaptateurs aux directeurs de plateau ainsi qu'évidemment tous les artistes, démontrent année après année leur immense talent sur un nombre croissant de films doublés au Québec. Les dirigeants des studios de doublage québécois parcourent d'ailleurs la planète afin de développer de nouveaux marchés, de vanter l'expertise des artisans québécois ainsi que pour expliquer la spécificité de notre marché, et les résultats sont probants.

Pour toutes ces raisons, tous les distributeurs québécois appuient les recommandations du rapport de M. Roy L. Heenan, qui suggère une meilleure communication des incitatifs, l'examen de ces mesures incitatives — nous suggérons d'ailleurs l'augmentation de ces mesures — la formation accrue des artisans du doublage ainsi que la création d'un forum de discussion. Avec tous les acquis ainsi que ces nouveaux outils, nul doute que l'industrie québécoise du doublage pourra poursuivre son développement sur des bases solides. Merci.

Le Président (M. Dubourg): Merci, M. Roy. Et voilà. Donc, nous allons tout de suite entamer la discussion, et tout de suite je passe la parole à la députée de Hull.

Mme Gaudreault: Alors, bienvenue, M. Roy et Mme Gingras. Alors, c'est très intéressant, ce que vous nous présentez aujourd'hui, parce que ça fait partie de notre quotidien, les films que vous présentez dans les salles. Je voudrais savoir: Par rapport aux contraintes légales qui sont incluses dans les contrats de doublage, et tout ça, qu'est-ce que l'impact d'une loi comme le projet de loi n° 193 aurait par rapport à ces contraintes?

M. Roy (Patrick): C'est une très bonne question. Je ne suis pas avocat. Ça pourrait effectivement poser problème. C'est quand même très rare qu'on a une contrainte nous empêchant de doubler au Québec. Selon certains créateurs, comme Woody Allen, il y a parfois des contraintes qui sont d'une autre nature. Par exemple, dans certains cas... J'ai un exemple qui me vient: Juliette Binoche exigeait de se doubler pour *The English Patient*. Mais on a fait le doublage ici puis on a incorporé sa voix. Donc, il y a des contraintes de ce type-là. Mais, s'il y avait une contrainte... En fait, j'ai l'impression qu'on ne pourrait pas distribuer le film au Québec, tout simplement.

Mme Gaudreault: Alors, ce que vous me dites, c'est que ce n'est pas courant. Le film que vous avez mentionné tout à l'heure, il est présentement en salle. Je l'ai même vu la semaine dernière.

M. Roy (Patrick): Mais j'espère.

Mme Gaudreault: Mais ça, c'est un cas spécifique. C'est ce que vous me dites.

M. Roy (Patrick): Oui.

Mme Gaudreault: O.K. Alors, j'aurais une autre question aussi par rapport aux mesures incitatives: Est-ce que, vous, vous avez des propositions à faire à titre de distributeur?

M. Roy (Patrick): Écoutez, je n'ai pas de proposition précise, mais c'est clair que... Bon, on parle d'incitatifs financiers, donc tout ce qui pourrait faire que les doublages, ou tout ce qui entoure les doublages, la question de la Régie du cinéma, et tout ça, soient moins chers, bien ce seraient des incitatifs importants, à ce moment-là.

Mme Gaudreault: Et l'étiquetage tarifaire, pour vous?

M. Roy (Patrick): Pour moi, c'est un des éléments. C'est des éléments qu'on prend en considération, c'est certain. Parce que je crois que... je pense que... Ce qu'on vit actuellement aussi, c'est que, nos doublages québécois, les prix ont quand même augmenté aussi à travers les années. Je pense... On est encore moins chers qu'en France, mais il y a de plus en plus de pays qui commencent à faire du doublage et où les prix sont encore beaucoup plus bas. Donc, je pense que tout incitatif financier serait important, comme dans toute industrie. Je veux dire, si les gens sont capables d'offrir des meilleurs prix, bien normalement ça s'accompagne d'une augmentation des ventes. Donc, je pense que c'est la même chose dans la nôtre.

Mme Gaudreault: Merci.

Le Président (M. Dubourg): D'accord. Maintenant, la parole à Mme la députée de Pontiac.

Mme L'Écuyer: Merci, M. le Président. Bonjour, M. Roy. Bonjour, Mme Gingras. Le premier commentaire, c'est que vous attachez beaucoup d'importance aux prix Orange, vous allez m'expliquer pourquoi. Je vais essayer de comprendre, peut-être qu'on peut passer un mot pour la prochaine fois.

Cependant, moi, je veux revenir à votre mémoire — quand vous prendrez la parole, vous me parlerez un peu du prix Orange. Vous dites dans votre mémoire: «Les doubleurs ont tous les outils pour se défendre et poursuivre la croissance de leur industrie.» Et d'abord j'aimerais savoir quels sont ces outils et de quelle façon vous tentez de poursuivre la croissance. Parce qu'hier j'avais cette question, en disant: On semble être un peu plafonnés, compte tenu d'un petit marché, puis est-ce que c'est possible, avec cette expertise que nous possédons et cette excellence dont tout le monde parle, d'accroître les marchés pour que dans le fond l'ensemble des gens qui sont dans le doublage puissent en profiter? Ça fait que je voudrais entendre au niveau de vos outils, la poursuite de la croissance et les démarches que vous faites pour l'ouverture vers de nouveaux marchés. Ça fait que c'est mes trois questions. Mais d'abord je veux que vous me parliez du prix Orange.

M. Roy (Patrick): Écoutez, c'est un petit peu d'ironie, le prix Orange. Mais en fait c'est que je pense que souvent, quand on parle de doublage, on parle de pourcentages, et j'ai toujours trouvé qu'il y avait là un vice de forme, hein? Parce que pour moi le pourcentage, c'est un élément, mais en bout de ligne, comme je le dis dans mon mémoire, si j'ai une compagnie et je double 42 films une année et que, l'année suivante, j'en double 50, peu importe le pourcentage, c'est un élément important. Donc, je pense que c'est un faux débat, et c'est pour ça que je voulais le souligner à travers ça.

Pour répondre à votre deuxième question, sur les outils, écoutez, je pense que le premier outil, c'est le talent. Je pense que le talent s'acquiert avec l'expérience. On a une entreprise qui est très bien développée au Québec. On double de plus en plus de films. Je pense qu'en doublant de plus en plus on devient meilleur. Et je pense qu'il y a des possibilités de développement par rapport à ça, c'est évident pour moi. Il y a des compagnies de doublage qui vont dans des marchés internationaux, comme au MIP, à Cannes, c'est un marché qui a lieu deux fois par année. Il y a des gens qui vont là-bas pour essayer de prospecter de nouveaux clients. Parfois... J'ai un souvenir d'une série d'animation espagnole qui avait été doublée au Québec il y a quelques années. Donc, ces compagnies-là peuvent aller rencontrer des compagnies de tous les pays du monde pour dire: Écoutez, pourquoi ne pas doubler au Québec? Et ça se fait déjà avec... Et je pense que ça donne déjà des résultats intéressants.

Donc, plutôt que de s'appuyer sur une loi, comme toute industrie, comme toute compagnie, moi, je pense que c'est une bonne formule que ces compagnies-là essaient de faire du démarchage puis essaient d'aller convaincre de la pertinence de ce qu'ils peuvent offrir.

Mme L'Écuyer: Si on revient au démarchage, est-ce qu'il y a eu, dans votre histoire de doubler, une

organisation ou une équipe de démarcheurs qui sont partis pour réellement aller dans les différents salons ou ces choses-là, ou si chacun le fait individuellement?

M. Roy (Patrick): Bien, nous, on n'est pas une entreprise de doublage. Nous, on fait de la distribution. Donc, nous, on fait ça et on va acheter des films un peu partout sur la planète. Mais, au niveau des compagnies de doublage, je n'ai pas eu vent d'une mission, par exemple d'une mission commerciale. Mais je sais que les compagnies individuelles font ce genre de travail là. Je sais que beaucoup de compagnies vont très souvent aussi à Los Angeles solliciter des nouveaux clients. Donc, c'est le genre de trucs qui se font, comme dans toute industrie.

Mme L'Écuyer: Est-ce qu'on pourrait penser éventuellement d'avoir une mission de... de jumeler les compagnies de doublage et les compagnies de distribution, qui dans le fond pourraient faire le tour? Est-ce qu'on pourrait penser à ça?

M. Roy (Patrick): Peut-être, mais je...

Mme L'Écuyer: Ou bien... une incompatibilité?

M. Roy (Patrick): Bien, je dirais... Sans que ce soit une incompatibilité, je dirais que je pense que c'est plutôt une question pour les compagnies de doublage. J'ai l'impression que, si elles souhaitent se regrouper et faire ce genre de démarche là, ça pourrait être intéressant. Mais je ne crois pas que ce serait pertinent que ce soit associé au milieu de la distribution, parce que c'est deux choses qui sont quand même très distinctes.

Mme L'Écuyer: O.K. Mais c'est... Vous visez les mêmes clients, vous visez les majors?

M. Roy (Patrick): Bien, en fait, nous, on vise à acheter des films. Et on n'achète pas des films des majors américaines, parce qu'eux se distribuent eux-mêmes au Québec. Donc, ce n'est pas les mêmes...

Mme L'Écuyer: C'est une autre clientèle.

M. Roy (Patrick): Exactement.

Mme L'Écuyer: J'aimerais ça que vous nous parliez un peu... Quand vous dites: La loi, c'est coercitif, ce ne serait pas une façon, compte tenu du petit marché que représente le Québec, 0,6 %... J'aimerais ça que vous nous faites un scénario de quel serait, autre le fait que les films pourraient... il pourrait y avoir un arrêt de distribution des films au Québec, que vous me faites un scénario. Advenant que cette loi-là passe, qu'est-ce que ça aurait comme impact financier vis-à-vis des distributeurs?

M. Roy (Patrick): Bien, écoutez, si...

Mme L'Écuyer: Et les emplois. Qu'est-ce que ça pourrait impliquer?

● (11 heures) ●

M. Roy (Patrick): Oui. Mais, si on parle en fait, au départ, donc... Et là c'est une hypothèse que je soulève, de dire, bon, par exemple: Est-ce que les studios américains

décideraient de ne pas distribuer, pour une période donnée, les films ici? D'une part, je peux vous dire que ce n'est pas quelque chose qui est tout à fait... qui est impossible. On a déjà fait... Je ne veux pas donner un exemple précis, mais, nous, on a déjà eu des problèmes avec un réseau de salles au Québec et on n'a pas présenté nos films dans ce réseau-là pendant un certain temps. Et ça a eu... Ça avait des impacts économiques importants, mais on le faisait quand même parce que c'était une question qui était importante pour nous. Donc, si la question devenait tout aussi importante pour eux, je pense qu'ils pourraient faire... poser un geste comme celui-là.

Et ce qui est évident, c'est qu'on pourrait de prime abord dire: Bien, tant mieux, ça fera davantage de place pour les films québécois sur les écrans au Québec, le cinéma français, le cinéma européen, mais je pense que ça aurait un impact énorme, important, parce que ce qu'on voit dans le cinéma, c'est que plus il y a de bons films à l'affiche, plus les gens y vont. Donc, d'abord, on ne serait pas capable de remplir les écrans avec des films québécois, on n'en fait pas assez. Et, même si on ajoutait le cinéma français, je pense que les salles commenceraient rapidement à être désertées parce que ce n'est pas tout le monde qui va voir ce type de cinéma là. Et donc très rapidement les chiffres de fréquentation des cinémas chuteraient, et très rapidement on ne trouverait pas ça très drôle, et ça pourrait mettre beaucoup d'entreprises dans des situations très délicates, très difficiles, des distributeurs québécois aussi. Parce qu'on est tous reliés. Je veux dire, si mes films performent moins bien à l'affiche, je perds en bout de ligne. Et, bon, les propriétaires de salles pourront peut-être vous en parler tout à l'heure, mais c'est certain que l'impact serait extrêmement important. Et autant on trouverait ça drôle au départ peut-être, autant la réjouissance ne serait pas très longue.

Mme L'Écuyer: Merci. Ça va, M. le Président.

Le Président (M. Dubourg): Est-ce que vous voulez continuer? Mme la députée de Hull, allez-y.

Mme Gaudreault: Merci. J'aurais une autre question: Concernant des performances-surprises comme *The Queen* puis la flûte de... pas la flûte de Pan mais bien *Le Labyrinthe de Pan*, 90 longs métrages, 150 films, les séries que vous avez déjà présentées, doublées, s'il y avait eu un projet de loi tel que celui de 193, quel est le pourcentage de ces productions-là qui aurait passé du côté: Non, on ne le fera pas, ça coûte trop cher?

M. Roy (Patrick): Écoutez, je n'ai pas de statistiques précises par rapport à ça, mais c'est évident que ça aurait été quand même un nombre important parce qu'il y a beaucoup de films qui ne sortent qu'en anglais au Québec. Ils ne sortent qu'en anglais parce que le potentiel est extrêmement limité, et les films restent très peu longtemps à l'affiche. Donc, c'est certain que ce nombre-là aurait été en augmentant, puis ça aurait un impact économique important pour une société comme la nôtre et pour aussi les autres sociétés québécoises.

Mme Gaudreault: Est-ce que ça irait jusqu'à mettre en péril la viabilité de votre entreprise?

M. Roy (Patrick): Certaines entreprises, c'est certain, c'est certain. Bon, une entreprise comme la nôtre, on distribue beaucoup de films, on est très forts aussi en distribution au Canada anglais. Est-ce que ça mettrait notre compagnie en péril? Ça la fragiliserait, c'est certain, puis ce serait en fait dommage. Nous, notre compagnie a maintenant son bureau-chef au Québec, et, s'il fallait que le Québec traîne de la patte, ce serait plutôt gênant.

Mme Gaudreault: J'aurais une autre question. Concernant votre segment de marché des films qui sont directement, là, sur support DVD, quelle est l'évolution de ce marché-là puis quel est... Si on la projette dans l'avenir, quel sera ce segment-là pour une entreprise comme la vôtre?

M. Roy (Patrick): Je vous dirais que c'est un secteur qui... Bien en fait toute notre industrie évolue. Je pense qu'on voit une tendance. Oui, il y a eu une augmentation des ventes DVD, mais en même temps on a très rapidement la télévision à la carte qui est présente maintenant, on a l'Internet qui s'en vient, qui est là, je veux dire, à nos portes, donc la diffusion des films sur l'Internet. Donc, tout ça évolue très rapidement.

Et je sais qu'on soulève souvent la question du nombre de doublages de films disponibles sur DVD; je pense en même temps... je questionne souvent les données qu'on a sur ce sujet-là et je pense qu'un forum pourrait amener une façon peut-être plus précise de faire ce genre d'analyse là. Parce qu'il y a plein de films qui ne sont pas doublés, dans les clubs vidéo, c'est vrai, mais il y a beaucoup de films pornographiques, dans les clubs vidéo, il y a beaucoup de types de films qui ne sont pas doublés, et je pense que ça fausse les données, j'ai l'impression.

Et ce qui est clair, c'est que la plupart des films qui ne sont pas disponibles en version anglaise, ce sont des petits films avec un potentiel commercial extrêmement limité. Je pense que toute entreprise de distribution a intérêt à doubler et à offrir en français les films au Québec. Je pense que ça va de soi. Dès qu'il y a un potentiel le moins intéressant, on le fait. C'est dans notre intérêt, parce que c'est évident qu'on sait que la plupart des gens voient les films, au Québec, en français. Même si on parlait tout à l'heure de l'intérêt des gens pour les versions originales, on demeure une minorité de gens qui regardons les films dans les versions originales. Je pense qu'en moyenne un film, au Québec, dans les salles de cinéma, génère à peu près 70 % de ses recettes en version française. Donc, ça prouve qu'il y a beaucoup de gens qui regardent les versions doublées.

Mme Gaudreault: Et comment pouvez-vous expliquer que certains films dont il existe une version doublée en français, là, ne peuvent être disponibles au Québec? C'est dans quels cas, ça?

M. Roy (Patrick): Je ne suis pas certain de comprendre votre question.

Mme Gaudreault: Il y a certains films qui sont doublés en français mais qui ne peuvent pas être disponibles au Québec. Est-ce qu'on revient à ces...

M. Roy (Patrick): Vous parlez de séries télé, à ce moment-là? Parce que je sais que la question se pose souvent sur les séries télé.

Mme Gaudreault: Oui, exactement.

M. Roy (Patrick): Oui. Bien, au niveau des séries télé, c'est une problématique assez particulière. Tout d'abord, bon, la question a été abordée tout à l'heure, il y a une question de coût. D'abord, bon, les séries télé qui sont vendues au Québec, si on vend une série américaine à un canal spécialisé, je vous dirais que le maximum du prix payé tourne autour de 5 000 \$ l'heure, et ça coûte à peu près 15 000 \$ à 18 000 \$, doubler une heure de télé. Si on vend à une station conventionnelle, ça peut parfois tourner autour de 20 000 \$ l'heure. Donc, déjà c'est un peu mieux, mais ça demeure quand même... ce n'est pas vraiment rentable, je veux dire, on fait à peine un peu de profit sur une vente comme celle-là. Donc, je pense que tout d'abord c'est la raison pour laquelle ces séries-là sont très souvent doublées en France.

Pour ce qui est de la disponibilité par la suite de ces séries-là sur DVD, ce qu'on remarque, c'est que les canaux, les stations de télévision qui achètent ces séries-là ne souhaitent pas voir la série disponible sur DVD en français avant qu'elle ne soit diffusée. Donc, c'est ça, la problématique avec laquelle on est pris, c'est qu'il y a des questions d'exclusivité et de primeur, et très souvent les DVD, on ne pourrait pas sortir le DVD d'une série américaine après la sortie aux États-Unis, parce qu'on se pénaliserait au niveau des ventes, parce que les gens iraient les acheter sur des sites Internet américains. Donc, on perdrait des ventes à ce niveau-là. Donc, une société comme la nôtre, dans la plupart des cas, ce qu'on fait, c'est qu'on fait une première sortie DVD avec parfois seulement la piste anglaise et, dès qu'on a accès à la piste française et qu'elle est déjà diffusée par le télédiffuseur, à ce moment-là, on refait un DVD, mais ça amène des coûts importants.

Mme Gaudreault: Est-ce que j'ai le temps pour une dernière question?

Le Président (M. Dubourg): Bien, oui, allez-y.

Mme Gaudreault: Alors, hier, au cours de la journée, on a beaucoup entendu le chiffre de 75 000 \$, qui étaient les frais encourus pour le doublage, mais, vous, vous nous parlez de près de 285 000 \$. Alors, la décision que vous prenez, vous, là, à titre de gens d'affaires, vous ne regardez pas seulement le doublage, mais bien tout l'exercice au complet, là.

M. Roy (Patrick): Exactement. Parce que, quand on double, bon, le coût de doublage, nous — je pense qu'on peut le dire, Isabelle — c'est plus autour de 85 000 \$. Oui?

Mme Gingras (Isabelle): Oui, certainement plus 85 000 \$, parce qu'évidemment le long métrage, ce n'est pas tout, vous avez la bande-annonce qui va avec ça. Et puis, le coût de l'enregistrement sonore, ce n'est pas le montant entier, mais évidemment vous avez aussi les génériques qu'on doit refaire en français, la piste optique qui doit être gravée sur les copies 35. C'est plein de frais qui se rattachent, et, nous, on a jugé qu'en moyenne ça nous revient à 85 000 \$ pour chaque doublage, pour mettre une copie 35 à l'affiche. Et puis après ça il y a tous les frais de mise en marché, comme M. Roy vous expliquait

tout à l'heure, qui sont quand même assez importants: la publicité dans les journaux, les premières, etc. C'est des coûts que certainement on doit tenir en ligne de compte, puisque le but d'offrir la version française, c'est que les gens aillent la voir.

M. Roy (Patrick): Puis en fait c'est qu'on le voit avec ce genre de chiffres là. Ça veut dire que, sur un... Parce que, quand on lance un film doublé, on ne peut pas doubler un film et seulement le lancer sur une ou deux copies, ça ne justifierait pas la dépense. Donc, normalement, quand on sort un film doublé, ça implique une campagne de publicité à la télévision, évidemment des campagnes dans les journaux, et c'est là que ça monte rapidement. Mais on se retrouve... C'est vrai, parce qu'on le vit quotidiennement. Quand on regarde nos budgets de mise en marché, très souvent on se dit: Mon Dieu! Qu'est-ce qui se passe? Pourquoi c'est si élevé? Parce que ça peut représenter le tiers d'un budget de mise en marché. Parce qu'on le met dans ce créneau-là quand on fait nos prévisions budgétaires, et, ah! on se dit: Oui, c'est vrai, on double le film, et c'est là. Donc, c'est un impact qui est important, un impact financier important.

Mme Gaudreault: Merci.

Le Président (M. Dubourg): Merci. Donc, le temps de la partie ministérielle étant écoulé, nous allons donc passer au député de Berthier, qui est aussi porte-parole en matière de culture pour... porte-parole de l'opposition officielle. M. le député de Berthier, je vous en prie.

M. Benjamin: Bien, merci. Bonjour à vous deux, M. Roy, madame. J'aimerais vous rapporter à la première page de votre mémoire, qui nous dit que vous avez poussé l'audace à doubler un film français en français, c'est-à-dire le film *Lucky Luke*. J'imagine que c'est une décision d'affaires. ● (11 h 10) ●

M. Roy (Patrick): C'est clair, en fait. Mais en fait je pense que ça, ça illustre une autre possibilité et un autre intérêt de doubler au Québec. Ce qu'on a fait dans ce cas-là, c'est qu'on a fait appel aux membres du groupe Rock et Belles oreilles et à Stéphane Rousseau pour interpréter les voix. Et ça se fait souvent dans les films d'animation, parce que je pense que, dans un doublage normal, l'idée, c'est de ne pas reconnaître la voix, mais, dans un film d'animation, on joue à un autre niveau et on utilise donc des voix comme celles-là. Ces gens-là font aussi la promotion des films, donc ça nous amène des résultats intéressants.

Je vous dirais que malheureusement ce film-là n'a pas très bien performé, mais on avait eu un exemple différent, il y a quelques années, qui s'appelait *Hoodwinked*, *La petite histoire du chaperon rouge*, où on avait fait le même genre d'opération, et ça, pour moi c'est le genre d'exemple que les compagnies de doublage doivent aller vendre, que ce soit aux États-Unis ou à l'étranger, en disant: Voici un exemple de ce qui peut vous aider dans votre mise en marché au Québec.

Mme Gingras (Isabelle): Si je peux ajouter quelque chose, là, la particularité qu'on a ici, avec notre marché évidemment, c'est qu'on a — permettez-moi l'expression — un star-système qui est très présent. Donc, pour les films d'animation comme *Lucky Luke* ou *La véritable*

histoire du petit chaperon rouge, ça devient très avantageux de faire valoir aux Américains — et d'ailleurs c'est ce que j'avais fait pour *La véritable histoire du petit chaperon rouge* — que, si on y allait avec des voix de gens qui étaient des vedettes au Québec, à ce moment-là, ça représentait un potentiel de box-office qui était de beaucoup supérieur à prendre des voix anonymes, et en bout de ligne leur part de revenus pouvait être plus intéressante pour eux.

M. Benjamin: Alors, c'est ça, c'était une décision d'affaires. Alors, je reviens dans votre mémoire, à la page 5. Il y a un passage qui est assez saisissant, et je cite: Ceux qui auraient le moins à perdre sont les majors américains. Les majors pourraient tout simplement cesser de distribuer des films au Québec. Alors, vous dites que c'est une hypothèse, mais, à mots couverts, c'est quasiment comme un boycott de la distribution au Québec. Est-ce que vous croyez qu'eux autres aussi font des décisions d'affaires?

M. Roy (Patrick): Oui, c'est clair. C'est la même chose en fait, mais c'est vraiment... c'est une hypothèse. Est-ce qu'ils décideraient de faire quelque chose comme celle-là? Je ne le sais pas. Il y a des gens qui soulèvent la question légale, qui disent: Cette loi serait contestée; c'est autre chose. Moi, ce que je dis, c'est qu'il ne faut pas penser que cette hypothèse-là est impossible, et ça aurait des impacts énormes sur des sociétés québécoises. Par exemple, les salles de cinéma, il y a beaucoup, au Québec, de propriétaires indépendants de salles de cinéma, donc des petites entreprises familiales, et ces entreprises-là souffriraient très rapidement d'une situation comme celle-là.

M. Benjamin: Alors, qu'est-ce que... Bien, qu'est-ce qui... Pourquoi vous... Tu sais, vous parlez du prix Orange puis, tu sais, de l'Union des artistes. C'est quoi qui différencie que, vous, vous faites plus doubler ici que d'autres? C'est quoi, la différence? C'est les mêmes incitatifs puis c'est la même information que vous avez. Si c'est toutes des décisions d'affaires, pourquoi il y a une différence de pourcentage aussi élevée entre différentes maisons de production?

M. Roy (Patrick): Bonne question. Moi, tout ce que je peux faire, c'est vous dire pourquoi, nous, on double ici. Et la question que je voulais soulever, comme je l'ai dit tout à l'heure, par rapport aux prix Orange et Citron, c'était de dire: Pour moi, le débat ne doit pas se faire en termes de pourcentage, il doit se faire en termes de nombre de films doublés au Québec. Et donc c'est ça principalement... C'est ça.

Et je trouve ça... On double beaucoup de films à chaque année, mais on ne double pas la totalité de nos films ici, et il y a des années... il y a des fluctuations. Une année comme cette année, le premier film qu'on a lancé qui a été doublé en France, c'est celui de Woody Allen, dont je parlais dans mon mémoire. Tous les autres films que nous avons sortis en français au Québec cette année ont été doublés au Québec. Mais il y a des fluctuations. Il y a des années où on aura des films avec du potentiel commercial moins élevé, et il y en aura un peu moins, mais il y a une volonté, pour une entreprise comme la nôtre, de faire le maximum pour doubler les films au Québec.

M. Benjamin: Alors, plusieurs nous ont dit, dont dans le rapport de M. Heenan, que les mesures incitatives

étaient peu connues ou... En quoi vous pensez qu'il faudrait favoriser la façon de communiquer ces incitatifs? Là, vous avez parlé tout à l'heure du forum; ce serait peut-être un lieu de transmission d'information, mais faudrait-il que tous les acteurs... Parce que, là, ce qu'on entend en commission parlementaire, on a l'avantage de parler à tous les divers intervenants, mais il n'y a pas de lieu de rassemblement des divers intervenants qui parlent du doublage et de favoriser l'augmentation de l'industrie, qui n'est pas tout à fait... qui pourrait facilement être fragile.

Alors, quand on parle du forum, est-ce que vous pensez que l'Union des artistes... Parce qu'il y a plusieurs personnes qui sont pour ou qui sont contre. Est-ce qu'il faudrait avoir tous les intervenants présents pour parler et vider finalement la question?

M. Roy (Patrick): Écoutez, d'abord je veux le dire, pour moi l'industrie du doublage n'est pas fragile. Je pense qu'au contraire elle se porte très bien. Donc, je pense que ça, c'est important. Et je pense qu'un forum serait une bonne formule dans la mesure où, comme dans toute industrie, il doit y avoir des rencontres pour discuter des enjeux, trouver des façons d'améliorer des choses, dans certains cas, parce qu'il n'y a rien de parfait.

Je vais vous donner un exemple. Dans le cinéma, on a un événement qui s'appelle Ciné Québec, qui a lieu une fois par année, où tous les propriétaires de salles rencontrent tous les distributeurs québécois, tous les intervenants de l'industrie. Et c'est un forum pour discuter des problèmes potentiels et des lacunes de certains éléments et d'essayer de trouver des façons de travailler ensemble pour trouver des solutions. Donc, moi, je pense que c'est une formule qui pourrait fonctionner et je pense qu'on aurait tout intérêt à ce que tous les joueurs se retrouvent autour de la table.

M. Benjamin: Qu'est-ce que vous fait dire que l'industrie du doublage n'est pas fragile? D'entrée de jeu, vous dites: Non, ce n'est pas une industrie qui est fragilisée. Demain matin, s'il arrive, un exemple, une fluctuation au niveau de la production, comment vous pouvez prétendre que c'est une industrie qui n'est pas fragile aussi facilement?

M. Roy (Patrick): Je pense que c'est très simple, les chiffres sont là pour le prouver. Je veux dire, on ne peut pas... Vous savez, comme distributeur québécois, je me fais appeler régulièrement par des journalistes qui me disent: Comment ça va, le cinéma québécois actuellement? Est-ce que ça va bien? Est-ce que ça va moins bien? Et je dis tout le temps: Il faut faire attention. On ne peut pas, au Québec, avec le peu de nombre de films québécois qui sont distribués, tracer un portrait à court terme. Mais je pense que, quand on regarde des statistiques à long terme, comme celles qui sont disponibles sur le doublage, moi, je vous dirais que, si le secteur de la distribution se portait aussi bien, je serais très heureux. Et, si je dirigeais une entreprise qui a une expansion comme celle qu'a connue l'industrie globalement, en termes de doublage, depuis une dizaine d'années, je serais très heureux d'être dans cette industrie-là.

M. Benjamin: Dans votre mémoire, aussi vous avez parlé des meilleures communications, des incitatifs puis de suggérer l'augmentation de certaines de ces mesures.

Avez-vous des exemples que, vous, en tant que distributeur, vous aimeriez voir apparaître comme incitatifs?

M. Roy (Patrick): Comme je l'ai dit tout à l'heure, je n'ai pas d'exemple précis, mais c'est certain que tout incitatif financier est intéressant parce que ça diminue, à ce moment-là, nos coûts de fabrication, nos coûts de doublage.

M. Benjamin: Puis, est-ce que vous m'avez donné un petit peu des exemples, qui vous verriez, qui vous allez voir sur le forum qui est présenté ou qui est suggéré à la ministre par M. Heenan, des représentants? L'ensemble des représentants, ça veut dire qui?

M. Roy (Patrick): Bien, pour moi c'est tous les gens qui se retrouvent dans la chaîne de fabrication du doublage. Ça veut dire donc les artistes, le conservatoire, donc, qui était là tout à l'heure — parce qu'on parle de formation, c'est un élément important — les distributeurs, les compagnies de doublage. Je pense qu'on a intérêt à ce que tous les gens qui ont une implication de près ou de loin à ce secteur-là participent à une rencontre comme celle-là.

M. Benjamin: Est-ce que vous pensez que... Ma dernière question, je pense que... Est-ce que vous pensez que juste le fait d'avoir amené le spectre d'un projet de loi, comme M. Heenan l'a soulevé lui-même, ça a fait avancer et ça a favorisé des discussions qui probablement n'auraient pas eu lieu? Est-ce que vous pensez que, juste le fait de parler de ce projet de loi là, on a fait avancer l'industrie du doublage au Québec?

● (11 h 20) ●

M. Roy (Patrick): Écoutez, je vous dirais que je pense personnellement que non. Je pense qu'on aurait eu intérêt à ce qu'il y ait d'abord une consultation. Pour moi, c'est comme sortir le fusil avant qu'il y ait un problème. Je pense qu'on aurait eu intérêt à ce que les membres de l'industrie se parlent, parce que je pense que vous découvrez... comme tous les gens autour de la table, la réalité du doublage, vous la découvrez actuellement.

Donc, pour moi, je pense que le geste a précédé le problème. Et je pense qu'on le voit. Le résultat, là, ce qu'on voit actuellement vient davantage — parce que c'est une évolution à long terme, comme j'en parlais tout à l'heure; vient davantage — des mesures incitatives, clairement. Je veux dire, on le voit, l'évolution, depuis que les mesures incitatives ont été mises en place. Donc, pour moi, le spectre qui est apparu il y a un an, je ne crois pas qu'il ait eu une influence positive.

M. Benjamin: Mais là, à ce moment-là, comment vous expliquez le fait qu'il y a des gens qui n'étaient même pas au courant des mesures incitatives?

M. Roy (Patrick): Écoutez, comme je l'ai dit, je pense que tout élément de cette nature-là est intéressant. On peut soulever des problèmes, je pense, sans parler d'un projet de loi.

M. Benjamin: Merci.

Le Président (M. Dubourg): Merci, M. le député de Berthier. Alors, cette fois-ci, nous allons clore...

Une voix: ...

Le Président (M. Dubourg): Non, mais enfin, non, mais, quand je dis «clore», bien c'est-à-dire que vous, le troisième groupe, donc le député de Borduas, pour...

M. Curzi: ...opposition...

Le Président (M. Dubourg): Non, non, non, j'ai dit «troisième groupe».

M. Curzi: Elle est officielle, même si elle est deuxième. Mais enfin, nous, nous allons vous parler, Mme Gingras, M. Roy, avec beaucoup de plaisir.

D'ailleurs, je tiens... Est-ce que la caméra est allumée? Il faudrait quand même que... Je tiens à dire que nous avons toujours été extrêmement fiers, du temps où j'étais président — puisqu'il semble y avoir un peu de confusion ce matin entre les deux rôles — très, très fiers du comportement exemplaire d'Alliance Vivafilm quant au nombre de films qu'Alliance... comme distributeur canadien et distributeur québécois, spécialement depuis qu'ils sont devenus distributeur québécois, n'est-ce pas?

Ceci dit, vous savez aussi que le prix Orange et le prix Citron ont été nommément créés ayant pour cible les majors. Et la raison pour laquelle ça n'a jamais été donné à un distributeur québécois, c'est parce que nous visions à jouer sur l'image corporative des grands studios qui sont regroupés sous le terme «majors», et que c'était une façon publique d'accentuer une pression sur leur image corporative. C'est la raison pour laquelle, malgré votre comportement exemplaire, Alliance Vivafilm, nous n'avons pas donné ce prix. Mais, ceci dit, le président de l'union sera là cet après-midi, vous lui en ferez part.

Je veux revenir sur quelques petites choses que vous avez dites dans ce discours. Vous parlez des revenus du box-office. Ce dont vous ne parlez pas, et vous le savez comme moi, c'est que, dans la distribution d'un film, les revenus liés à la vente et location des DVD sont des revenus importants. À certains moments, on disait même, à une certaine époque — je sais que les choses changent; mais — que c'était trois ou quatre fois les revenus du box-office. Alors, quand on parle d'un box-office supérieur à 570 000 \$, il faut quand même tenir compte du fait qu'il y a des revenus supplémentaires que vous obtenez par l'intermédiaire des DVD. C'est vrai?

M. Roy (Patrick): Oui, c'est vrai. En fait, ce qu'il faut dire, par exemple, c'est que c'est directement relié, dans le sens où un film qui ne performe pas dans les salles de cinéma performera moins en DVD. Et le ratio dont vous parlez, qui est de trois fois supérieur, en fait je n'ai pas d'analyse sur les films américains... Ce que je peux dire, par exemple — puis c'est là que je trouve intéressant de pouvoir être ici aujourd'hui pour parler de choses comme celles-là, parce qu'il y a souvent des idées qui sont véhiculées et qui sont très peu souvent vérifiées ou vérifiables — la réalité d'un film américain sur l'Amérique du Nord, c'est qu'un — et ça, c'est des chiffres qui datent de deux ans environ, à mon avis on n'est pas loin de la réalité encore aujourd'hui; c'est qu'un — film qui génère 1 \$ de box-office va générer 1,65 \$ de ventes DVD, donc c'est 165 %. Moi, j'ai fait une analyse sur les films québécois pour essayer de voir si c'était le même ratio, et on n'est pas du tout dans le même créneau, on parle de 35 %. Donc, un film qui générerait 1 million de box-office au Québec,

un film québécois, rapporterait à peu près 350 000 \$ de ventes DVD. Donc, on est dans un ratio complètement différent.

M. Curzi: Mais là on parle de films doublés, donc on parle de films qui ne sont pas québécois dès le départ.

M. Roy (Patrick): Oui, mais, si on limite... Parce que la rentabilité, évidemment, à ce moment-là, on doit la calculer sur la version française. Si je veux voir la rentabilité d'une version française, je dois me limiter à ces revenus-là, ici. Mais c'est clair qu'il y a d'autres, oui, fenêtres pour se récupérer, mais il y a un lien direct entre les deux, donc...

M. Curzi: Oui, mais ça pondère quand même le coût d'un doublage...

M. Roy (Patrick): Ça pondère.

M. Curzi: ...c'est-à-dire qu'il y a quand même plus de revenus que ceux qui sont imprimés dans le papier que vous nous avez lu tantôt. C'est ce que je veux dire, ça nous donne un petit peu plus d'espace financièrement. Un investissement de 85 000 \$, il est récupérable, d'autant plus que vos frais de mise en marché, par définition vous allez devoir les faire. Si vous voulez mettre en marché des films, vous êtes tenus... Quel que soit... Que ce soit doublé ou pas, ce sont des frais en quelque sorte fixes. Pour lancer un film, il y a des frais que vous évaluez à 200 000 \$. Et je ne doute pas que ce soit ça. Et ça peut être plus, quelquefois c'est peut-être moins, mais c'est important.

M. Roy (Patrick): Ah! c'est souvent plus.

M. Curzi: C'est juste pour mettre en contexte.

M. Roy (Patrick): Mais ce sont des coûts fixes mais en même temps qui... Si on décidait de sortir ces films-là seulement en anglais, les coûts seraient moindres. Donc, c'est important dans...

M. Curzi: Oui, mais votre sortie serait extrêmement limitée à cause des exigences de la distribution.

Moi, je veux vous amener sur... je veux que vous nous éclairciez certains rapports au niveau de la distribution. Mais, juste avant, vous, vous êtes assez au courant pour nous dire — c'est une réponse que je n'ai pas eue hier; mais — bon an, mal an, les majors retirent combien du marché québécois en revenus?

M. Roy (Patrick): En fait, je trouve ça difficile de vous répondre. Ce que je sais, c'est que le marché du cinéma américain au Québec génère à peu près... je pense que les derniers chiffres, c'est à peu près 85 % du box-office québécois. Mais il y a des entreprises comme la nôtre qui distribuons aussi du cinéma américain. Puis on est d'ailleurs le distributeur numéro un au Québec.

Donc, je ne sais pas quelle proportion, nous, on peut représenter, parce qu'on a une part de marché de 17 %, mais quelle est la part qui représente le cinéma américain là-dedans? C'est difficile à calculer. Mais on parle d'à peu près... Si on prend tous les films américains globalement, on parle d'à peu près 85 % de part de marché au Québec.

M. Curzi: Puis admettons que c'est... Ce 80 % là, c'est de quel montant? On parle de quel ordre de revenus? Vous ne savez pas?

M. Roy (Patrick): Je ne sais pas. Je n'ai jamais regardé la globalité. Peut-être que les propriétaires de salles pourraient répondre, par exemple, eux, parce que...

M. Curzi: Je sais que l'un est au courant de ça, mais je vais... peut-être que les propriétaires de salles le savent aussi. Parce que c'est des montants considérables, puis c'est important d'avoir ça en tête, là, parce que la menace d'une non-distribution, c'est une menace qui est peut-être réelle, quoique le projet de loi existe depuis plus longtemps que un an, là. L'idée du projet de loi, très franchement il y a longtemps que c'est dans l'air. Depuis que Mme Beaudoin a souhaité qu'il y ait un décret équivalent au décret français, là, on parle... On revient, quoi, du rapport Lampron. On retourne en arrière. Les mesures incitatives ont été une façon palliative, l'alternative pour que ce projet de loi là, qui est toujours là, qui a toujours été là, ne soit pas mis en place. On se comprend que ce n'est pas de l'année dernière, là, ce n'est pas une nouveauté effrayante dont les majors...

M. Roy (Patrick): Je parlais du récent spectre.

M. Curzi: Oui. Avant d'aller vers ma question principale, parce que je n'y suis pas encore arrivé...

M. Roy (Patrick): Je m'excuse...

M. Curzi: Oui?

M. Roy (Patrick): Une petite chose. En fait, on pourrait, puis les propriétaires de salles pourront peut-être parler du montant global, mais en même temps la réalité, comme je le disais, c'est que c'est environ 0,6 % de leurs revenus potentiels mondiaux, et ils pourraient quand même, je crois, sauf erreur, dire: On ne distribue pas en salles et on sort en DVD puis on les vend aux télédiffuseurs québécois. Donc, il y aurait des moyens, et vraiment c'est une goutte d'eau, pour eux, dans l'océan.

M. Curzi: Oui, oui. En fait, on fait partie, pour eux, de leur «domestic market», leur marché domestique. Le Québec en a toujours fait partie.

Puis là j'arrive peut-être à la question principale. Corrigez-moi si ma compréhension n'est pas claire: on fait partie du marché domestique. Les majors distribuent au Québec directement, ils n'ont pas besoin de transiter par l'intermédiaire des distributeurs québécois. Vous, vous faites... votre compagnie est basée sur le fait que vous achetez les droits des films américains, français, du monde entier pour un territoire qui s'appelle, dans votre cas, le Canada et plus spécifiquement le Québec. C'est ça: vous payez, vous achetez des films et vous les distribuez. Dans le cas des films qui appartiennent aux majors, qui sont produits par les majors ou dans lesquels les majors ont mis au moins 18 millions en production, ils peuvent les distribuer directement. C'est un privilège, une prérogative, puis qu'on ouvre notre frontière en disant à nos distributeurs: Vous vous contentez du reste du marché. On ouvre ce privilège-là en leur disant: Vous allez distribuer au Québec,

mais en contrepartie on va vous imposer un certain nombre de frais, des frais qui sont déterminés par là... qui sont perçus par la Régie du cinéma. Est-ce que ça, c'est le portrait exact?

M. Roy (Patrick): Oui, oui.

M. Curzi: O.K. Donc, ça veut dire que, quand on a imposé des étiquettes, des prix sur les différentes copies, c'était une façon pour nous de dire: On va matérialiser d'une façon concrète les privilèges et les revenus que vous tirez de notre marché, que vous considérez comme votre marché domestique, hein?

M. Roy (Patrick): Oui.

M. Curzi: Ça s'inscrit dans tout ça. Vous, quels sont les liens que les distributeurs québécois ont avec les majors? Est-ce qu'il y en a? Et comment ça fonctionne? Est-ce que vous distribuez exclusivement des films qui n'appartiennent pas au marché américain? Et pouvez-vous juste me décrire ça pour le bénéfice de tout le monde peut-être, pour que ce soit clair?

● (11 h 30) ●

M. Roy (Patrick): Bien, en fait, je vais essayer de résumer. Nous, en fait on distribue beaucoup de ce qu'on appelle les minimajors. Mais ce qu'on voit en fait, c'est que, depuis quelques années, les minimajors... Bon, d'abord, il y en a plusieurs qui, au cours de la dernière année, sont disparues. Et ce qu'on voit, c'est que, dans plusieurs autres cas, ces compagnies-là ont été achetées par des majors. Donc, on aurait pu, dans certains cas, perdre certains contrats à cause de ça, sauf que ce qu'on voit, c'est qu'on a développé, nous, une expertise, je pense, tellement développée de notre marché, parce que je pense qu'en étant ici, je veux dire, ça a un impact important, que, même quand ces compagnies-là ont été achetées, elles ont continué de travailler avec nous.

Warner Bros., qui est propriétaire de New Line, par exemple, avait décidé... bon, ils ont décidé de fermer New Line au cours des derniers mois et de dire: Bien, les films de New Line qui ne sont pas encore distribués, on va les distribuer nous-mêmes. Très rapidement, ils nous sont revenus en nous disant: Écoutez, faites la distribution au Canada, vous connaissez votre marché mieux que nous. Donc, c'est le genre de collaboration qu'on a. Donc, c'est ce genre-là de distribution qu'on fait. Donc, il y a toutes sortes de possibilités. Il y a parfois des occasions où on va aller acheter un film qui va être ensuite acheté pour les États-Unis par un major américain. Donc, il y a toutes sortes de modèles. Il y a autant de modèles que de films, mais on ne distribue pas, nous, au Québec les films distribués par les majors américains.

M. Curzi: Dans les films qui sont... Il y a une modification de l'accès au cinéma, vous en êtes très conscient, il y a une fréquentation qui se maintient au cinéma, mais le marché se déplace vers les DVD, vers les séries télévisuelles accessibles dans les vidéoclubs, et, vous l'avez dit, on est déjà aux portes de l'Internet.

Quand il va être question d'Internet, vous, les distributeurs, vous allez réagir comment? Parce que ce qu'on peut comprendre de l'Internet, c'est qu'on aura accès directement au producteur et, dans les cas des majors, le

producteur-distributeur, de qui on pourra aller chercher et télécharger directement. Quel va être votre rôle?

M. Roy (Patrick): Moi, en fait, j'ai une attitude très pragmatique par rapport à ça. On est dans une industrie qui évolue, qui a toujours évolué. On a prédit souvent la disparition du cinéma dans les salles de cinéma, ça ne s'est pas produit. Il y a des fluctuations. Mais ce qu'il faut dire, c'est qu'en Amérique du Nord, l'année dernière, ça a été une année record; cette année, on est juste un peu derrière. Donc, la fréquentation en salle est encore importante. Et le rôle d'un distributeur sera toujours le même. Moi, quand j'ai commencé dans l'industrie, on distribuait les films en salle, on les distribuait sur VHS et on les vendait à la télé. Maintenant, il y a une multiplication des fenêtres qui n'amène pas nécessairement une multiplication des revenus, malheureusement. Ce qu'on voit, c'est une redistribution des revenus. Mais notre rôle est le même dans toutes ces fenêtres. Pour nous, le rôle, c'est de positionner notre film comme étant le film à voir par le public. Donc, l'Internet pour moi, c'est une évolution tout à fait normale. Et ce qu'on voit, c'est que... On va, nous, distribuer des films sur Internet et, même nos films américains, c'est nous qui allons les distribuer au Canada parce que nous avons les droits sur ces films-là, donc nous allons les distribuer et nous allons distribuer, dans le cas des versions françaises, les versions qui sont faites ici.

Donc, pour moi, c'est seulement un autre médium où je dois trouver des façons de m'illustrer, de trouver une façon de mettre mes films en évidence, de trouver une façon de convaincre des entreprises ici, au Canada, de faire de la distribution sur l'Internet, parce que, bon, on est... J'annonce quelque chose, là, qui est fait mais qui n'a pas été annoncé officiellement encore: On a signé une entente avec Apple pour la distribution sur iTunes, mais je souhaite qu'il y ait des entreprises canadiennes qui commencent à faire la même chose. Et le premier film qu'on a vendu sur iTunes, c'est *Sex and the city*, qui est sorti en DVD cette semaine. Donc, on s'en va là, c'est le marché. Mais notre rôle est le même. Notre rôle, c'est de positionner ces films-là sur un médium différent.

M. Curzi: Et vous qui êtes soucieux de...

Le Président (M. Dubourg): Excusez-moi, M. le député de Borduas...

M. Curzi: Une dernière question.

Le Président (M. Dubourg): ...une dernière intervention, s'il vous plaît.

M. Curzi: Une dernière question. Vous qui êtes soucieux donc de l'accès au cinéma, quelle que soit la forme que ça prenne en français, quand on voit des statistiques compilées par la Régie du cinéma et qu'on se rend compte que, films pornos exclus, documentaires, films de séries, on arrive à 75 % des 1 100 et quelque chose films présentés qui ne sont qu'en version anglaise et dont on n'est pas certains qu'ils soient même sous-titrés en français, et qu'on exclut une mesure réglementaire, quelle est pour vous la manière d'assurer aux gens pour lesquels vous travaillez dans le marché québécois, qui sont majoritairement, et vous l'avez dit, à 70 %, qui consomment des

films en français, quelles sont vos suggestions pour arriver à nous assurer que, quelle que soit l'évolution du mode d'accès à ce cinéma-là, nous aurons accès à des films en version française sans... en excluant même que ce soit doublé au Québec, mais en le favorisant... Mais comment allons-nous y arriver? Quelles sont vos suggestions à cet égard?

M. Roy (Patrick): Bien, je pense en fait... D'abord, je l'ai dit tout à l'heure, j'aimerais beaucoup voir ces statistiques-là parce que c'est toujours...

M. Curzi: Je vais vous les montrer, elles sont ici, on les a eues hier.

M. Roy (Patrick): Non, mais en fait j'aimerais voir les titres qui sont associés à ça. J'ai l'impression qu'il y a beaucoup de titres qui sont disponibles en anglais seulement mais qui ne présentent aucun intérêt pour le public. Je pense que c'est un facteur. Il y a des très, très, très petits films qui... Je pense ça, moi, je suis convaincu de ça, il y a des très mauvais films qui sont disponibles sur DVD seulement, donc...

M. Curzi: On ne peut pas juger de la valeur, on ne le sait pas, là.

M. Roy (Patrick): Non, mais le nombre...

M. Curzi: Je veux dire, moi, je peux avoir le goût des mauvais films, je serais un spécialiste des séries B, tu sais, je veux dire.

M. Roy (Patrick): Oui.

M. Curzi: Ce que je veux dire, c'est qu'il n'y a pas de... En tout cas, continuez.

M. Roy (Patrick): Oui, mais, si on retrouve... D'abord, bon, il y a toute la question, je pense, de DVD aussi, je dirais, de langue étrangère. Par exemple, il y a beaucoup de ventes de produits chinois pour les Chinois vivant au Québec, la clientèle indienne aussi, la même chose. Donc, il y a ce type de mise en marché là de produits qui se retrouvent sur les tablettes, qui à mon avis fausse un peu les données.

Ceci étant dit, je pense que, comme distributeur, j'ai intérêt à doubler tout ce qui peut présenter un intérêt pour mon public. C'est une façon pour moi de générer des revenus. Donc, c'est évident pour moi qu'on a intérêt à le faire. Avec les chiffres dont on parlait, 70 % des revenus en salle viennent des versions françaises, donc c'est évident qu'on a intérêt à le faire, et on le fait. Donc, pour moi, ce qui est clair, c'est que, dans une majorité de cas, c'est peut-être des produits qui ne présentent pas d'intérêt réellement pour le public. Mais je serais curieux, sur un forum, qu'on ait une vraie analyse de ce type-là et qu'on voie, ces chiffres-là, ils sont composés de quels titres. Je serais très curieux de voir ce que ça donnerait comme résultat.

Le Président (M. Dubourg): Merci.

M. Curzi: Donc, vous souhaitez qu'il y ait la création d'un groupe de travail qui ait des outils pour

pouvoir vraiment travailler, non pas juste un forum de rencontres occasionnelles.

M. Roy (Patrick): Exactement.

Le Président (M. Dubourg): Oui, très brièvement... Merci, M. le député de Borduas. Écoutez, Mme Gingras, M. Roy, je vous remercie beaucoup au nom de la commission d'être venus nous présenter ce mémoire. Ça va nous éclairer au niveau de la commission.

Nous allons donc suspendre quelques instants, le temps de vous saluer et d'accueillir le prochain groupe. Merci.

(Suspension de la séance à 11 h 37)

(Reprise à 11 h 38)

Le Président (M. Simard): S'il vous plaît, j'inviterais maintenant nos prochains invités à prendre place. Il s'agit de l'Association des propriétaires de cinémas et cinéparcs du Québec. Alors, nous allons vous souhaiter la bienvenue et vous demander immédiatement de vous identifier. Auparavant, vous avez peut-être suivi nos travaux, vous avez vu comment les choses fonctionnent, vous avez une quinzaine de minutes pour nous faire une présentation, et ensuite nous entamons un dialogue avec vous. Alors, le président est M. Marcel Venne, que je soupçonne être celui qui est directement en face de moi. M. Venne, voulez-vous nous présenter ceux qui vous accompagnent, s'il vous plaît?

Association des propriétaires de cinémas et cinéparcs du Québec (APCCQ)

M. Venne (Marcel): Avec plaisir. Bonjour, M. le Président, chers membres de la commission. J'aimerais vous présenter ceux qui m'accompagnent: à ma gauche, M. Daniel Séguin, qui est le vice-président et responsable de l'exploitation au Québec et pour l'Ouest canadien de Cineplex Divertissement; à ses côtés, M. Raffaele Papalia, qui est le président de la fédération des associations de cinéma canadiennes et qui est également le président des Cinémas Ciné Entreprise; à ma droite, M. Didier Farré, qui est propriétaire d'un cinéma à Gatineau, et qui est le directeur du Festival du film de l'Outaouais, et...

● (11 h 40) ●

Le Président (M. Simard): Ça fait beaucoup de monde de l'Outaouais dans la salle aujourd'hui.

M. Venne (Marcel): Oui. Et, quant à moi, je m'appelle Marcel Venne, je suis président de l'association et président d'une entreprise familiale qui s'appelle Les Cinémas RGFM. C'est une entreprise qui exploite des salles de cinéma en région depuis 60 ans.

Les membres de notre association ont cru bon de vous formuler notre position et nos préoccupations face à la politique du doublage des films en version française sur le territoire du Québec, étant visés au premier chef en tant que diffuseurs. D'entrée de jeu, nous avons récapitulé la chronologie de l'histoire du doublage des films. Sans vous en faire la lecture, qui serait un peu longue et laconique, nous pouvons conclure que le protectionnisme

à outrance de l'industrie cinématographique française a eu pour effet bénéfique de donner naissance à une industrie du doublage viable au Québec, en plus d'aider la sortie simultanée des versions françaises. Bien qu'un certain snobisme considère à tort les versions doublées comme un sous-produit, nous aimons croire que ces oeuvres ont plutôt une valeur ajoutée par nos artisans. C'est pourquoi elles sont essentielles pour l'essor de notre secteur d'activité. Ce sont les cinéphiles québécois qui programment nos écrans par leur assiduité. Il est impératif d'être à leur écoute et de combler leurs attentes.

Pour faire un petit topo — pour ceux qui veulent suivre sur le mémoire, en page 9 — de l'Association des propriétaires de cinémas et cinéparcs du Québec, c'est un organisme qui représente 80 % des salles de cinéma du Québec, qui représente 80 % des recettes-guichets générées par les films. Il y a une petite coquille ici, dans le texte. C'est non pas «98 % sont des entreprises québécoises» seulement, mais 98 % sont des entreprises québécoises et canadiennes qui créent, pour être plus précis, 3 760 emplois, qui génèrent 41 millions de dollars en salaires et avantages. On totalise bon an, mal an 160 cinémas, qui sont la propriété de 80 personnes ou entreprises, qui regroupent 800 écrans. Seulement six de ces propriétaires ont plus de trois cinémas, et 77 des 80 ont leur place d'affaires au Québec.

Les membres de l'APCCQ disent également non au projet de loi n° 193 sur le doublage et se disent en accord avec le rapport de Me Heenan ainsi que le rapport Lampron.

Le système actuel de mesures incitatives permet au public l'accès non seulement à des oeuvres étrangères en version française, mais également à un certain cinéma dit indépendant produit ou non par les majors. Ces derniers pourraient tout simplement renoncer dans certains cas à une distribution de films au Québec. La raison est fort simple, c'est une question de rentabilité. En France, ils rejoignent un marché de 60 millions de personnes, alors qu'au Québec c'est 7,6 millions. Malheureusement, les distributeurs québécois doivent absorber les coûts d'un doublage de l'ordre de 75 000 \$. Si la rentabilité n'est pas au rendez-vous pour les Américains, comment en serait-il autrement pour les distributeurs québécois? Ces derniers devront donc limiter l'exploitation de certains films à la version originale, anglaise ou autre, privant donc le public d'oeuvres importantes non seulement à Montréal, mais également en région.

En 2007, les majors ont doublé pratiquement 80 % de leurs productions au Québec. Que demander de plus? Le rapport de Me Heenan est clair à ce sujet: le chiffre d'affaires annuel du doublage s'élève présentement à plus de 20 millions de dollars. Le potentiel réel de croissance, soit à peu près 18 films supplémentaires, est somme toute limité. Le recours à la mesure prohibitive préconisée par certains serait exagéré, en plus de s'avérer néfaste pour notre industrie cinématographique.

Or, selon l'ACDEF, les entreprises de distribution québécoises y perdraient au change parce que le marché du Québec est trop petit pour éponger les frais de doublage de films qui ont moins de succès aux guichets. Une loi n'est pas souhaitable car elle pénaliserait les entreprises de distribution québécoises et le public québécois, qui se verrait privé d'une diversité de l'offre cinématographique. Beaucoup de films d'auteur de pays étrangers et de films de série B que les propriétaires peinent déjà à avoir

déserteraient les salles, faute de budget pour un doublage. Le cinéma d'auteur ne serait plus ou peu disponible sur nos écrans.

Les membres de l'APCCQ s'opposent à toute législation ou réglementation dont les effets nuiraient considérablement à l'ensemble de l'industrie: retard sur la sortie des films par rapport aux sorties dans les pays francophones; beaucoup plus de puissance au cinéma américain; accroissement des risques financiers et affaiblissement des distributeurs; diminution de la diversité des films offerts au public québécois; affaiblissement, voire disparition du cinéma d'auteur dans les régions du Québec. Avec la rareté du cinéma d'auteur, dans un avenir plus ou moins rapproché, on assisterait également à la disparition d'un public cinéophile, car le jeune public d'aujourd'hui n'aurait pas ou si peu l'occasion de connaître un autre cinéma que le cinéma américain.

Les membres de l'APCCQ ont à cœur la diffusion de toutes les cinématographies et non seulement juste les gros «blockbusters». Ils connaissent leur public et souhaitent continuer à leur offrir le meilleur cinéma et à les divertir.

Le cinéma d'art et essai. Le projet de loi n° 193 spécifie qu'une exception à la loi serait faite pour les films d'art et essai. L'application de cette exception est pratiquement impossible à gérer. Au Québec, il n'y a aucune définition pour le film d'art et d'essai. Faudrait-il former un jury, mettre en place un système de visionnage pour déterminer si le film est classé art ou essai? La carrière d'un film se joue sur le temps, et le moment de la sortie est crucial. Pendant tout ce processus, le film sera probablement disponible sur le Web avant la diffusion en salle. Tout le monde y perdra: le distributeur, l'exploitant et le cinéophile. Une telle loi risque fort de mettre un terme à la diffusion du cinéma d'auteur.

Question de rentabilité. Sans parler des films art et essai ou des films d'auteur, certaines productions peuvent s'avérer peu rentables. Moyennant une loi, les majors pourraient exclure un doublage au Québec et les présenter uniquement en anglais pour une période de 45 jours. Les films iraient ensuite sur le marché DVD, toujours en anglais seulement. Le public québécois serait donc doublement pénalisé.

Il en va de même pour les distributeurs québécois. Un doublage, en moyenne 75 000 \$, constitue une dépense supplémentaire pour le distributeur qui n'a que le marché du Québec pour se récupérer. Une version française existante est certainement un incitatif pour un distributeur. Les recettes aux guichets n'étant pas suffisantes pour justifier un doublage, certains distributeurs pourraient, comme les majors, décider de ne sortir leurs films en salle qu'en version anglaise pour une période de 45 jours.

Il y a ici, suite à ça, il y a un tableau qui représente, de 2002 à 2008, le pourcentage des films doublés au Québec. En première partie, ce sont les principaux majors, et vous avez par la suite, en bas, les distributeurs indépendants. On voit une nette progression, si vous suivez, de 2002 à 2008, de 61 %, 66 %, 72 %, et on peut continuer, là, à tout près de, en 2008, parce qu'on a mis à date jusqu'au 4 septembre, c'est très récent... on arrive à quelque chose, pour les majors, qui est de l'ordre de 82,5 %. Au niveau des distributeurs indépendants, la part est plus faible, et c'est lié carrément à leur catalogue, le catalogue de films étant moins des gros porteurs, étant

des films plus pointus, donc plus difficilement recouvrer un marché et être traduits. Ils font un effort exceptionnel.

Donc, la progression constante du volume des doublages au Québec démontre clairement que les effets incitatifs aux majors ont donné des résultats plus que concluants, atteignant près de 80 % en 2007. Chez les distributeurs québécois, le pourcentage de 61 % démontre une grande volonté de présenter des versions doublées au Québec. Ne pourrait-on pas en conclure que 20 % des films des majors et 39 % des films des distributeurs québécois qui ne sont pas doublés au Québec et qui sont présentés dans les salles pour le plus grand plaisir des cinéophiles partout au Québec sont justement ces films qui ne trouveraient pas preneur sans une version française existante? De plus, il faut tenir compte des limitations contractuelles de certaines vedettes.

Aussi, pour accompagner ce tableau, à la fin, vous avez la liste de tous les films, avec titre, recettes, date de sortie, des films qui ont été doublés et sortis au Québec en 2007 à 2008.

● (11 h 50) ●

Le marché de la DVD et du long métrage. La diffusion en salle est la vitrine de visibilité par excellence pour un film, profitant par le fait même aux marchés DVD et de la télévision. Tous les films ayant une version française doublée bénéficient d'un plus grand marché, rejoignant le public québécois éloigné des grands centres, où les versions originales anglaises sont très peu prisées. Après une brève carrière de 45 jours dans les cinémas, n'ayant pas de version doublée française, beaucoup de films sortent dans les clubs vidéo en version originale anglaise uniquement.

Ne pouvant pas assumer le doublage d'une version française, il arrive parfois que certains distributeurs s'entendent avec des distributeurs français afin de partager une partie des coûts de doublage pour le marché de la DVD. Ainsi, le public québécois profite d'une plus grande variété de films.

Il faut également souligner que les fenêtres de diffusion sont de plus en plus restreintes. Pour le marché de la DVD, la fenêtre est normalement de six mois. De plus en plus fréquemment, elle tend à rétrécir, et plusieurs films sont disponibles dans les clubs vidéo après trois mois. Afin d'offrir une plus grande visibilité aux films et donner aux cinéophiles de toutes les régions du Québec une diversité d'oeuvres cinématographiques, il devient donc impératif que soient respectées toutes les fenêtres de diffusion.

Le téléchargement. Une législation sur le doublage fera en sorte que les sorties de films en version française seront retardées de plusieurs semaines, ce qui aura pour effet de provoquer le téléchargement des versions doublées françaises du film. Déjà, si certains films français ou des versions françaises ne sortent pas sur nos écrans rapidement après la sortie en France, on les retrouve sur le Web avant la sortie en salle au Québec.

En conclusion, en tant que diffuseur, la position de notre association est de présenter la plus grande diversité de produits filmiques à l'ensemble des Québécois dans le respect de la langue de la majorité et dans l'intérêt des intervenants du milieu du cinéma.

Une loi coercitive qui ne peut s'adapter à l'évolution trop rapide de l'industrie ne fera que limiter cet accès. Dans un contexte où les joueurs impliqués s'autodisciplinent d'une façon remarquable et face aux dangers qu'une loi

comporte des effets inverses aux buts visés, soit la limitation de la circulation des oeuvres en version française, nous croyons que tous les efforts soutenus des dernières années, qui ont donné de si bons résultats, doivent être encouragés par le soutien de l'ensemble de l'industrie cinématographique.

C'est pourquoi nous soutenons la position de la ministre de la Culture qui articule ses interventions par des moyens incitatifs de soutien à la diffusion des films en version française sur le territoire du Québec. Merci.

Le Président (M. Simard): Merci beaucoup, M. le président. Nous allons passer immédiatement à la période des questions, et j'invite la députée de Hull à poser la première.

Mme Gaudreault: Bon. Alors, bienvenue aux membres de votre délégation, plus précisément à M. Farré, qui est dans la région de l'Outaouais et qui est aussi responsable du Festival du film de l'Outaouais. Alors, bienvenue à vous.

Comme disait M. Roy tout à l'heure, on découvre la réalité de l'industrie du doublage, on apprend beaucoup de choses par vos présentations, et on a parlé tout à l'heure, dans votre... vous nous avez parlé tout à l'heure du film d'art et d'essai. Concrètement, qu'est-ce que c'est, le film d'art et d'essai?

M. Venne (Marcel): Oh! c'est la plus belle chose à... qui est difficile à définir, c'est justement un film d'art et essai. Ça se veut en dehors des sentiers battus, des films à histoire classique, et tout ça, donc des films qui apportent des thématiques un peu plus compliquées. Je pourrais vous en faire un court résumé, parce que je ne suis pas un spécialiste de la chose, mais disons que c'est un film souvent... des produits européens, quoiqu'il y a des films américains, des auteurs indépendants qui ont des films art et essai, eux également. Donc, c'est souvent des films à diffusion beaucoup plus limitée.

Mme Gaudreault: J'aurais d'autres questions. Alors, avec la rareté du cinéma d'auteur, cette nouvelle proposition, pour vous, là, ça créerait vraiment... ce serait très difficile de pouvoir avoir accès à ces cinémas d'auteur. Peut-être M. Farré pourrait nous parler de ça, vous êtes un expert du domaine.

M. Venne (Marcel): M. Farré est spécialiste.

M. Farré (Didier): Bien, premièrement, pour moi, l'art et essai, c'est un film d'auteur, qui a une carrière qui au départ est peut-être limitée. Ça, effectivement, ce sont peut-être les Américains qui peuvent le faire, soit qu'ils sont beaucoup plus axés à faire du produit populaire, et c'est surtout les cinématographies étrangères ainsi que le Québec qui font ce qu'on pourrait appeler du cinéma d'art et d'essai. Parce que *Les 3 p'tits cochons*, qui passait en France il y a deux mois, était considéré comme un film d'art et d'essai chez eux. Donc, chez nous, c'est du film d'auteur qui est considéré comme le cinéma d'art et d'essai.

Évidemment, pour le festival, pour tous les festivals, je pense qu'une loi comme... enfin comme le projet de loi n° 193, serait un handicap terrible pour tout ce qui s'appelle festival cinématographique. Toutes les

cinématographies étrangères disparaîtraient parce que ce sont des films qui n'ont pas l'opportunité de rentabiliser leur doublage. Donc, quand on parle de 75 000 \$, même si ce serait un peu moins dans certains cas, ce serait... et, de cette chaîne-là, beaucoup de distributeurs disparaîtraient. Moi, je pense que plus de 50 %, quand on parle de sociétés comme Cat Films, Métropole, et tout ça, à part une ou deux sociétés... même Séville a énormément de films d'auteur. Donc, je pense qu'ils seraient en très mauvaise position. Alliance, Cristal, on a vu effectivement où ça nous menait. Et je pense que tout le reste disparaîtrait de la chaîne de distribution.

La relève. Tous les jeunes distributeurs, qui commencent essentiellement par distribuer... quand on parle de New Line ou de certaines grosses compagnies américaines comme ça, il ne faut pas oublier que ces sociétés-là ont commencé par distribuer des films d'auteur. Ce sont des petits distributeurs qui, aux États-Unis, ont commencé par importer des films suédois, allemands, italiens, et nous, les distributeurs... enfin je parle de nous parce que j'ai été distributeur pendant 30 ans, j'ai fait exactement la même chose. On a commencé par... parce qu'on est passionné de cinéma, donc on va prendre un cinéma un peu plus pointu, on est moins intéressé à distribuer du cinéma américain en premier lieu, quoique l'argent est là. Alors donc, c'est toute la relève qui rentre dans le cinéma par cette porte qui coûte moins cher puis qui est plus à la portée des jeunes distributeurs, qui n'ont pas beaucoup d'argent et qui nous amènent un cinéma intéressant. Et donc la relève serait éliminée complètement avec un projet de loi tel qu'on l'a proposé.

Mme Gaudreault: J'aurais une autre question. J'aimerais qu'on parle de cette possibilité pour les majors de présenter des films uniquement en anglais au Québec, avec les fameux permis temporaires de 45 jours. Quelle est cette réalité, là, pour votre groupement?

M. Venne (Marcel): Il est évident que déjà certains films ont des potentiels plus limités que d'autres. On parlait de rentabilité tantôt, M. Roy l'a dit clairement, on doit se poser les questions. Le distributeur... Nous, on est en bout de ligne et on reçoit les films du distributeur. Si lui décide, un, de non le doubler parce qu'il n'y voit pas de rentabilité ou, deux, de le sortir juste en version anglaise, seulement, pour une période de 45 jours qui souvent dans certains cas va correspondre à la carrière du film parce que son potentiel est limité, il n'y a rien d'autre à faire... Donc, est-ce qu'il peut y avoir un danger dans ce sens-là? Possiblement. Je ne veux pas tomber dans la démagogie puis dire que les Américains vont faire des boycotts, moi, je ne crois pas à ça. Le régime de la peur, je ne crois pas à ça. Je crois juste, par exemple, que ces gens-là prennent des décisions d'affaires, comme, nous, on en fait, et puis ils vont être contraints, vous voulez pas, à réévaluer leurs ententes puis le risque qu'ils vont prendre, et c'est la norme des choses.

Mme Gaudreault: Merci.

Le Président (M. Simard): M. le député de Viau, pour la prochaine question.

M. Dubourg: Merci, M. le Président. Bien, messieurs, bonjour, je vous salue. Écoutez, tout de suite,

d'entrée de jeu... vous avez parlé de, comment dirais-je... enfin on voit tout de suite que, vous, vous préconisez les mesures incitatives, effectivement c'est ce que vous appuyez dans vos conclusions. Mais en avez-vous aussi, des suggestions à nous faire de façon à améliorer ou augmenter ce pourcentage-là au niveau du doublage?

M. Venne (Marcel): Écoutez, si on prend la diffusion en salle, parce que c'est nous qui sommes les premiers visés, en salle, le pourcentage que je vous ai donné, de l'ordre de 80 %, il est très, très, très élevé, bien honnêtement, et on voit que le 20 % qu'il reste, on peut peut-être aller en chercher un peu, là, mais c'est très fort. Je ne veux pas déplacer le problème. Vous avez souvent parlé tantôt de DVD, de séries télé, et tout ça, peut-être que, là, il y a peut-être plus de place que chez nous à le faire. Écoutez, nous, on présente les versions, bravo! en même temps. On ne décale pas les sorties, et tout ça, c'est simultané. Et, s'il y a place à l'amélioration, écoutez, on va essayer de le faire. Le dialogue est là, les gens se sont parlé. On disait que, oui, les Américains ont été sensibilisés, mais ils faisaient déjà un bon travail, puis peut-être qu'ils vont en faire un meilleur s'ils peuvent le faire. Mais à date, écoutez, à mon sens, je trouve ça phénoménal. Il n'y a pas 25 ans, tous les films étaient traduits ailleurs, ou à peu près, il n'y en avait pas. Moi, je suis en région depuis des années, je me souviens que mon père jouait exclusivement, à Joliette puis à Beauharnois, dans ces petites villes là, des films en anglais seulement; des versions, il n'y en avait juste pas du tout. On est à des années-lumière de ce qu'on était. Mais est-ce qu'on peut encore améliorer? Écoutez, bien oui. On va essayer de faire de notre mieux, tout le monde ensemble.

● (12 heures) ●

M. Dubourg: Oui, d'accord. Et une dernière question. Donc, en tant que diffuseur, puis on voit, avec l'avènement technologique, là... Est-ce que vous avez une crainte? Est-ce qu'il y a des défis — j'imagine — dans votre secteur d'activité par rapport à ça?

M. Venne (Marcel): C'est le moins qu'on puisse dire. On est à l'aube de changements importants qui sont liés au transfert de technologies via le numérique, et vous savez fort bien qu'avec tous les nouveaux moyens de diffusion, sous toutes ses formes, nous allons être directement impliqués.

Par contre, ça nous ouvre des nouvelles portes et des nouveaux horizons. Le film ne sera plus le seul support qu'on va devoir présenter, il y a maintenant la programmation alternative, et on voit beaucoup d'avenir dans tout ce qui est spectacle, rediffusion de spectacles, événements sportifs. J'ai vu même l'ouverture des Jeux olympiques présentée dans des salles de cinéma à Toronto. Ah, c'est un horizon nouveau, et, oui, on aura des salles qui feront d'autres choses. Et finalement, en bout de ligne, je ne dis pas que tout le monde va être dans le même pot, tout le monde en train de jouer la même chose, mais ça va se rejoindre de plus en plus.

M. Dubourg: D'accord. Je vous remercie.

Le Président (M. Simard): Merci. Mme la députée de Pontiac.

Mme L'Écuyer: Merci, M. le Président. Bienvenue à cette commission. Je veux saluer M. Farré, de notre région, la région de Gatineau.

Vous êtes quand même assez précis, hein, quand vous dites que... Vous dites non au projet de loi n° 193. Et tantôt, quand j'écoutais vos argumentaires, quand on regarde les nouveaux horizons dont vous venez de parler, les nouvelles portes qui s'ouvrent, ce serait quoi, l'impact de ce projet de loi, d'abord sur ces nouveaux horizons là qui semblent s'ouvrir, les nouvelles portes? Et en même temps vous avez quand même 3 500 emplois, là, dans vos organisations, puis j'aimerais ça, moi, savoir... On dit, là, O.K., demain, la loi est faite. C'est quoi, le scénario chez vous qui arrive, à ce moment-là?

M. Séguin (Daniel): Moi, je peux peut-être donner un peu un exemple. On est dans la belle ville de Québec, puis, pour Cineplex, comme vous savez, on a quelques cinémas ici, dans la région, puis vous connaissez peut-être l'historique un peu, les 10 dernières années où est-ce qu'il y a eu un impact ici, à la ville de Québec, où est-ce que peut-être, voilà 10 ans, il y avait un cinéma comme Place Charest qui était possiblement l'icône ici, à la ville de Québec, comme cinéma principal, comme le cinéma Place Charest. Puis par la suite il y a eu l'explosion de... ou, je vous dirais, la construction de salles majeures ici, dans la région de Québec, donc à Sainte-Foy ainsi qu'à Beauport, il y a eu Galeries de la Capitale également, ce qui a fait en sorte qu'il y a eu un nombre de salles de cinéma qui a été construit en un nombre restreint d'années, au début des années 2000. Puis par la suite on a vu l'impact que ça a fait.

Parce que, pour nous, on répond à une offre et la demande en construisant ces salles de cinéma là. Comme vous avez pu voir à Sainte-Foy, dans les années 2000, où est-ce qu'il y a deux complexes de salles de cinéma construits un à côté de l'autre, bon, en tant que décision d'affaires, est-ce que c'était la bonne décision d'affaires dans les années 2000? Possiblement que non. On a la réponse aujourd'hui: il y a seulement qu'un complexe qui existe, qui est le cinéma Sainte-Foy Cineplex, qui est là présentement.

On voit pour nous... Vous regardez, on parle souvent de la langue, on a parlé beaucoup de la langue aujourd'hui. La langue française, nous, la présentation des films, elle est toute en français dans la région de Québec, malgré qu'il y a une demande de films en anglais également, en version originale, mais la majorité de nos films ici, dans la région de Québec, c'est tout en français. Nous, en tant qu'exploitants ou en tant que propriétaires de salles de cinéma...

Puis vous avez pu voir l'impact économique des dernières années, beaucoup plus de salles dans la région de Québec ont fermé que d'ouvertures. Donc, si vous regardez, un cinéma comme Le Laurentien a fermé ses portes. Vous regardez un cinéma... quelques... le cinéma Famous Players, StarCité qui a fermé ses portes également, c'est un développement commercial. Pour nous, en tant que propriétaires, l'impact économique, elle est énorme, construire une salle de cinéma aujourd'hui, on parle d'un investissement qui est de l'ordre d'environ 1 million de dollars par salle. Donc, si vous ouvrez un complexe de 14 salles, c'est environ 14 millions. Nous, on se doit de s'ajuster. Les gens, aujourd'hui, ont la possibilité de se

divertir, d'autres possibilités qu'on voit avec le 400e du Québec, il y a maintenant d'autres possibilités au niveau de se divertir.

Nous, la raison principale qu'il ne faut pas oublier en bout de ligne, c'est: quand les gens viennent, nous, on présente le produit fini de la distribution. Les gens, les artisans... Les artisans viennent présenter le produit final en salle de cinéma. Nous, on fait un impact sur la visite. Le divertissement, en bout de ligne, quand la population se déplace chez nous, nous, c'est important de s'assurer qu'il va avoir un impact. Puis on l'a vu, dans les dernières années, qu'ici, dans la ville de Québec, l'investissement a été très limité, en fait de nombre, bon, le nombre de salles de cinéma, puis par la suite la fermeture de salles.

C'est important, comme mon confrère, M. le président, M. Venne a mentionné tantôt, en tant qu'exploitants, oui, il faut qu'on s'adapte, la technologie change. On en voit aujourd'hui, maintenant on présente de l'opéra dans nos salles de cinéma, puis ça répond à un public. On se doit de continuellement aller chercher, de trouver des nouvelles solutions, en tant que propriétaires de salles de cinéma, pour rentabiliser notre industrie. Cette loi-là peut avoir un effet néfaste si le produit n'est pas accessible à nos salles de cinéma, si le produit n'est pas... s'il n'y a pas accès à nos salles de cinéma, donc on peut se retrouver avec des salles vides, puis ce n'est peut-être pas... En bout de ligne, ce n'est pas nécessairement qu'est-ce qu'on recherche. Nous, on se doit de rentabiliser notre industrie.

Le Président (M. Simard): Toute petite question.

Mme L'Écuyer: Bon, toute votre... À Québec, ce n'est qu'en français, vos présentations sont en français.

M. Séguin (Daniel): Il arrive quelques fois... Au cinéma Sainte-Foy, il y a des versions originales anglaises.

Mme L'Écuyer: Tantôt, on parlait de nouveaux horizons, comme présenter les Jeux Olympiques au niveau... dans un cinéma. Comme vous présentez ça en français, ces nouveaux horizons ou ces nouvelles activités que vous auriez peut-être le goût de présenter pour maintenir votre rentabilité, comment vous vous organisez, à ce moment-là, au niveau du doublage? Parce qu'actuellement vous recevez vos produits doublés.

M. Séguin (Daniel): Oui, mais, je vais vous dire, honnêtement, au niveau de la programmation alternative, exemple l'opéra, l'opéra est en version originale anglaise. C'est directement diffusé avec le Met de l'opéra à New York, elle n'est pas sous-titrée, c'est directement en anglais. Mais, nous, en tant que programmation... Pardon?

Le Président (M. Simard): En italien ou en allemand surtout.

M. Séguin (Daniel): Oui, oui, en italien, en allemand, oui, exactement. En version originale.

M. Venne (Marcel): Par contre, je dois vous signaler qu'avec M. Papalia nous faisons aussi, dans des cinémas indépendants, de la diffusion d'opéras, et nous les avons fait sous-titrer en français.

Le Président (M. Simard): Merci beaucoup. Je me tourne vers le député de Berthier pour les prochaines questions.

M. Benjamin: Alors, bonjour et bienvenue. Je vais m'en aller tout de suite dans votre mémoire. Vous dites dans votre mémoire: «En 2007, les majors [américaines] ont doublé pratiquement 80 % de leurs productions au Québec. Que demander de plus?» Puis vous citez ensuite le rapport Heenan, disant que le potentiel de croissance est somme toute limité. En tout cas, je pense qu'ici, l'ensemble des trois formations politiques, on est ici pour faire rayonner ou faire avancer l'industrie du doublage. Est-ce que vous croyez que ce serait superflu de faire des efforts pour augmenter la qualité ou la quantité du doublage, ou ce serait trop prématuré de jeter la serviette tout de suite puis dire: Bon, bien là, on en a assez fait? Puis on ne peut pas demander... Parce que, quand on parle des pourcentages, c'est sûr qu'il y a des compagnies que le pourcentage est plus élevé que d'autres. Qu'est-ce que vous en pensez?

M. Venne (Marcel): Bien, écoutez, moi, d'entrée de jeu, j'aimerais reconnaître l'excellent travail qui s'est fait de tous gouvernements confondus. Je ne veux pas faire de partisanerie, mais, si, en 20 ans, on a fait des pas de géant comme on a fait là, bien bravo! Il s'est fait quelque chose d'extraordinaire, ça a marché. Regardez les chiffres que je vous présente, ça augmente tout le temps. Ça marche, c'est merveilleux. Est-ce qu'il faut, M. Benjamin, en faire plus? Sûrement, vous avez raison. Il ne faut jamais s'arrêter puis dire que tout est là. Puis il faut toujours veiller au grain. Est-ce que ça pourrait, un jour, peut-être ralentir, pour x raisons? Peut-être. C'est de notre devoir d'être toujours là puis d'essayer de faire progresser les choses. Je suis avec vous, mais la seule chose que je signalais dans notre mémoire, c'est que le potentiel en salles de cinéma, il est très limité parce que les gens se sont bien conformés à date.

M. Benjamin: Tout à l'heure, vous avez dit que... Bon, au niveau des mesures incitatives, plusieurs intervenants sont venus nous rencontrer pour dire que, bon, il y a certaines des majors qui n'étaient même pas au courant des mesures incitatives. On entend... Il y a toutes sortes de statistiques qui ont été mises sur la table, et des fois ce n'est même pas les mêmes statistiques. Est-ce que vous croyez qu'il y a un manque de communication au niveau de toute l'industrie globalement pour essayer de transmettre l'information et que tout le monde ensemble parle d'une même voix?

● (12 h 10) ●

M. Venne (Marcel): Il y a possiblement... Comme je vous ai dit, je pense que la communication n'est pas mal. Est-elle parfaite? Non. Mais qu'on ait réussi — moi, je n'en reviens pas; qu'on ait réussi — à prouver qu'on peut faire des doubles doublages et que les majors se sont rendu compte que c'était payant pour eux, que ça faisait une bonne job, qu'il y avait des bons revenus, aïe, bravo, il faut le faire. Il faut le faire, sur un marché comme le nôtre. Il faut être conscients de ça. Moi, je trouve ça extraordinaire, bravo! Est-ce qu'on peut mettre des incitatifs plus à l'ordre du jour puis plus les sensibiliser? Bien sûr. L'idée de votre forum me plaît beaucoup, moi. Je participerais à ça sûrement. Et j'essaierais de répandre la bonne nouvelle le plus possible.

M. Benjamin: Je veux juste souligner que ce n'est pas mon idée, là, c'est l'idée de M. Heenan ou de la ministre qui... c'est inclus dans le rapport de M. Heenan. Puis M. Heenan nous a dit que c'était sur recommandation de la ministre de former un forum. Ça m'amène aussi à vous poser la question sur ce forum. Moi, ce que je comprends, c'est que tout le monde est de bonne volonté là-dedans, tout le monde veut faire avancer l'industrie du doublage, tout le monde veut discuter pour qu'on fasse meilleure figure. Qui pensez-vous inclure dans ce forum?

M. Venne (Marcel): La majorité des intervenants... Écoutez, pour nous, il faut être sûrs, là, il ne faut pas se tromper. Quand on dit que 70 % des recettes sont faites en français, au Québec, les versions doublées, pour nous autres, ça a été notre pain, notre beurre. On vit de ça. On prône ça, c'est essentiel. On n'est pas contre ça, au contraire, on veut qu'il y en ait de plus en plus. On est les premiers à vouloir s'alimenter de plus en plus à ça. On pense qu'en tant qu'hommes d'affaires on aime mieux avoir des moyens incitatifs que des moyens coercitifs, c'est un peu l'essence même des gens qui sont dans notre position. Mais effectivement, moi, écoutez, l'ensemble de tous les intervenants devraient être interpellés et devraient faire partie d'un tel forum. Si chacun peut donner un petit peu coup d'épaule à la roue, bravo, hein!

M. Benjamin: Si je suis votre raisonnement, vous dites qu'il y a assez de moyens incitatifs, étant donné qu'on performe, puis qu'on plafonne, puis, bon, qu'on a atteint un seuil. Tout à l'heure, vous avez répondu à ma collègue que... bon, diverses suggestions au niveau des moyens incitatifs. Comment on peut demander des nouveaux moyens incitatifs si d'ores et déjà vous dites qu'on a atteint le maximum qu'on peut atteindre?

M. Venne (Marcel): Moi, je voyais les moyens incitatifs intéressants pour les autres diffuseurs, à mon sens, qui ont pas mal plus de chemin... Puis je ne veux pas pointer du doigt les uns ou les autres, ce n'est pas le but. Moi, j'étais là pour parler des salles de cinéma. Je vous dis qu'on se conforme puis que les chiffres le prouvent. Est-ce que tout le monde des autres diffuseurs sont à l'ordre de 70 %, 80 %? Je vais les laisser le répondre.

M. Benjamin: Bien, pour vous, là, un moyen incitatif, pour vous, pour que ce soit... pour que vous soyez confortables... Parce que, si vous faites partie du forum, si vous êtes appelé à commenter ou à discuter dans ce forum-là... Moi, ce que j'essaie de comprendre, c'est avec... Tout le monde est d'accord à participer au forum, mais, à partir du moment... Si on fait un forum puis que tout le monde, ils se disent: Bon, bien là, à partir du moment qu'on est tous ensemble, moi, je vais demander ma part, moi, je vais demander ma part puis, moi, je vais demander ma part, comment on va favoriser l'industrie du doublage, si tout le monde va dans une même tribune pour juste demander de l'argent?

M. Venne (Marcel): Non, je ne voyais pas ça dans ce sens-là. Écoutez, moi, il y a une question, puis je sais... Je ne suis pas un spécialiste de ça, mais, au forum, j'aurais une question à leur demander: Est-il vrai que les séries télé ne peuvent pas sortir en français à

cause d'ententes contractuelles avec les télédiffuseurs? Est-il vrai que la série *Twenty-four — 24 chrono* — a été retardée pendant cinq ans par Radio-Québec? Est-ce que ça, c'est vrai? Est-ce qu'il y a moyen de faire autre chose? Est-ce qu'il y a moyen de faire des ententes qui aideraient à sortir plus rapidement puis à faire doubler plus vite? Je ne sais pas. Écoutez, moi, ce n'est pas mon milieu, je ne connais pas ça. Mais, si j'étais sur le forum, je la poserais, la question.

M. Benjamin: Alors, vous parlez aussi, à la page 10, dans votre mémoire, que, tu sais, la carrière d'un film se joue sur le temps puis... À l'heure actuelle, la disponibilité sur le Web avant la diffusion en salle, est-ce que vous avez un pourcentage ou est-ce que vous voyez que c'est quelque chose qui est en augmentant puis fulgurant, c'est quelque chose qui vous...

M. Venne (Marcel): Je vais vous donner un ordre de grandeur: mon ami Didier, revenant d'Europe, a apporté une revue dans laquelle, très récemment, c'est marqué qu'il y a 450 000 téléchargements illégaux par jour en France. C'est autant que les admissions en salle. Et ça, si ce n'est pas inquiétant, je me demande ce que c'est. Je me souviens, *Les Ch'tis* a été sur le Web, au Québec, avant qu'on le sorte en salle. La même chose pour les jeux... le dernier des Jeux olympiques, là... *Astérix et les Jeux olympiques*, je ne sais pas si c'est ça, le nom, là, mais il était aussi sur le Web avant qu'on le présente. Oui, c'est un problème majeur, c'est un problème important.

M. Benjamin: Pour contrer cette façon-là, est-ce que vous pensez que c'est... Comment, sans une manière coercitive, contrer cette façon de faire?

M. Venne (Marcel): Écoutez, d'après moi, c'est de sortir le plus rapidement possible, avec un maximum de copies, dans toutes les régions, le plus rapidement possible. Ils ont vécu le même problème dans le monde de la musique. Ce n'est pas simple, ce n'est pas sûr. Nous, au niveau du piratage, M. Séguin a fait une job extraordinaire, on a fait approuver une loi fédérale qui a criminalisé le piratage dans les salles de cinéma. On essaie de faire le mieux qu'on peut. Ce n'est pas simple, c'est un problème majeur, vous avez raison.

M. Séguin (Daniel): C'est deux dossiers différents, dans le sens qu'au niveau du vol de films dans la salle... Puis on sait qu'est-ce qui s'est passé ici, au Québec, l'année dernière, qui a un impact majeur sur l'industrie dans son ensemble, ici, au Québec, et ailleurs dans le monde. Donc, le téléchargement, est-ce que c'est quelque chose qui va disparaître? Non. Par contre, il faut prendre... mettre les outils en place pour empêcher ce vol qui s'introduit directement en ligne.

M. Benjamin: ...des exemples de comment on pourrait faire ça?

M. Séguin (Daniel): Bien, je pense que, dans la dernière année, il y a eu beaucoup d'interventions qui ont été faites de la part de propriétaires de salles de cinéma, incluant l'industrie, pour contrer ce vol de films là. On a vu l'impact de cette nouvelle loi, l'amendement à la loi

criminelle qui a fait en sorte qu'il y a eu un impact majeur, qui a réduit le fléau du vol de films en salles. Le vol de films en ligne ou le téléchargement en ligne illégal, il y a plusieurs interventions qui doivent être faites par plusieurs milieux. Il y a eu un effet bénéfique ici, au niveau du Québec, ou ailleurs au Canada.

Mais c'est quelque chose qu'on est capables de régler demain. Donc, je pense qu'en tant qu'industrie il faut continuer à travailler ensemble puis trouver les outils nécessaires pour empêcher ce vol-là qui impacte tout le monde dans l'industrie, tous les intervenants d'hier et aujourd'hui, ça nous impacte tous.

M. Benjamin: Tout à l'heure, M. Séguin, vous avez parlé de la fermeture de diverses salles de cinéma à Québec. Vous attribuez ça à quoi?

M. Séguin (Daniel): Bien, écoutez, le contexte économique d'une salle de cinéma, il faut comprendre, il y a deux choses. Vous avez peut-être — pour ceux qui demeurent dans la ville de Québec, le cinéma Sainte-Foy, par exemple — premièrement, le prix de billet, le billet d'entrée. Nous, qu'est-ce qui est important en tant que propriétaires, c'est de s'assurer qu'on est capables... que les gens, la population peut, à prix abordable, venir visionner un film, s'évader, avoir un bon divertissement. Puis on regarde le cinéma Sainte-Foy, à Québec, où est-ce que, le billet d'entrée, il n'y a pas de fluctuation depuis son ouverture. Donc, qu'est-ce qui est important à reconnaître, c'est que, si tu as des coûts...

Nous, c'est important que les gens reviennent. On a parlé tantôt au niveau de la culture, les gens maintenant ont d'autres possibilités. Pour nous, on veut que les gens continuent... important qu'ils viennent chez nous. Puis M. Roy en a parlé tantôt, mais, au niveau de l'implication de l'industrie, les gens continuent à venir au cinéma, puis c'est important de reconnaître la flexibilité au niveau du billet, le prix d'entrée, toujours... pas vraiment beaucoup de flexibilité au niveau du propriétaire, puis on le voit souvent en région également, qu'on se doit de garder ça à des prix abordables.

M. Benjamin: Merci.

Le Président (M. Simard): Merci, M. Séguin. Je passe la parole à notre collègue de Borduas qui est critique pour le Parti québécois.

● (12 h 20) ●

M. Curzi: Merci, M. le Président. Bonjour, messieurs. Dans le fond, ce que vous nous dites, M. Venne, c'est que les batailles qui ont été menées pour s'assurer qu'il y ait un doublage au Québec, fait par des artisans du Québec, qui ont été menées beaucoup par les artisans de ce milieu-là, de l'ensemble de ce milieu-là, et par les différents gouvernements, et beaucoup par le Parti québécois, qui a eu des mesures qui ont... en particulier les mesures incitatives ont toutes été créées par le Parti québécois — j'en profite quand même, il faut faire un peu de publicité pour son parti des fois — ça vous a profité. Les propriétaires de salles, au bout du compte, ce que vous nous dites, c'est que vous en avez largement profité. Ça a été... Vous dites que maintenant 70 % de votre clientèle est liée au fait que vous présentez des versions doublées en français, et au Québec majoritairement.

Vous êtes confrontés à des problèmes majeurs, en particulier la notion même de salle est en train d'évoluer. Elle a évolué parce que les lieux sont devenus des lieux de divertissement. Vous avez offert aussi... L'alimentation, par exemple, c'est un des revenus majeurs. Ce qui vous permet de garder les billets à faible coût, c'est que vous avez d'autres revenus qui proviennent d'autres sources.

Puis vous allez aller vers une variation ou une diversification de ce que vous allez présenter sur vos écrans. Ce que je vois dans les nouveaux complexes, c'est qu'il y a une multiplication du nombre d'écrans, donc les salles sont plus petites, mais il y en a plus. Et tôt ou tard vous allez aller vers la numérisation. Ce n'est pas quelque chose qui a commencé, mais on sait que c'est quelque chose qui est commencé. Et souvent c'est sous l'égide de certaines majors, m'a-t-on dit, qui décident qu'ils vont numériser un certain nombre de salles dans des marchés parce qu'ils veulent pouvoir offrir immédiatement. Et ça va être une des façons de contrer le piratage, c'est-à-dire un accès direct à un téléchargement qui sera pour vous autres une occasion de présenter différents films dans des salles plus petites, une très grande variété de films accessibles le jour même où ils sont accessibles, c'est-à-dire en quelque sorte avant même qu'ils soient accessibles sur Internet ou qu'ils soient piratés, hein? Je pense que c'est ça. Donc, vous avez des décisions majeures à prendre.

Dans toute cette évolution-là qui semble un peu inévitable, je pense — vous allez me le dire — vous allez être obligés de vous approvisionner chez des distributeurs chez lesquels vous vous approvisionnez déjà majoritairement — puis je ne rentrerai pas là-dedans, mais je sais que c'est des contrats, puis les relations, c'est assez solide dans cet univers-là — vous allez devoir vous approvisionner directement chez les distributeurs, producteurs américains, qui sont vos gros fournisseurs. Comment allez-vous maintenir l'avantage que vous y avez trouvé historiquement, depuis 20 ans, c'est-à-dire d'avoir un accès à des versions doublées en français — et j'aimerais bien que ce soient des versions doublées en français au Québec — comment allez-vous maintenir cet avantage de marché, financier pour vous, dans les années qui viennent? Quels sont les moyens que vous allez mettre en oeuvre pour vous assurer d'avoir cette offre-là dans la langue de vos clients?

M. Venne (Marcel): Oui. Je vais répondre à deux, trois questions. La première des choses, il ne faut pas croire que les majors sont directement liées à l'implantation de la technologie numérique. Ce n'est pas le cas. C'est des intégrateurs, qui peuvent être dans certains cas des compagnies américaines en dehors des majors, ou encore il y a une compagnie québécoise qui s'est manifestée aussi pour faire une implantation du cinéma numérique au Québec. C'est déjà commencé. Plusieurs salles en offrent déjà, qu'ils ont initié eux-mêmes. Mais l'implantation qui va se faire d'ici les trois, quatre prochaines années va être beaucoup plus massive. Et, à ce moment-là, oui, on est au transfert de ça. C'est un investissement de l'ordre de près de 100 millions de dollars pour les salles de cinéma du Québec uniquement.

Et on se doit — vous avez raison; on se doit — de protéger les copies françaises. C'est notre pain et c'est notre beurre, les copies doublées. Les gens, c'est ce qu'ils veulent voir. Puis, comme je vous dis, bravo aux partis si... Tout le monde a aidé la cause, tantôt, là, tout le monde... je

suis d'accord avec vous, et ça a bénéficié, oui, aux salles de cinéma, mais, moi, j'aimerais dire que ça bénéficie aux Québécois. Et c'est eux qui vont voir les films et c'est eux qui en ont bénéficié. Et c'est le produit qu'ils veulent voir et c'est ce qu'on leur offre.

Mais notre préoccupation première dans le transfert numérique, c'est l'approvisionnement des films, vous avez raison. Mais tout ça, c'est un changement technologique et c'est non pas un changement de relations d'affaires avec soit les majors ou soit les distributeurs indépendants. Comme on dit, c'est «business as usual» dans la façon de faire, dans la façon de programmer. Les salles françaises vont rester en français. Ils vont devoir nous fournir des copies doublées. Et possiblement que les copies numérisées seront plus faciles à avoir une version anglaise, une version... Comme vous voyez déjà sur des DVD, il y a plusieurs versions qui sont déjà incluses dedans. Donc, c'est plus simple de pouvoir les transférer d'une salle à l'autre, de les avoir toutes disponibles. Ce sera une entente contractuelle entre le distributeur et l'exploitant, qui pourra varier. Même, on pourrait rêver, dire que deux semaines se feront, dans une salle, pour du cinéma, je ne sais pas, espagnol, dans un marché donné, deux semaines en français, toujours le même film, puis une semaine en anglais. Qui sait? On verra. Mais ça ouvre énormément de possibilités.

Mais on a à coeur... Et soyez sûrs que le cinéma doit être... continuer, pour nous, à 70 %, au Québec, d'être en version française. Ça correspond aux goûts des gens. C'est ce qu'ils veulent voir. Et le numérique ne fera qu'aider quant à moi ces choses-là.

M. Curzi: Je ne veux pas vous contredire, mais... Tant mieux si ce que vous dites est... Mais actuellement la version doublée, au Québec en tout cas, elle l'est après que le film... au moment où le film va être distribué. Au moment où vous allez avoir accès directement à la copie, disons, c'est comme la copie zéro, au moment où ça va... On va imaginer que la sortie va être mondiale, là. On s'en va vers des sorties de films mondiales. Donc, ça veut dire que vous allez devoir aller piger dans un catalogue où il y aura, entre autres, une version française. Ça veut dire que ces versions doublées en d'autres langues vont devoir être doublées avant même d'être offertes, mises en marché. La question, c'est: Comment, à l'intérieur de ça... Quels sont vos leviers pour nous aider à nous assurer que, dans le catalogue offert par le producteur ou le distributeur, il va y avoir une version doublée, doublée au Québec? Parce que c'est ça qui... Quand même, ça fait partie de votre offre, ça, actuellement. Vous voulez la garder.

M. Venne (Marcel): Tout à fait. Oui. La plus belle des garanties, vous savez, c'est que présentement on les sort en simultané avec la sortie nationale américaine. Dans tous les cas des films américains, on est ce qu'ils appellent en bon français «day and date»; le même jour, à la même date, on sort en version française en même temps qu'eux. Et c'est pour ça qu'on parlait de problème de doubleur, que tout le monde est compressé pour pouvoir sortir. Puis ça a été la force des doubleurs au Québec, de devancer les Français. C'est pour ça qu'on a pu survivre, parce qu'ils ont été rapides, parce qu'ils ont pu le faire puis qu'ils ont prouvé qu'en sortant en simultané en français on avait un marché extraordinaire, au Québec, à leur donner, et on a rentabilisé les doubles doublages ici grâce à ça. Donc, on a déjà une belle partance, puis il faut continuer.

M. Curzi: Donc, vous êtes en train de me dire que, vous, les propriétaires de salles, vous seriez tout à fait d'accord, par exemple, pour appuyer les doubleurs dans leur tentative pour s'assurer qu'au moment où un film sera accessible dans sa première version... pour faire toutes les pressions nécessaires pour qu'il y ait une version doublée au Québec qui soit accessible. C'est ça que vous me dites, là?

M. Venne (Marcel): Une version doublée au Québec. Écoutez, on parlait de rentabilité. Une version française, oui. Est-ce qu'elle a...

M. Curzi: Française doublée au Québec. Puis ça dépend si c'est...

M. Venne (Marcel): Française doublée au Québec, c'est question de rentabilité. S'il y a rentabilité. Parce que ça vient compliqué.

M. Curzi: Mais c'est pourtant ça que vous avez... Vous avez dit que c'était... Quand même, ça vous rapportait, non?

M. Venne (Marcel): Oui. Ce que je vous ai dit, c'est que la version doit être doublée en français. Mais qu'elle soit doublée au Québec, dans certains cas où c'est économiquement faisable et pensable, idéalement c'est ça. Mais, le jour où la rentabilité n'est pas au rendez-vous, on est en affaires, ils sont en affaires, je pense qu'il y a certains films qui malheureusement ne seront peut-être pas doublés du tout. Ça peut peut-être arriver. Il y a certains films même qui ne sortent pas carrément en français en ce moment, ça existe.

Le Président (M. Simard): Oui, peut-être M. Papalia.

M. Papalia (Raffaele): Oui. Avec le numérique, c'est toujours la même pratique d'affaires, c'est le format qui va changer. Alors, avec la façon qu'on travaille maintenant et qu'on a obtenu le 80 %, ça ne change pas, ça ne va pas changer, c'est le format qu'on va recevoir le film. On ne réinvente pas la roue, on ne s'assoit pas pour écrire encore des nouvelles règles de jeu, c'est les mêmes règles de jeu qui existent, mais c'est le format qui va être différent.

M. Curzi: Sauf que, dans le cas du format, il va y avoir une autre réalité, c'est que la loi du marché joue encore plus fort. Ce qui a permis que l'industrie du doublage se développe, c'est qu'il y a eu une protection des distributeurs sur un territoire physique qui s'appelle le Québec et que, les distributeurs québécois, on ait des législations qui définissent comment on allait protéger ce marché de la distribution du film au Québec.

Dans le cas où il s'agit de l'Internet, d'abord on n'est plus dans une juridiction qui appartient à une province, mais c'est une juridiction fédérale, et, dans le domaine fédéral, il n'y a aucune juridiction sur l'Internet. Donc, il n'y a pas de juridiction. On se retrouve donc confrontés à ce qui s'appelle la loi du marché, puis la loi du marché va toujours jouer en faveur de la loi du plus grand nombre.

Or, le plus gros marché français actuellement, c'est la France. S'il y a un incitatif lors d'un accès direct à l'Internet, l'incitatif va être extrêmement fort pour que

le marché dominant français soit celui qui s'accapare de l'ensemble du doublage. Et ça, ça veut dire, si on appliquait cette loi-là d'une façon stricte, la disparition du doublage québécois, c'est ça que ça veut dire. À moins qu'il y ait une cohésion réelle du milieu, de l'ensemble des joueurs de ce milieu-là pour exercer des pressions fortes qui représenteraient les intérêts des Québécois à obtenir une version qui soit en langue française. Et là la loi de l'offre et de la demande va aussi être quelque chose qui va devoir être assumé par l'ensemble des joueurs de cette industrie-là. Ou alors ils auront à dire: Nous préférons uniquement considérer nos avantages financiers, et votre avantage de langue de proximité, de culture, de satisfaction, c'est quelque chose qui ne pèse pas le poids. Ça va être ça, les choix qu'on va devoir faire, je crois.

Le Président (M. Simard): Voilà. Merci beaucoup, M. Venne, messieurs de l'association, merci d'être venus.

Nous suspendons nos travaux jusqu'à 14 heures.

(Suspension de la séance à 12 h 30)

(Reprise à 14 h 4)

Le Président (M. Simard): Alors, puisque nous y sommes tous ou presque, nous allons commencer. Alors, nous poursuivons donc nos travaux, la Commission de la culture, afin de procéder à des consultations particulières et des auditions publiques sur le doublage des films et les séries télévisées disponibles au Québec.

Au programme, cet après-midi, nous avons un programme chargé, avec d'abord le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec, qui est devant nous... enfin, bien, peut-être pas au complet mais presque; l'Association nationale des doubleurs professionnels; l'Union des artistes; et, pour terminer, j'allais dire en beauté, l'Association canadienne des distributeurs de films.

Alors, nous allons écouter, et nous vous souhaitons la bienvenue, M. Hans Fraikin, qui est le commissaire national au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec. Alors, vous connaissez nos règles. Vous nous présentez à la fois ce que vous êtes...

M. Fraikin (Hans): 15 minutes.

Le Président (M. Simard): ...pendant 15 minutes, et nous vous posons des questions. À vous la parole.

Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ)

M. Fraikin (Hans): Bien. Bonjour et merci pour la bienvenue. Je m'appelle Hans Fraikin, en fait, commissaire national du cinéma et de la télévision du Québec. Je suis ici à titre de représentant du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec, connu sous l'acronyme du BCTQ. Et, tout comme la ministre... la députée de Hull, c'est mon baptême en commission parlementaire.

Alors, je parle tout d'abord un peu de l'organisme, qui est assez nouveau au Québec. Le BCTQ a été créé il y a trois ans, il a été doté d'un mandat en trois volets. Notre première mission est de promouvoir le Québec comme lieu de tournage auprès des producteurs à Hollywood et

auprès des autres marchés internationaux comme la France, l'Europe et voire l'Asie. Ce travail de développement d'affaires se réalise par des représentations dans les plus importants marchés de films au monde, par l'organisation de missions avec nos entrepreneurs québécois dans des foires spécialisées internationales et surtout par des centaines de rencontres individuelles avec des producteurs et les décideurs principalement à Hollywood.

La deuxième partie de notre mandat est d'assurer l'accueil des producteurs étrangers au Québec. Pour ce faire, nous utilisons notre photothèque numérique nationale, que nous avons créée l'année passée, nous faisons des visites de repérage sur les terrains, nous facilitons les accès aux ressources de production locale ou encore nous procédons à des voyages de familiarisation ciblés.

Le troisième volet de notre mandat est la mise en oeuvre de projets structurants en tant que secrétariat de la grappe du cinéma et de la télévision. Nous mettons en oeuvre ces projets porteurs dans un contexte intersectoriel, puis ces projets déclinent nos cinq axes stratégiques, c'est-à-dire l'investissement direct étranger, la formation et la main-d'oeuvre, l'innovation, la veille concurrentielle et finalement le positionnement et le rayonnement du Québec dans le monde. Voilà un peu qui résume le mandat du BCTQ.

Pour ce qui est du sujet de cette commission, sur le doublage au Québec, je ne viens pas réitérer les chiffres qui vous ont été présentés hier par la SODEC et autres, car je ne suis pas ici comme spécialiste du doublage. Le prochain témoin, le président de l'Association nationale des doubleurs professionnels, est bien plus apte que moi à discuter des enjeux spécifiques liés à l'industrie du doublage au Québec. Par ailleurs, je suis spécialiste de la distribution et de la production cinématographique américaine. Avant d'être le directeur du bureau européen de Téléfilm Canada à Paris, j'ai oeuvré pendant 10 ans comme distributeur international pour l'une des six majors d'Hollywood, soit la 20th Century Fox, j'étais leur représentant en Asie et en France. Cette expérience m'a permis de comprendre le fonctionnement des studios américains, leur façon de travailler, de prendre des décisions et leur stratégie de pénétration de marchés internationaux. La conséquence de cette immersion particulière chez un major américain a été que j'ai été nommé commissaire du BCTQ, et c'est en tant que commissaire que j'ai été consulté par M. Heenan dans la réalisation de son étude sur le doublage.

Il est à noter que je suis tout à fait d'accord avec les conclusions de son étude, soit qu'une loi qui forcerait les producteurs américains à doubler au Québec provoquerait l'effet contraire à celui qui est souhaité par tout le monde ici. En effet, au lieu d'augmenter le pourcentage de films doublés ici, on verrait le nombre de films américains distribués au Québec diminuer, car les majors refuseraient tout simplement de présenter des films au Québec s'ils estimaient que le risque économique est trop élevé. Et il y a un précédent pour ça, puis j'en parlerai un peu plus tard. Pour eux, l'équation est purement économique, rien de plus. Donc, la meilleure façon d'augmenter les volumes de doublage au Québec est d'utiliser des arguments commerciaux qui démontrent, par exemple, que les Québécois préfèrent voir des films doublés en français local et que les recettes quichets au Québec augmentent quand les films sont doublés dans notre langue. Véhiculer et communiquer nos arguments commerciaux envers les décideurs à

Hollywood ne peut se faire que d'une façon concertée et stratégique, semblable à ce qu'on fait déjà pour promouvoir le Québec comme lieu de tournage à l'étranger.

C'est pour cette raison qu'à la sortie du rapport Heenan la ministre St-Pierre a confié au BCTQ un mandat de promotion et de représentation de l'industrie québécoise du doublage. Ce nouveau mandat comporte trois volets: un, concevoir des outils promotionnels pour expliquer aux entreprises américaines les avantages de doubler au Québec; deux, intégrer dans nos activités de représentation auprès des majors américains des visites de sensibilisation auprès des entreprises qui doublent peu ou pas du tout au Québec; et, trois, animer un forum de discussion sur le développement de l'industrie du doublage.

● (14 h 10) ●

La subvention pour réaliser ce nouveau mandat a été signée en août, le montant consenti pouvant atteindre jusqu'à 100 000 \$. Des discussions préliminaires ont déjà eu lieu avec l'ANDP, l'Association nationale des doubleurs professionnels, pour élaborer un plan de match. Cependant, nous avons suspendu le processus pour respecter le déroulement de cette commission et permettre aux différentes parties de s'y préparer.

De façon générale, voici comment nous allons probablement procéder avec ce mandat. Les deux premiers volets du mandat se réaliseront à peu près de la même façon que nous procédons déjà pour la promotion du Québec comme lieu de tournage, la grande différence étant nos interlocuteurs et les contenus. En effet, pour les lieux de tournage d'une production, les décideurs sont les producteurs, ceux qu'on appelle les «physical producers», ceux qui évaluent les besoins créatifs, logistiques et budgétaires d'un projet.

Pour ce qui est du doublage d'un film ou d'une série télévisuelle, les décideurs sont les distributeurs, lesquels travaillent étroitement avec les producteurs. Chez les majors, les départements de production et de distribution de films, et je ne parle pas maintenant de la télévision ou du DVD, mais de la distribution de films, sont très près l'un de l'autre. Donc, à cet égard, nos coûts supplémentaires pour la promotion du doublage ne seront pas très élevés, puisque nous sommes régulièrement dans les mêmes environnements pour nos rencontres avec les producteurs.

L'autre différence entre la promotion de la production et du doublage est le type de foire professionnelle. Ce nouveau mandat nous amènerait donc à promouvoir le Québec dans des marchés de distribution spécialisés, comme le ShowEast, à Las Vegas. Mais, là encore, la formule ne sera pas si différente de ce que nous faisons actuellement dans les marchés de production. Puis je pense qu'on peut dire la même chose quant à la réalisation d'outils promotionnels sur le doublage, ils seront similaires à ce que nous faisons déjà pour les producteurs américains. Ce sont des outils spécialement conçus pour ce type de clientèle très particulière et très ciblée. Et d'ailleurs je vous ai apporté des échantillons de ces outils pour vous donner une illustration tangible de quoi il est question, et je crois qu'on vous les a distribués, ils sont devant vous.

Donc, la grande différence entre les deux types d'outils réside bien sûr dans les contenus. Voilà l'une des raisons importantes du troisième volet de ce mandat, soit le forum industriel. Lors de ce forum, les discussions nous permettront de bien cerner les messages et arguments clés que nous voulons prôner à nos clients potentiels

américains. Ce forum, que j'animerais, réunira les représentants de l'association des distributeurs américains et les majors américains, l'Association nationale des doubleurs professionnels, la SODEC, la Régie du cinéma, le conservatoire, les représentants du ministère, l'UDA, bref toutes les parties prenantes concernées par cette industrie. Hier, on avait parlé de forum ou de groupe de discussion, je pense que la nomenclature n'est pas importante. L'idée, c'est de réunir tous les intervenants, toutes les parties prenantes pour discuter des enjeux, élaborer des idées d'opportunités de marchés et d'opportunités d'affaires et finalement le contenu des arguments commerciaux que nous allons vendre à l'international.

Il reste donc à déterminer les modalités de ces pourparlers industriels. Une des premières tâches du forum sera d'examiner les meilleures conditions pour maintenir ou développer la façon optimale, les trois types de marchés du doublage, soit le long métrage, les grandes séries télévisuelles et les films produits directement pour le marché du DVD, soit les longs métrages à plus petit budget. Ultérieurement, le forum fera des recommandations à la ministre sur d'éventuelles mesures à mettre en place.

Éventuellement, aussi, je crois que nous étudierons également la création d'opportunités d'affaires pour l'exportation du doublage québécois vers d'autres marchés étrangers, par exemple le doublage de téléseries européennes au Québec. Pour l'instant, je préfère ne pas trop m'avancer sur ce point, puisque qu'ultimement les axes de développement seront déterminés par le forum en question.

Sur ce, c'était assez bref, je vous remercie et je suis disponible pour vos questions, du moment qu'elles ne sont pas trop difficiles.

Des voix: Ha, ha, ha!

Le Président (M. Simard): Je ne suis pas trop inquiet pour vous, M. Fraikin. Alors, je vous mets entre les mains de la députée de Hull.

Mme Gaudreault: Bon. Alors, bienvenue. Vous avez dit d'entrée de jeu que vous étiez un expert par rapport aux majors.

M. Fraikin (Hans): Bien, peut-être je n'aurais pas dû dire ça.

Des voix: Ha, ha, ha!

Mme Gaudreault: Non, non, on est ici pour apprendre, tout le monde est ici pour apprendre ce qui se passe, là, dans l'industrie du doublage. Et M. Heenan, dans son rapport, nous disait craindre que les majors boudent le Québec suite à l'implantation d'un projet de loi tel que celui présenté par le député de Berthier. Quelle est votre opinion à ce sujet?

M. Fraikin (Hans): C'est plus qu'une opinion, je parle à ces gens-là, puis c'est clair qu'ils vont boudier. Écoutez, on a 100 ans d'histoire, d'historique, comment les Américains, que ce soit le gouvernement ou même les entreprises, réagissent à des mesures protectionnistes, partout dans le monde, et surtout, au World Trade Organization, on le voit. C'est eux qui ont inventé le antitrust, ils réagissent très mal à toute mesure protectionniste. Et vous savez,

ce n'est pas moi qui... Il y a un précédent au Québec. Souvenez-vous, en 1983, quand la loi de la distribution avait été passée, la première réaction des majors était: Bien, si c'est comme ça, nous, on ne distribue plus au Québec. Et ils ont mis leur menace à épreuve. Et la Paramount avait arrêté de distribuer pendant trois mois au Québec, jusqu'au jour où le Québec modifie sa loi, et c'est là qu'ils ont instauré la clause grand-père pour les distributeurs étrangers, donc les majors, sauf Disney-MGM, qui distribuait déjà au Québec, et c'est pour ça que les Québécois n'ont jamais pu voir *Le flic de Beverly Hills*. Et donc il y a un précédent. Donc, il y a un précédent.

Et peut-être l'autre chose à dire, c'est: vous savez, il y a eu un conflit intersyndical qui a perduré au Québec pendant presque trois ans, et ça a beaucoup terni la réputation des Québécois, un peu des fauteurs de trouble, disons. Et là, si on rajoutait encore une autre couche avec une mesure coercitive qu'ils n'apprécieraient pas du tout, les répercussions ou les conséquences ne seraient pas seulement sur ce que je viens de vous dire, mais aussi sur notre mandat d'origine qui est, tu sais, la production de tournages étrangers au Québec, qui, dépendant de l'année, représente un volume d'affaires, des retombées économiques entre 100 et 300 millions de dollars au Québec, et ça, ce n'est pas de l'investissement direct, là, ça, c'est des capitaux frais dont les majors ou les Américains, parce que ce n'est pas seulement les majors, dépensent au Québec par année.

Le Président (M. Simard): Vous avez terminé?

Mme Gaudreault: J'aurais une autre question, une dernière petite question.

Le Président (M. Simard): Allez-y.

Mme Gaudreault: Comment expliquez-vous le fait que M. Heenan a découvert, lors de ses entrevues avec ces gens-là, qu'ils ne connaissaient pas nos mesures incitatives?

M. Fraikin (Hans): Bien, moi, à mon sens, c'est parce que... peut-être deux raisons. Un, c'est: il y a vraiment... il n'y a jamais eu, au Québec, un mouvement concerté pour faire la promotion des incitatifs du doublage au Québec. Mais l'autre raison aussi, c'est parce... C'est les entreprises d'ici qui bénéficient de ces incitatifs plutôt que le contraire, et donc c'est eux, avec ces incitatifs, qui peuvent baisser leurs prix pour faire concurrence aux autres marchés évidemment, surtout la France, mais aussi d'inciter, et c'est pour ça qu'on appelle ça un incitatif, pour inciter les Américains à doubler plus de produits au Québec parce que ça devient plus abordable.

Mme Gaudreault: Alors, on peut dire...

M. Fraikin (Hans): Et dans un marché, excusez-moi, dans un marché très risqué... Et je pourrai parler des facteurs de risque tout à l'heure, si vous voulez. Dans un marché très risqué... Ah! merci beaucoup. On n'a pas le droit?

Le Président (M. Simard): On est en train de se demander, parce qu'on vous voit à l'écran, si vous avez un pourcentage pour la publicité de Coca-Cola...

Des voix: Ha, ha, ha!

Le Président (M. Simard): ...parce que vous ramenez systématiquement devant l'écran cette bouteille. Alors, tant qu'on n'a pas notre pourcentage à nous, vous allez arrêter.

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Fraikin (Hans): Je pensais que c'était parce que ce n'était pas un Pepsi!

Le Président (M. Simard): Alors, poursuivez, je vous en prie.

● (14 h 20) ●

M. Fraikin (Hans): J'ai complètement perdu mon fil de pensée.

Mme Gaudreault: De l'élément de risque de l'implantation d'une telle législation. Alors, allez-y.

M. Fraikin (Hans): Non, bien c'est ça. Écoutez, si on veut parler de risque, vous savez, dans notre métier, il y a le facteur de risque, surtout dans les majors, ce qu'on appelle la règle des 10 %. Sur 1 000 projets de films en développement, il y en a 100 qui deviennent des scénarios finis. Sur les 100 scénarios finis, il y en a 10 qui sont produits et distribués en Amérique du Nord, qui inclut le Québec. Sur les 10 qui sont distribués, il y en a un qui est profitable en salle. Le facteur de risque, c'est ça.

Ensuite, il y a une tolérance de risque, bien sûr, quand on distribue des films. Ça ne veut pas dire qu'ils sortent un film sur 10. En moyenne, dans les marchés... Sur les 10 films qui sont produits en Amérique du Nord, ils les sortent tous, ils ne peuvent pas se permettre de ne pas les sortir, surtout à cause des marchés... le DVD, Video on demand et la télévision. Dans le marché international, sur 10, environ trois sont refusés. Moi, je passais mon temps justement, comme distributeur international, à évaluer les marges de box-office, mes coûts de P&A, «prints and advertising», qui est copies et publicité, et ensuite on en refusait environ trois sur 10. Donc, ça veut dire qu'il y en a sept qui sont distribués. Sur les sept, il y en a cinq qui sont considérés risqués, donc deux qu'on appelle des «sure hits», ou des coups sûrs. Donc ça, c'est un peu pour vous décrire un peu la tolérance de risque d'un major.

Mme Gaudreault: Dernière petite question avant que mon collègue...

Le Président (M. Simard): Allez-y.

Mme Gaudreault: Par rapport au doublage des séries télévisuelles, quelle est votre opinion là-dessus? Parce qu'on a vu que nos statistiques n'étaient pas très élevées par rapport au doublage de ce produit-là.

M. Fraikin (Hans): Bien, écoutez, c'est une situation beaucoup pire que les films en salle, mais je pense que l'essence même du problème demeure la même, c'est-à-dire... C'est la même chose, on ne va pas augmenter le doublage de séries télévisuelles avec une mesure comme la loi n° 193. Ce sera avec des procédures dont j'ai décrit dans mon allocution, des arguments, des meetings

de développement d'affaires, la présence dans des marchés. C'est comme ça qu'on peut le faire, avec des études, des comparatifs, des statistiques, qui est la raison d'être, il me semble, ou une des raisons en tout cas, pour ce forum ou groupe de discussion.

Le Président (M. Simard): Très bien. Merci, Mme la députée de Hull. J'invite maintenant le député de Viau à prendre la parole.

M. Dubourg: Merci, M. le Président. Bon après-midi, M. Fraikin. Écoutez, vous l'avez dit au tout début, que vous avez passé beaucoup de temps avec un des majors, Century Fox. D'après les statistiques, mais, dans le rapport de M. Heenan, on a vu que, bon, en 2006, c'est passé de 47 % à 52 %. C'est quoi, le pourcentage maintenant, là, de doublage de Fox présentement, enfin à l'heure actuelle?

M. Fraikin (Hans): Bien, je ne le sais pas, parce que, comme j'ai dit dans mon allocution, je ne suis pas spécialiste du doublage, plutôt de la production et de la distribution. Mais la Fox, et on le sait, hein, c'était écrit dans le rapport, la Fox et DreamWorks, c'étaient les deux récalcitrants, qu'ils avaient appelé ça, c'est clair. Donc ça, c'est un exemple de clients potentiels où il faut aller voir, il faut aller les rencontrer, puis il faut vendre nos arguments commerciaux pour les inciter à augmenter leur doublage au Québec.

M. Dubourg: Donc, étant donné que vous avez dit que, pendant une dizaine d'années, vous avez oeuvré, vous avez travaillé, même été responsable pour eux, donc dans le mandat qu'on vous confie, là, effectivement de concevoir des outils, etc., à part ceux que vous nous présentez là, quel genre d'outil, quel autre outil avez-vous en tête, là, à leur présenter de façon à promouvoir l'industrie ici, au Québec, de façon à ce que ces majors-là soient plus présents ici? Est-ce que vous avez des idées?

M. Fraikin (Hans): Écoutez, ça encore... je ne sais pas, du sirop d'érable!

Ce sera déterminé justement dans le forum. Écoutez, je pense à quelque chose — je le mentionnais à M. Curzi — le *Shooting Guide* que vous avez, là, il y a des index pour les différents secteurs et sous-secteurs de notre industrie, les producteurs, les fournisseurs de services, les maisons d'effets visuels, l'hébergement, tout ça. On peut imaginer un autre index là-dedans pour le secteur du doublage et toutes les entreprises et les artistes qui y travaillent.

M. Dubourg: O.K. Entre parenthèses, ce *Shooting Guide* là, donc c'est exprès que c'est... Est-ce que c'est produit strictement en anglais, étant donné qu'on vise cette clientèle-là, ou...

M. Fraikin (Hans): Oui. Oui, oui, oui. C'est surtout ciblé, ce *Shooting Guide* là, pour la clientèle américaine. Mais il y a d'autres outils promotionnels, comme vous avez devant vous, qui sont en français et en anglais, mais en français aussi, pour le marché français. La seule raison pourquoi que le *Shooting Guide* n'est pas encore édité en français, donc pour le marché français, c'est parce que c'est très, très cher, produire ça, puis on n'a pas les moyens actuellement.

M. Dubourg: Et, pour terminer, vous avez dit, au début dans votre... enfin quand vous avez élaboré concernant vos missions, un des éléments que vous avez soulevés, c'était de dire que, bon, vous avez des projets structurants, dans le cadre du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec, et de concevoir aussi des outils promotionnels. Donc, je comprends aussi le fait qu'on vous demande d'animer ce forum de discussion là avec tous les intervenants de l'industrie. Vous avez des attentes particulières par rapport à ce forum-là?

M. Fraikin (Hans): Écoutez, vous savez, je pense qu'il faut mettre les choses en contexte aussi. C'est rien de vraiment particulier ou d'innovateur, hein? Pratiquement toutes les industries ont leur propre forum ou rassemblement régulier des intervenants, des «stakeholders», comme on dit, des parties prenantes, qui se rassemblent pour justement discuter, débattre des enjeux, trouver des solutions collectivement. Et puis, aussi, ça s'inscrit un peu dans notre rôle de grappes. Des grappes sectorielles industrielles, c'est justement la nature de ce business-là, ce n'est pas... Nous, on met en place un projet porteur ou structurant, on rassemble les intervenants et on fait travailler tout le monde pour améliorer la compétitivité de l'infrastructure, de nos techniciens ou des travailleurs, qui théoriquement améliorent ton offre, qui améliorent la capacité de développer des affaires et qui ramènent plus de retombées économiques. C'est une boucle économique, macroéconomique classique. Et donc c'est un peu l'idée derrière ça.

M. Dubourg: D'accord. Je vous remercie.

Le Président (M. Simard): Ça va?

Mme Gaudreault: Ça va. Merci.

Le Président (M. Simard): Vous avez une question à poser? Oui, Mme la députée de Pontiac. Oui, il vous reste quelques minutes.

Mme L'Écuyer: Oui. Moi, je voulais parler un peu de... Bon, tantôt, vous avez parlé un peu du rôle du bureau. Ça me semble, quand je vous écoute, être strictement commercial, business. On va chercher du monde, il faut vendre, on a un produit à vendre. Et ce qui m'a frappée, c'est quand vous avez parlé du forum. Vous avez l'obligation... bien, c'est-à-dire qu'on vous a donné comme rôle l'animation du forum, et vous avez parlé que le forum, c'était pour être un endroit de pourparlers industriels. Ça m'a un peu... J'aimerais ça que vous m'expliquiez ça, là, parce que le forum... La recommandation d'Heenan dans le cadre du forum, c'est beaucoup plus en termes de promotion du doublage, en termes de comment voir si... au niveau de la formation pour les doubleurs, et des choses comme ça. Est-ce qu'on a l'ensemble des équipements? Est-ce qu'on devrait signer en amont les contrats? Et là, comme vous venez parler strictement de tout l'aspect très, très financier, business, et vous finissez en disant: Le forum, c'est un endroit pour avoir des pourparlers industriels. Expliquez-moi ça.

M. Fraikin (Hans): Bien, dans mon livre à moi, les deux sont compatibles. Ce n'est pas exclusif, là, ce qu'on dit, quand on parle de générer des idées et des arguments

de vente, donc strictement commercial, mais quand même il faut l'avoir, l'infrastructure, et cette expertise, et toujours améliorer notre offre, hein, c'est un peu ce que je décrivais dans notre rôle de grappe de télévision. Donc, quand on parle de formation, de techniques, de nouvelles techniques d'avancement, d'outils technologiques, ça fait tout partie du mixte. Je pense qu'il n'y a rien qui devrait être exclu, justement, dans un forum comme ça. J'ai eu la chance d'assister une fois à un forum similaire dans l'industrie aérospatiale, qui est une des quatre grappes structurées au Québec — hein, il y a l'aérospatiale, les sciences de la vie, l'éthique et le cinéma et la télévision. Tout le monde est là, tout le monde est là, et ils parlent de tout, ils discutent de tous les enjeux, il n'y a rien qui est exclu, du moment qu'on procède puis qu'on avance dans le même sens, qui est quoi? qui est de développer les affaires et augmenter les volumes de doublage au Québec, parce que les bénéficiaires sont à deux volets: un culturel et aussi un commercial.

Mme L'Écuyer: Une dernière question. Dans votre guide, *Québec Shooting Guide*, est-ce que vous parlez de ce que nous avons comme possibilité de doublage? Est-ce que c'est là-dedans?

M. Fraikin (Hans): Non.

Mme L'Écuyer: Pas du tout.

M. Fraikin (Hans): Non. Non.

Mme L'Écuyer: Pas du tout.

M. Fraikin (Hans): Pas du tout parce que...

Mme L'Écuyer: C'est juste pour les lieux de tournage et ces choses-là, et...

● (14 h 30) ●

M. Fraikin (Hans): C'est ça. Moi, quand on a commencé à être opérationnel, il y a deux ans, là — c'est notre deuxième édition — ce n'était pas du tout sur la table. Et je pense que, même si je suis contre la proposition de loi n° 193, ce qui ressort de positif, c'est justement les discussions qu'on a, là, puis c'est de mettre cet enjeu-là puis ce secteur important de notre industrie sur la table.

Mme L'Écuyer: Merci. Ça va.

Le Président (M. Simard): Merci beaucoup, Mme la députée de Pontiac. Maintenant, j'invite le député de Berthier à prendre la parole.

M. Benjamin: Alors, bonjour, monsieur... Fraikin? Fraikin. Alors d'entrée de jeu je suis un petit peu mêlé dans la façon que vous vous êtes présenté comme spécialiste des majors, puis là vous nous donnez de la documentation sur le Bureau du cinéma du Québec. Je trouve ça un petit peu risqué. Je pense que c'est des partenaires. Vous allez demander à des partenaires de s'asseoir au milieu du forum avec vous, puis là vous parlez au nom de ces personnes-là.

M. Fraikin (Hans): Au nom des majors?

M. Benjamin: Oui. Ce que vous avez dit, c'est: Ah! Potentiellement, je les connais, ils vont faire ci, ils vont faire ça.

M. Fraikin (Hans): ...c'est des clients. On ne parle jamais au nom des clients. Les majors, comme les producteurs américains, c'est des clients. Je ne parle pas en leur nom. Ceux qui parlent en leur nom, c'est l'association des distributeurs américains, qui sont ici, dans la salle, ou encore le MPAA, le Motion Picture Association. Eux, ils parlent en leur nom, pas moi.

Un bureau de film, il y en a dans toutes les provinces, il y en a dans toutes les juridictions du monde. Le mandat, je l'ai décrit, puis ce n'est rien de plus que ça. On ne parle pas en leur nom. On négocie avec eux, on essaie de développer des affaires avec eux, mais on ne parle pas en leur nom.

M. Benjamin: O.K. Parce que j'avais cru comprendre que, quand vous parliez de ça...

M. Fraikin (Hans): Ah! C'est moi qui parle mal.

M. Benjamin: Vous avez parlé tout à l'heure d'un précédent, en 1983, où une compagnie, Paramount, avait cessé sa distribution au Québec pendant trois mois. On peut-u s'entendre que le contexte de l'industrie du cinéma et du doublage a beaucoup évolué depuis ce temps-là?

M. Fraikin (Hans): Oui.

M. Benjamin: Pensez-vous que les profits étaient les mêmes puis qu'ils auraient le même intérêt? Parce qu'on a parlé à divers intervenants, puis il y en a qui nous disent: Ah! on exclut ça, le boycott, puis il y en a d'autres qui disent: Ah! bien ça pourrait éventuellement venir, un boycott. Je ne comprends pas pourquoi qu'une compagnie qui fait des affaires s'empêcherait de faire des affaires.

M. Fraikin (Hans): Parce que, si c'est des affaires qui ne sont pas des bonnes affaires, ils ne vont pas faire des affaires. C'est ça. Mais ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de la marge, il n'y a pas de la marge d'évolution.

Et je pense qu'aussi c'est bien important de faire la distinction, quand on parle du dossier américain puis du dossier européen, ou voire asiatique, ou voire la francophonie, hein? Quand on parle du dossier américain, là, ce qu'on essaie de faire, c'est d'accroître le pourcentage, la tarte, là, au Québec. On essaie, que ce soit en salle, en DVD ou à la télévision, on essaie d'accroître ça avec le client américain. Quand on parle des marchés européen ou asiatique ou de la francophonie, là, ce qu'on essaie de faire, c'est exporter le savoir-faire québécois et l'industrie du doublage. Donc, il y en a un, c'est la préservation ou l'augmentation de marché local; il y en a d'autres, c'est du développement d'affaires. Et, je pense, les enjeux sont assez différents aussi. Et probablement les types d'outils promotionnels et d'arguments commerciaux vont être différents aussi, hein?

On parle des marchés étrangers. Il y a, quoi, 65, aujourd'hui, pays dans la francophonie? La Grèce, par exemple, qui ont adhéré il y a deux ans, bien ils sont sérieux, la Grèce, là, quand ils parlent... quand ils adhèrent, tu sais, à cette confédération des pays francophones, tu sais. Et la Grèce a un PIB, là, annuel assez impressionnant. Ils mettent plus de moyens, et ça leur intéresse, la culture. Mais ça, si, nous, au Québec, on peut démontrer qu'on peut doubler avec une même qualité ou une meilleure qualité

qu'en France ou en Belgique à un meilleur coût, on vient de gagner un marché.

Et il y a des marchés, je pense, auxquels on n'a même pas pensé encore, puis ce serait aussi le fruit de discussions dans ce forum-là. Hier, madame parlait de Bollywood. Même si Bollywood, c'est toujours des productions qui ne sont pas plus que 1 million, 1,5 million, comparé aux majors, on le sait, c'est du 50, 100 millions, par contre ils ont un marché d'équité privé qui est en expansion fulgurante. Et d'ailleurs la nouvelle à Hollywood, cette semaine, c'est Mumbai qui vient de financer Steven Spielberg à hauteur de 500 millions pour démarrer un nouveau studio.

Donc, il y a des opportunités, et il y en a beaucoup, mais il s'agit de se concerter, d'être stratégique, de les analyser, puis ensuite de foncer.

M. Benjamin: Alors, la question que je vous poserais: À partir du moment où on a compris, selon les propos de M. Heenan, qu'il y avait des majors qui n'étaient pas au courant des mesures incitatives qu'on avait, est-ce que vous pensez que c'était le mandat du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec de faire valoir et de le montrer aux majors? Si vous avez une proximité si grande que ça, comment ça se fait qu'il y a des majors qui n'étaient pas au courant des mesures incitatives que le Québec peut offrir?

M. Fraikin (Hans): Non, ce n'était pas... je ne considère pas que c'était dans notre mandat. Ce n'était même pas sur mon radar jusqu'au dépôt de loi puis les discussions. Puis ça revient à ce que je disais tout à l'heure, c'est l'aspect positif de ce qui se passe.

M. Benjamin: Alors, l'aspect positif aussi, c'est que, là, vous venez d'hériter d'un mandat avec une enveloppe de 100 000 \$ pour faire de l'animation.

M. Fraikin (Hans): Plus que de l'animation: de la représentation, du développement d'affaires et l'animation d'un forum ou d'un groupe de discussion.

M. Benjamin: Parce que, dans les recommandations de M. Heenan, on dit... tout à l'heure: «Feraient partie [du] forum le Bureau du cinéma et de télévision du Québec, la Régie du cinéma et le ministère de la Culture [...] les majors [...] pourraient être représentés», mais on ne parle pas ici de l'Union des artistes, on ne parle pas... Puis là, aujourd'hui, vous avez dit: Ah! bien là, oui, il va y avoir l'Union des artistes. Pourquoi que ce n'est pas marqué dans le rapport?

M. Fraikin (Hans): Bien, peut-être parce que les discussions puis les choses ont évolué depuis, mais...

M. Benjamin: Est-ce qu'il y a une entente que vous avez signée avec le ministère ou c'est... Là, vous me dites qu'il y a une enveloppe de 100 000 \$ qui vous est offerte?

M. Fraikin (Hans): Mais, si votre crainte, c'est que l'UDA ou autre partie prenante ne serait pas représentée, je peux vous assurer, je peux vous conforter tout de suite, là, que, comme je l'ai dit à plusieurs reprises, tout le monde sera là, parce que c'est la seule façon d'avancer.

Vous savez, le BCTQ même, là, je reviens au Bureau du cinéma et de la télévision pour un instant, l'idée du BCTQ, l'idée de n'importe quel bureau de film en fait, c'est un organisme fédérateur, et notre conseil d'administration le représente. Alors, on a ce qu'on appelle des silos, là, des sièges sur le conseil: on a les producteurs, les fournisseurs de services, les bureaux de film régionaux et les associations syndicales. Puis ça marche, puis ça marche bien. Puis l'idée, c'est que tout le monde soit représenté à la même table.

J'ai parlé de la grappe aussi. Ce qu'on est en train de faire, c'est de former un comité de la grappe sectorielle justement qui serait encore plus large que ça, puis c'est tous les sous-secteurs qui sont représentés à ce comité, pour un peu la même chose qu'on veut faire pour le doublage, discuter des enjeux et des opportunités de synergie, des opportunités d'affaires. Et là ce sera les représentants des distributeurs, des exploitants, des développeurs de logiciels, des maisons d'effets visuels, des télédiffuseurs, tout. Et encore, comme j'ai dit tout à l'heure, ce n'est rien d'étrange non plus dans une industrie qui veut se structurer et prendre les devants.

M. Benjamin: Alors, vous avez parlé tout à l'heure aussi d'évaluer un mandat. Il y a un mandat de concevoir des articles promotionnels, vous avez un mandat aussi de visites de sensibilisation. Pouvez-vous nous donner un exemple de visite de sensibilisation?

M. Fraikin (Hans): Bien, écoutez, une visite de sensibilisation, c'est... je vais voir... dans ce que je fais actuellement, là, c'est que je vais voir un producteur, et il y a deux types de rencontre, hein?

Un, c'est une rencontre exploratoire, c'est-à-dire: on va discuter des projets qui sont en cours de développement, qu'est-ce qui se fait. On regarde ce qui se fait puis on voit qu'est-ce qui pourrait se faire au Québec. Puis là, moi, je les aide avec les budgets, on fait des calculs, on inclut les incitatifs fiscaux, on regarde les lieux de tournage, les ressources, les prix, aussi les tarifs syndicaux, puis on regarde si ça peut se faire.

Puis l'autre type de visite de sensibilisation, c'est pour un projet spécifique, hein, là, c'est bien avancé. Il y a quatre territoires sur la «short list», si on veut, par exemple nous, Vancouver, Bulgarie et Los Angeles peut-être, et puis là on essaie encore, hein, d'avancer l'argument économique et vendre le Québec pour que ce projet-là, que ce soit 10 millions, 100 millions ou plus, se fasse au Québec. Et puis, ces meetings de sensibilisation là prennent une heure en général, puis, une heure, c'est pas mal long, comme je m'en rends compte actuellement.

● (14 h 40) ●

Des voix: Ha, ha, ha!

Le Président (M. Simard): Et ce n'est pas fini. M. le député de Berthier.

M. Benjamin: Oui. Alors là, ce que je comprends avec aussi... dans votre mandat, c'est vous, c'est vous qui va voir le mandat de développer des outils de communication pour sensibiliser les moyens incitatifs qu'on a. Là, vous avez le mandat pour la première fois.

M. Fraikin (Hans): Exactement. Mais c'est important de rappeler que je ne vais pas le faire dans un

vacuum, et de là toute l'importance de ce forum, groupe de discussion.

M. Benjamin: Expliquez-moi, là. Dans un vacuum, là, c'est...

M. Fraikin (Hans): Dans un vacuum, ça veut dire que ce n'est pas moi qui vais le faire tout seul dans mon coin. C'est justement la raison d'être du forum.

M. Benjamin: Du forum. Ça fait que, là, ça va être dans le forum. Vous allez vous entendre sur les moyens, les nouveaux moyens incitatifs pour amener des nouveaux... augmenter le doublage au Québec.

M. Fraikin (Hans): Les moyens incitatifs mais aussi tous les arguments qu'on peut imaginer, que je n'ai pas dans ma poche, mais qu'on... hein, qu'on va discuter, les arguments de vente, l'examen des tarifs, des nouvelles technologies.

Vous savez, on a parlé beaucoup des avancements technologiques, des nouveaux médias; sans doute ces technologies-là vont baisser les coûts, et nos voisins, à New York, c'est un de ceux qui développent actuellement, et Joey Galimi, qui va me suivre, pourra sans doute en parler avec plus de précisions que moi, mais ces technologies-là ultimement réduisent le coût surtout technique du doublage, hein?

Là, l'Université de New York vient de sortir un logiciel qui s'appelle Video Rewrite, et puis ça, c'est assez nouveau dans le métier du doublage — puis encore Joey pourra en parler plus que moi; mais — c'est avec de l'animation numérique. On fait bouger les lèvres à ce qu'on veut que la personne dise. Donc, par exemple, John F. Kennedy pourrait être à Berlin, sur un clip, en train de dire: «Ich bin ein Berliner»; bien tu utilises ton Video Rewrite, puis il pourrait être au Québec en train de dire: Je suis Québécois. Tu sais, c'est les lèvres qui bougent avec les nouvelles paroles.

Le Président (M. Simard): Ça ouvre quand même des perspectives intéressantes.

M. Fraikin (Hans): Oui, absolument.

Le Président (M. Simard): Alors, je remercie le député de Berthier et je passe la parole au député de Borduas.

M. Curzi: Merci, M. le Président. M. Fraikin. Moi, juste... En fait, heureusement que vous êtes venu aujourd'hui, parce qu'honnêtement cette décision-là du mandat qui vous a été confié, je ne sais pas si vous étiez très bien informé de ça. Oui, vous l'étiez? Ah! Bien, c'est bon, c'est bon. C'est bon signe. Mais disons que les oppositions étaient... Puis c'était passé, mais il y a un communiqué effectivement à cet égard-là, mais ça n'a pas été mentionné par M. Heenan non plus. Alors, bon, on comprend qu'il y a eu une décision puis qu'il y a eu un budget qui vous a été donné.

M. Fraikin (Hans): En fait, M. Heenan l'avait mentionné très vite dans son allocution.

M. Curzi: Ah! O.K. Ça m'a échappé. Vous, vous êtes au Bureau du cinéma depuis un certain temps.

M. Fraikin (Hans): Depuis... Bien, depuis sa création, il y a deux ans. Bien, depuis qu'on est opérationnel, il y a deux ans, un peu plus que deux ans.

M. Curzi: Vous travaillez avec une équipe de combien de personnes?

M. Fraikin (Hans): Six personnes.

M. Curzi: Six personnes. Ça n'a pas été une année géniale au niveau des productions au Québec. Ce n'est pas un reproche, c'est juste...

M. Fraikin (Hans): C'est dans...

M. Curzi: Ça s'est passé comme ça un peu partout au Canada. Je pense que...

M. Fraikin (Hans): Non, au monde, au monde.

M. Curzi: Au monde. Puis il y en a eu combien, de productions, ici?

M. Fraikin (Hans): Bien, écoutez, on ne parle jamais en nombre de productions mais en volume de...

M. Curzi: En volume.

M. Fraikin (Hans): En retombées.

M. Curzi: En retombées.

M. Fraikin (Hans): Là, on est à... Écoutez, c'est une année horrible pour le Québec, 60 millions de dollars à peu près jusqu'à date. C'est...

M. Curzi: C'est mineur.

M. Fraikin (Hans): Mon collègue Jean-Philippe Normandeau l'avait évoqué un peu, hein, dans son allocution de la SODEC, là, c'est vraiment... ce qu'on vit cette année — et, quand je dis «on», là, c'est l'industrie de la production cinématographique mondiale — ce qu'on vit, c'est la tempête parfaite, là. Il y a une conjoncture d'éléments qui font qu'il y a presque zéro productions qui sortent, qui se font en ce moment.

D'abord, il y a eu la grève des scénaristes, de 100 jours, qui a retardé tout le développement de scénarios. Ensuite, une fois que ça, ça s'est fini, il y a eu la grève de facto de la SAG, ou la Guilde des acteurs...

M. Curzi: L'Actors Guild.

M. Fraikin (Hans): ...qui a toujours lieu, ils viennent d'élire un nouveau conseil d'administration, qui ne se réunissent pas avant le 18 octobre. Donc, les choses vont mal, et évidemment vous comprendrez bien qu'il n'y a aucune major ou même producteur qui va prendre le risque d'entamer une production avec le risque que, s'il y a une grève de déclenchée, bien les acteurs ne travaillent plus puis il faut qu'ils ferment la production.

Couplé à ça, le marché économique, la récession, on peut le dire, aux États-Unis. En 15 ans de carrière, je n'ai jamais vu aussi peu de «debt equity», qu'on appelle,

l'équité de dette. C'est comme ça qu'on finance principalement les films à Hollywood. Il y en a très, très peu dans le marché actuellement qui sortent de New York. Ensuite de ça, la parité, la parité du dollar a fait beaucoup plus mal au Canada que d'autres juridictions. Et finalement il y a sept États qui sont devenus hyperagressifs au niveau des incitatifs fiscaux.

Nous, au Québec, bien vous le savez, on a un incitatif basé sur la main-d'oeuvre, des dépenses de main-d'oeuvre de 25 %, puis la main-d'oeuvre, ça représente à peu près 50 % des coûts d'une production. Là, dans des États comme Michigan, Pennsylvanie, la Louisiane, Nouveau-Mexique, on voit des incitatifs de 30 % à 40 % mais pas sur la main-d'oeuvre, sur toute dépense, qui est l'équivalent de 60 % à 80 % sur la main-d'oeuvre.

M. Curzi: Ce n'est pas des bonnes nouvelles. En fait, ce que vous êtes en train de décrire, c'est qu'il va y avoir... il y a déjà de la concurrence au niveau des crédits d'impôt. Ce que vous disiez au sujet de Mumbai, c'est qu'il y a aussi la création de studios largement financés dans d'autres pays. On sait qu'il y a actuellement une sous-production de la machine américaine, qui est le principal producteur en tout cas auquel on a accès. Bref, toutes les conditions objectives, sauf, disons, la proximité et la qualité des techniciens, certains avantages comme ceux-là, de telle sorte qu'on peut dire que votre travail, face à des conditions objectives comme la parité du dollar par exemple, c'est un travail énorme, et il n'y a pas de garantie de succès.

Je veux juste continuer. Ça veut dire que là où vous voulez... En fait, le point que je voulais faire, c'est que les conditions objectives sont, disons, plus déterminantes que l'influence que peuvent avoir les différentes sortes de lobby. Parce que vous êtes une sorte de lobby finalement pour le cinéma québécois à Hollywood. Je pense que les conditions objectives, vous êtes d'accord avec ça, finalement jouent plus dans ce qui... S'il y a d'autres choses, s'il y a d'autres aspects, bien on est plus proactif ou plus actif et on a des meilleurs contacts, tout ça.

M. Fraikin (Hans): Exactement. Puis un bon exemple de ça, c'est surtout avec notre travail comme grappe, ce qu'on fait maintenant pour développer le secteur de la postproduction et surtout des effets visuels. Vous savez, à tous les cinq, 10 ans, il y a des films vraiment qui changent un peu la façon de penser, de créer des films. Le dernier a été fait au Québec, c'était *300*. Et, depuis ce film-là, il y a beaucoup, beaucoup de contrats d'effets visuels de films qui ne sont pas tournés ici, là, mais ils viennent faire leurs effets visuels ici. Et puis on a une quinzaine de maisons d'effets visuels, aujourd'hui, avec une réputation internationale, la même chose pour la postproduction.

Et je vous parlais des États, là, qui essaient de développer une industrie, mais ils n'ont pas les infrastructures. Puis, hier soir, justement j'étais avec le président de la production de Sony; il y a une production, ils ont une production en ce moment à cause de la grève, puis elle se fait à Michigan. Là, ils ont un incitatif de 40 %, mais ils n'ont pas l'infrastructure pour faire la postproduction. Donc, on s'est parlé, et puis là il vient de décider, hier soir, là, que la postproduction va se faire au Québec. Donc ça, c'est un exemple de comment qu'on s'ajuste en ce moment en tout cas, là, avec les conditions, les facteurs externes auxquels il faut faire face.

M. Curzi: Mais ce ne serait pas exagéré de dire que le mandat qui vous a été donné, le montant de 100 000 \$ puis le fait qu'il y a un groupe de travail qui se réunit, il n'y a pas là-dedans de garantie fondamentale qu'on va réussir à préserver du doublage en version québécoise à partir de ces outils-là. Il va falloir quelque chose de plus, probablement.

● (14 h 50) ●

M. Fraikin (Hans): Oui. Oui, c'est ça. Dans la vie, il n'y a jamais de garantie, mais je pense que vraiment la synergie puis... Tu sais, on est une bande avec beaucoup de talent, beaucoup de ressources, beaucoup de moyens et beaucoup d'intelligence, puis je pense qu'avec la volonté commune et une action concertée il n'y a aucune raison qu'on ne peut pas à la fois augmenter notre part de marché ici, là, puis aussi développer des opportunités d'affaires dans les pays francophones ou ailleurs.

M. Curzi: Est-ce que les liens que vous avez avec les distributeurs, parce que vous avez des liens avec les distributeurs... Enfin, vous avez surtout eu des liens avec les distributeurs. Actuellement, vous avez surtout des liens avec les producteurs. Ceux que vous allez voir ou qui viennent vous voir, ce sont des producteurs.

M. Fraikin (Hans): Exactement.

M. Curzi: Est-ce que vous pensez que... Et ce sont les producteurs de l'ensemble des majors, ou vous voyez tout le monde, ou...

M. Fraikin (Hans): Pas seulement les majors, les producteurs indépendants.

M. Curzi: L'ensemble des producteurs.

M. Fraikin (Hans): Oui, oui. Un des plus gros clients du Québec, c'est Walden Media. Ce n'est pas une major, ça, c'est eux qui ont fait *Journey to the Center of the Earth*, l'année passée, qui est aussi un film assez révolutionnaire. C'était le premier film action live qui a été tourné en stéréoscopie, puis ça aussi, ça a été fait à Montréal. Puis ça, c'est un exemple de l'innovation québécoise et puis ce qu'on utilise pour vendre le Québec.

Et, tout à l'heure, aujourd'hui, ce matin, on parlait de l'évolution puis surtout du marché d'exploitation puis les films en salle, puis là on arrive vraiment, ce que je vois, à une troisième ère de divertissement, hein? La première ère, c'était les films muets, après il y avait le son, et maintenant on arrive... donc l'ouïe puis le son, puis là on arrive à un point où technologiquement c'est possible de sentir l'action. Ça fait que c'est une technologie où ta chaise, elle vibre puis elle bouge, puis tu le ressens, là, donc c'est un troisième sens qui est allumé. Puis ça, cette innovation-là, cette expertise-là, c'est inventé au Québec. C'est une firme québécoise qui s'appelle D-Box, et ils sont sur notre conseil de la grappe, puis on travaille beaucoup avec eux pour commencer à essayer de pénétrer les marchés américains, surtout avec les majors.

M. Curzi: Et le Fonds d'investissement de la culture et des communications a mis de l'argent là-dedans.

M. Fraikin (Hans): Aussi.

M. Curzi: Oui. Mais, moi, ma question, c'était... Parce que ce que vous décrivez là en fait, c'est une sorte de représentation. Ce que vous faites, le Bureau du cinéma, c'est que vous allez faire des représentations pour essayer de vendre des avantages.

Est-ce que, dans le cas d'un mandat d'un groupe de travail qui réunirait les principaux acteurs du milieu du doublage, vous seriez capable d'imaginer qu'il y ait des façons plus concrètes? En fait, si vous aviez à imaginer, là, à court terme un mandat efficace pour essayer de préserver et de consolider le milieu du doublage, vous pensez à quoi? Vous avez entendu tout ce qu'on a dit sur les DVD, sur l'Internet, et tout ça; qu'est-ce que c'est que vous imaginez?

M. Fraikin (Hans): Bien, écoutez, j'ai donné plusieurs exemples, je pense, depuis les 55 minutes que je parle.

M. Curzi: Je vous rassure, ça achève.

M. Fraikin (Hans): ...

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Curzi: Mais vous avez quelques minutes pour répondre, avec une efficacité redoutable.

M. Fraikin (Hans): J'ai donné plusieurs exemples, que ce soient des arguments de vente, les marchés qui ne sont pas exploités. Mais aussi, je pense que l'affaire à toujours garder en tête, c'est que la cohabitation entre notre volonté culturelle, notre volonté de protéger la langue et les opportunités d'affaires, elles ne sont pas mutuellement exclusives. Puis c'est là, l'affaire, puis c'est là que les majors ne sont pas insensibles aux cultures. Au contraire, ils distribuent dans 80 pays dans le monde. Par contre, ils ne vont pas perdre de l'argent non plus.

Mais, regardez, je vous donne un exemple concret, un film de Pixar-Disney, là, il y a quelques années, *Les Incroyables*. Ça, là, ce film-là avait été doublé en cinq versions espagnoles, O.K.? Il y avait l'espagnol européen, l'espagnol mexicain, le catalan, l'espagnol vénézuélien et la langue qu'on appelle rioplatense, qui est parlée... c'est parlé par 20 millions de personnes dans le bassin Rio de la Plata. Cinq versions. Donc, ça prend quand même une certaine sensibilité culturelle. Mais aussi, c'est qu'il y a les marchés, puis ils ont évalué les tolérances de risque, comme j'ai essayé de décrire tout à l'heure, puis voilà.

M. Curzi: Voilà. Merci.

Le Président (M. Simard): Alors, vous voyez qu'une heure, c'est vite passé.

Des voix: Ha, ha, ha!

Le Président (M. Simard): Et, si vous insistez, on pourrait reprendre une autre heure avec vous. Vous avez l'air à vous plaire.

M. Fraikin (Hans): Ce serait avec plaisir.

Le Président (M. Simard): Alors, merci infiniment de votre collaboration. Et je suspends quelques minutes.

(Suspension de la séance à 14 h 55)

(Reprise à 14 h 59)

Le Président (M. Simard): ...reprendre nos travaux. J'invite tout le monde à s'asseoir.

Et je vais souhaiter la bienvenue maintenant à ceux dont on parle depuis deux jours et qui sont là, derrière nous, mais c'est peut-être ça, leur vocation, d'être cachés et qu'on les entende. C'est donc les gens de l'Association nationale des doubleurs professionnels qui sont maintenant avec nous. M. Galimi, Joey Galimi, qui est son président, qui va nous présenter les personnes qui l'accompagnent.

Association nationale des doubleurs professionnels (ANDP)

M. Galimi (Joey): Merci beaucoup. Bonjour. Je suis Joey Galimi, président de l'Association nationale des doubleurs professionnels et directeur de plateau chez Cinelume Postproduction.

● *(15 heures)* ●

M'accompagnent, aujourd'hui, Mme Guylaine Chénier, directrice du service de doublage chez Technicolor, présidente de la Commission du doublage et membre du Conseil national du cinéma et de la télévision de la SODEC, et M. Normand Rodrigue, président d'Audio Postproduction SPR et représentant des maisons de doublage à la Commission du doublage.

Je vous remercie de nous avoir invités à partager avec vous cette réflexion sur les enjeux de l'industrie.

L'ANDP regroupe 17 entreprises de doublage au Canada dont le chiffre d'affaires est évalué à 24 millions de dollars par année. Notre industrie emploie plus de 800 personnes dans des postes hautement spécialisés, soit 300 détecteurs, adaptateurs, directeurs de plateau, preneurs de son, mixeurs, techniciens du son, personnels de soutien à la production et environ 500 comédiens.

L'ANDP défend les intérêts de l'industrie du doublage depuis plus de 30 ans. Depuis tout ce temps, ses membres investissent temps et argent dans le développement d'affaires avec leurs principaux clients au Canada, à Los Angeles et en Europe. Fondée en 1976, l'association a signé la première convention collective de doublage avec l'Union des artistes en 1978 et, depuis ce temps, travaille en étroite collaboration avec l'UDA, et chacun à sa manière fait avancer l'industrie du doublage.

Les membres de l'ANDP interprètent le dépôt d'un projet de loi comme un message d'inquiétude sur l'état du doublage au Québec. Cependant, nous pensons qu'une loi n'est pas la bonne solution. Nous comprenons que cette commission désire consolider et même améliorer nos parts de marché, c'est pourquoi nous avons préparé notre intervention avec sérieux.

Puisque les maisons de doublage ont assumé, depuis 30 ans, tous les risques et toutes les responsabilités ainsi que toutes les secousses financières de l'industrie, nous aimerions partager avec vous notre vision des enjeux actuels et futurs. Par exemple, nos trois entreprises de doublage ont dépensé récemment plus de 3 millions de dollars pour s'adapter aux changements technologiques, qui sont le transport du matériel par satellite, du nouvel équipement numérique pour toute la chaîne de production, la démolition et la reconstruction de studios d'enregistrement, et ça continue, et ça va continuer.

Si nous regardons l'ensemble des longs métrages doublés pour le cinéma au Québec — on vous a présenté

des feuilles tantôt — de 1990 à 2007 — ce sont des tableaux fournis par la SODEC, le régime... le rapport Lampron et la Régie du cinéma — nous voyons une croissance régulière, de 34 % en 1990 à 76,2 % en 2006. Et nous savons, parce qu'on l'a entendu au cours des deux derniers jours, avec plusieurs chiffres à l'appui, que les chiffres en 2007 étaient de 78,5 %. Donc, de 34 % à 78 %. Comme le disait si bien Bernard Derome, si la tendance se maintient, on va être corrects.

De plus, une loi risquerait de compromettre les relations d'affaires que l'industrie du doublage a bâties avec les majors depuis 30 ans et pourrait même avoir des répercussions importantes sur tous les autres secteurs d'activité, au Québec, qui sont reliés au cinéma. C'est ce que vous parlait M. Fraikin et d'autres.

Pour la majorité de nos membres, c'est le marché de la télévision qui assure leur subsistance, et la quasi-totalité des émissions dramatiques étrangères diffusées aux heures de grande écoute, comme *Beautés désespérées*, *24 heures chrono*, *Sex and the City*, ne sont pas doublées. De plus, toutes les émissions de télé-réalité doublées et diffusées au Québec ne sont pas admissibles au crédit d'impôt.

Depuis quelques années, la concurrence dans le domaine du doublage pour la télévision devient de plus en plus féroce. La Belgique offre des prix très bas et gagne du terrain partout, ici comme en France. Cette compétition nous oblige à baisser nos prix, alors que les coûts de la main-d'oeuvre ne cessent d'augmenter — on vous a présenté deux autres tableaux, ici, qui sont très clairs. Pendant ce temps, le taux effectif du crédit d'impôt de la SODEC, on a entendu un chiffre de 29 %, mais en réalité, sur nos tableaux... Sur les tableaux de la SODEC — ce n'est pas nos tableaux, c'est les tableaux de la SODEC — vous allez voir que le taux effectif du crédit d'impôt est passé de 12,8 % en 1998 et est rendu à 11,4 % en 2006. Et, selon l'autre tableau, on vous démontre que la part des budgets attribués au coût moyen de la main-d'oeuvre a augmenté de 3,3 %, sans oublier que le taux de change est venu aggraver la situation. Pendant que les prix des contrats plafonnent ou même diminuent, que le taux effectif du crédit d'impôt baisse, que les coûts de main-d'oeuvre augmentent, notre marge de manoeuvre et notre seuil de rentabilité ne cessent de diminuer. C'est pourquoi nous recommandons que la commission propose au gouvernement du Québec de mettre à jour les mécanismes du crédit d'impôt remboursable pour le doublage.

Nous considérons par ailleurs que le plus urgent est de concentrer nos efforts sur le marché de la télévision, de saisir les opportunités du direct au DVD et de nous positionner pour avoir notre part de marché des films qui seront achetés ou loués par téléchargement ou autrement. Et là il y a tout un défi. Nous pensons que nous pourrions atteindre cet objectif en élargissant le mandat du forum proposé par Mme la ministre St-Pierre. Nous souhaitons que l'ANDP, l'UDA, la SODEC et les télédiffuseurs se joignent à ce forum pour qu'il devienne un véritable lieu de concertation entre les principaux intervenants du doublage. Ensemble, nous pourrions trouver les moyens d'améliorer les mesures actuellement en place pour rendre plus attrayant le doublage au Québec, nous pourrions développer des conditions particulières pour le marché des productions destinées directement au DVD, nous pourrions identifier les opportunités qu'offrent les nouveaux modes de diffusion numérique.

Merci de votre attention. Il nous fera plaisir de répondre à vos questions.

Le Président (M. Simard): Merci beaucoup, monsieur. Alors, je vais tout de suite passer la parole à la porte-parole de l'opposition officielle, Mme la députée de Hull.

Mme Gaudreault: Alors, bienvenue à vous.

Le Président (M. Simard): Du gouvernement, je m'excuse. Je viens de vous faire passer à l'opposition. Il y a un subconscient qui parle.

Une voix: On ne fait pas de politique.

Mme Gaudreault: Je voulais tout d'abord, pour le bénéfice de mes collègues des deux autres groupes de l'opposition, ces deux autres groupes de l'opposition... Je voudrais tout simplement leur dire que le mandat qui a été confié au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec a été diffusé par voie de communiqué le 29 avril dernier, dans lequel on faisait état du mandat puis toutes ces nouvelles dispositions par rapport au bureau. Alors, juste pour que vous sachiez. Même si nos gens n'étaient pas au courant, ça a été fait en bonne et due forme.

Une voix: ...

Mme Gaudreault: D'accord. Alors, bienvenue. Vous, vous êtes des professionnels dans le domaine du doublage. Nous, on a appris beaucoup de choses depuis hier, il reste encore beaucoup de boulot à faire. Alors, vous semblez dire que des mesures législatives ne sont pas justifiées présentement. Mais quelles seraient les autres mesures qui pourraient vous permettre de hausser la proportion du doublage au Québec? Avez-vous des propositions?

M. Galimi (Joey): C'est toujours des propositions financières, c'est toujours... Chaque film, chaque série télévisée, chaque documentaire à sa propre structure financière, et, chaque fois qu'une major ou n'importe quel distributeur ou producteur décide de venir doubler au Québec, s'il a décidé de doubler au Québec, c'est parce qu'il pense qu'il peut faire de l'argent. C'est strictement une question d'affaires. Ça n'a aucun rapport avec la qualité, notre qualité est excellente. Quand M. Heenan parle de lacune au niveau des directeurs de plateau, et tout ça, ce n'est pas une lacune de qualité, c'est une lacune de nombre de personnes qui peuvent travailler, O.K.? Souvent, dans notre industrie, on peut travailler très fort pendant 10 mois, on est débordés, on manque de personnel, puis après ça, les deux autres mois, tout le monde est disponible, mais là ce n'est pas là qu'est le travail. Alors, quand il parle de lacune, c'était plus de lacune au niveau du nombre de personnes et pas la qualité du travail qu'on fait.

La qualité du travail qu'on fait, elle est reconnue, c'est indéniable. Nos doublages se retrouvent à la télévision en Europe et partout à travers le monde, régulièrement. SPR a fait 17 séries d'animation cette année, tout est diffusé en Europe aussi bien qu'au Canada. Chez Technicolor, ils ont des séries qu'ils font qui jouent en Europe. Chez Cinélume, on fait *Intelligence*, *Da Vinci*, ça joue en... c'est

vendu en Europe. Ça fait que notre qualité... Il ne faut pas mettre en question notre qualité.

Ce qui se passe actuellement, c'est qu'il y a un changement technologique, là, vous vous le faites dire depuis deux jours, et, nous, il nous affecte particulièrement parce que c'est beaucoup, beaucoup d'investissement. Ça fait qu'on ne pouvait pas investir tout cet argent-là la même journée. Puis en même temps il faut que tu formes tes artisans. Il n'y a pas juste des artistes interprètes, il y a des gens qui font de la détection, il y a des gens qui font de l'adaptation. Tous les adaptateurs d'expérience sont habitués de travailler à la main, sur une bande à la main. Maintenant, ils sont obligés de travailler avec un ordinateur, taper les lignes. Alors, il y a de l'entraînement qu'il faut qui se fasse là, et malheureusement ils s'entraînent un peu en le faisant. Il n'y a pas gros de... il n'y a pas beaucoup d'autres choix. L'autre choix, c'est que, les nouveaux adaptateurs que le Conservatoire d'art dramatique va former à partir du mois d'octobre, maintenant ils vont les former sur l'équipement numérique. Voilà.

● (15 h 10) ●

Mme Gaudreault: J'aurais une autre petite question, en fait deux autres. Par rapport à la rapidité du doublage, on nous a dit ce matin que maintenant ça prenait cinq jours, là, on nous demandait de faire le travail, le boulot dans un temps de plus en plus restreint. Quel est cet impact-là sur la qualité puis aussi justement la quantité de travail qui peut être effectuée?

M. Galimi (Joey): L'impact sur la qualité, écoutez, dans le temps, on va appeler ça comme ça, on avait 30 jours pour faire un doublage. Alors, on commençait par faire la détection, ça prenait cinq jours, on laissait le détecteur travailler. Quand il avait fini, on le donnait à l'adaptateur, il prenait cinq jours. Quand il avait fini, on le donnait à la calligraphie, et c'était fait à la main. Et les gens faisaient le... taping le texte, comptaient les lignes, et ça, ça prenait, bon, un 20, 25 jours. Ensuite, on entraînait cinq jours en studio, puis ensuite on faisait le mixage.

Là, ce qui arrive avec le nouvel équipement qu'on a acheté, c'est qu'il y a des étapes qui sont... Bon, l'étape de la détection, elle est encore là, mais on n'attend pas que le détecteur ait fini au bout de cinq jours: aussitôt qu'il a fait une journée, on prend l'adaptateur puis on lui demande de travailler. Alors, la qualité, elle ne souffre pas, là. On va plus vite, mais la qualité ne souffre pas. Quand l'adaptateur a fini son travail, anciennement il fallait envoyer ça à quelqu'un, une personne qui recopiait tout le film à la main, ça lui prenait cinq jours pour faire ça. Après qu'il avait fini de le faire, cinq jours à la main, là il fallait taper le texte, compter les lignes. Maintenant, quand c'est fait de façon numérique, aussitôt que c'est fini, la journée qu'il finit, il sort un texte tout tapé, et il y a un compte de lignes, un croisillé qui sort déjà les lignes toutes comptées. Alors, oui, on travaille plus vite, oui, on sort le travail plus vite, mais on ne sacrifie pas nécessairement la qualité pour ça.

Mme Gaudreault: Dernière petite question par rapport à ça. Vous avez présenté une répartition de la valeur des contrats de doublage, alors ça prend moins de temps, mais vous avez aussi dit que le coût de main-d'oeuvre augmentait de façon fulgurante. Comment... Pouvez-vous expliquer ça?

M. Galimi (Joey): Bien, par exemple, on a une entente collective avec l'Union des artistes pour le salaire des comédiens. Le salaire des comédiens, bon, on a une nouvelle entente collective, là, puis ça n'a pas trop, trop augmenté, le salaire. Sauf qu'anciennement il y avait 1 600 lignes dans un film, et là il y en a 2 300. Dans un film normal, il y a 2 000 lignes. Alors, même si le salaire du comédien n'a pas augmenté, le salaire des comédiens, là, ce qu'on débourse, ça a augmenté de quelques milliers de dollars. Ça, c'est une chose.

Ensuite, les techniciens qui sont employés permanents, ils ont une augmentation des fois, à l'occasion. Il y a d'autres pigistes qu'on utilise qui demandent plus d'argent parce que le coût de la vie, les loyers, les taxes, là, tu sais, tout est plus cher.

Ensuite, anciennement, jusqu'à l'année dernière, nous recevions les films d'Hollywood physiquement, donc par camion, par avion. Là, maintenant, depuis l'année dernière, parce qu'ils se font tellement voler, ils nous envoient les films par satellite. Alors, il a fallu acheter des soucoupes, mettre des soucoupes sur les toits, acheter l'équipement électronique pour télécharger le film, ça prend un technicien qui va passer le temps là-dessus. Il a fallu acheter des soucoupes, il a fallu acheter l'équipement, il faut prendre le temps de le faire.

Au moment... Dans l'ancien système, on recevait un film. Là, il faut aller le chercher pendant six heures de temps sur le satellite. Quand on a fini tout notre travail, il faut aller le porter sur le site par le satellite, il faut le livrer par le satellite. Il y a un employé qui fait ça, avant c'était un camion, tu le donnais au camionneur, puis il partait avec. Alors, c'est des coûts, c'est toujours des coûts. L'équipement électronique change, pas au jour le jour, là, mais ça change à l'année, là, tu sais. Et le problème des studios spécialement de... bien, de doublage et de la musique aussi, c'est que tu achètes tout de l'équipement neuf à l'année 1, et puis, à l'année 5, tu peux juste les donner à des musées parce qu'il n'y a rien d'autre à faire avec ça.

Mme Gaudreault: Merci.

M. Galimi (Joey): Merci.

Une voix: ...

Le Président (M. Simard): Vous permettez? Mme la députée de Pontiac m'a demandé avant vous... Soyons galants et donnons-lui la parole.

Mme L'Écuyer: Merci, M. le Président. Bonjour, madame. Bonjour, messieurs. J'ai regardé et j'ai lu votre mémoire. Il y a une chose, la dernière phrase à la page 2: «La Belgique offre en effet des prix très bas et gagne du terrain partout, ici comme en France.» Est-ce que vous êtes allés voir pourquoi la Belgique pouvait avoir des coûts... pouvait offrir le service à coûts moindres? Et qu'est-ce qui fait qu'ils gagnent du terrain au Québec? Ça, c'est ma première question, après ça je reviendrai.

M. Galimi (Joey): O.K. Un, les comédiens là-bas n'ont pas d'entente collective. Alors, ils se font négocier par les studios, ils travaillent beaucoup moins cher. Ici, c'est une société qu'on se respecte, on respecte les comédiens et les comédiennes, on respecte, on a une entente collective

depuis 1978. Évidemment, les salaires n'augmentent pas aussi vite que les comédiens souhaiteraient qu'ils augmentent, mais ils augmentent quand même. Il y a quand même... O.K. Là-bas, ça n'existe pas, ça, premièrement.

Deuxièmement, on parle avec des gens, il y a des gens qui démentent ici puis qui nous disent comment ça se passait avant qu'ils viennent ici. Je sais que, dans un film dédié directement au DVD, si, nous, on prend cinq jours pour le faire, eux autres, ils vont le faire en deux jours et demi. Quand tu le fais en deux jours et demi, tu sauves deux jours et demi de studio, tu sauves deux jours et demi du directeur de plateau. Déjà que tu paies tes comédiens pas fort, ça arrive à 30 %, 40 % moins cher que, nous, on peut charger.

Ici, on a une qualité, c'est: excellent. Qu'on fasse une émission de télévision, qu'on fasse un film dédié aux grands écrans, qu'on fasse un film dédié directement au vidéo, que ce soit de l'animation ou de l'action, dramatique, il y a juste une qualité. On a des barèmes, combien de lignes à l'heure on veut enregistrer. Des fois, ça va plus vite qu'on pense, des fois ça va un petit peu moins vite qu'on pense, mais en général l'eau retrouve son niveau, là, tu sais.

Et il y a une question... En tout cas, nous, on pense qu'il y a une question de qualité entre les deux produits. Il y a des gens qui nous disent non, mais, nous, on pense qu'il y a une qualité... qu'il y a une différence de qualité entre les deux produits.

Mme L'Écuyer: Est-ce que c'est possible de mesurer s'il y a une différence de qualité? Parce que, là, si c'est un coût moindre, puis ils prennent deux jours et demi, puis on en prend cinq, puis qu'ils sont en train d'envahir, premièrement, notre marché, ce qui est inquiétant, mais ça veut dire qu'ils vont en envahir d'autres qu'on serait peut-être... qu'on aurait le goût d'y aller. Tu sais, si on regarde la qualité, là.

M. Galimi (Joey): On peut... On en voit, des produits qui jouent à la télévision ici, là, tu le regardes puis... Bon, évidemment, moi, je dirige le plateau, je le reconnais tout de suite que le gars, il ne sait pas jouer ou que la personne qui est là, il fait juste lire son texte puis il se débarrasse. Est-ce que le public... Nous, on est les experts, on est magiciens, c'est de la magie qu'on fait. Alors, nous, on est les magiciens, quand on regarde un autre magicien qui manque son coup, on le voit tout de suite. Mais est-ce que le public voit la différence entre un bon doublage et un mauvais doublage? Je ne sais pas, je n'ai pas la réponse.

Mme L'Écuyer: Bon, je veux juste continuer, mais je vais y aller plus au niveau de l'économie. Tantôt, M. Fraikin disait: La situation économique actuelle n'est pas nécessairement rose, elle peut être inquiétante. Et on peut partir de la prémisse que ça va devenir de plus en plus inquiétant. Je lisais un peu ce qui se passait, et ce n'est pas réglé, ce n'est pas parce qu'on va sortir 700 millions ou milliards que ça va être réglé, là — en 1929, ils ont fait la même chose. Et est-ce que vous avez... l'association a fait une analyse de ce qui se passait et a des idées pour contrer? À un moment donné, si on commence à manquer de commandes ou que les films américains ne sortent pas, ça ne veut pas dire qu'il n'en sort pas d'ailleurs. Est-ce que vous avez trouvé des idées pour essayer de pallier à ce qui va se vivre avec les États-Unis, là?

M. Galimi (Joey): Je ne suis pas certain que la crise actuelle, ça va nécessairement se traduire par moins de films, là, rapidement, là. Mais il va toujours y avoir un besoin du produit. Quand il n'y aura pas du cinéma pour le grand écran... Ils ne peuvent pas arrêter, là, ils n'arrêteront pas, ce n'est pas... Oui, vas-y.

● (15 h 20) ●

Mme Chénier (Guylaine): Les fluctuations, tout le monde en a parlé, les fluctuations du côté du cinéma existent et existeront toujours. Oui, la situation est particulièrement difficile en ce moment. Nous, ce qu'on voit, en tout cas chez nous, ce qu'on voit sur le radar, c'est que l'année prochaine n'est pas nécessairement une année excessive-ment rose non plus. Par contre, et c'est ce sur quoi l'association travaille depuis longtemps et désire travailler, et c'est pour ça qu'on pense qu'une loi n'est vraiment pas nécessaire, c'est... Effectivement, les séries télévisées, le DVD, c'est notre pain, ça. Si on n'arrive pas à réussir à prendre et à s'attacher ce marché-là, bien on sera toujours tributaires de la production américaine, qui sera là, qui ne sera pas là, depuis toujours, je veux dire, ça ne changera pas, ça. La télévision, elle est américaine, elle est canadienne, elle vient de partout, là.

M. Galimi (Joey): On veut diversifier notre marché. Il y a un marché qu'on n'a pas, là, c'est la télévision américaine des heures de grande écoute, là. Ça, on ne le reçoit pas actuellement, ça se fait en Belgique, beaucoup moins cher. C'est ça qui est...

Mme L'Écuyer: C'est le mandat du forum.

M. Galimi (Joey): Hein?

Mme L'Écuyer: Ce sera le mandat du forum et de M. Fraikin.

M. Galimi (Joey): Bien, oui, absolument, c'est ça. Ce que nous souhaitons, c'est qu'on soit tous là, puis qu'on regarde le problème, puis qu'on n'ait pas besoin de faire 14 meetings, tout le monde est au meeting. Là, la SODEC peut peut-être... Évidemment, il va falloir qu'il y ait une volonté de votre part, là, mais, tu sais, il faudrait peut-être remettre les crédits d'impôt comme ils étaient il y a 10 ans. On a perdu du chemin. Il n'y a pas juste nous qui a perdu du chemin, là, tous les crédits d'impôt de la SODEC, en 2002, ont été coupés. Mais en tout cas, pour nous, ça nous fait mal et ça nous empêche d'être compétitifs.

Parce que le crédit d'impôt de la SODEC... Il y a deux incitatifs au Québec, hein, il y a le crédit d'impôt de la SODEC, qui est administré par les doubleurs. Alors, on l'inclut quand on fait les devis, on inclut ça, ça garde les prix plus bas. Les autres incitatifs sont donnés par la Régie du cinéma, et là ce n'est pas nous qui les administrons. Ça, ça va être le travail de M. Fraikin de les publiciser et de les faire comprendre à ceux qui doivent les utiliser. Mais tout le monde est ici, là, aujourd'hui, tous les gens sont derrière moi, les majors, alors ils vont le savoir.

Mme L'Écuyer: Dernière petite question, c'est au niveau des coûts...

Le Président (M. Simard): Ce sera vraiment la dernière, parce que le temps est passé.

Mme L'Écuyer: ... — oui — au niveau des coûts de la technologie, et en termes de formation et en termes de transformation aux nouvelles technologies qui évoluent rapidement: Est-ce que vous avez déjà chiffré le coût des nouvelles technologies et le coût de formation aux nouvelles technologies?

M. Galimi (Joey): Bien, dans les trois dernières années, on a dépensé plus de 3 millions. Ça, c'est trois studios, là, juste ceux qui sont assis ici, il y en a d'autres, studios. Et ce n'est pas fini, là, il y a des studios qui n'ont pas été rénovés encore qui doivent être rénovés. Il y a de l'équipement qui n'a pas été acheté qui doit être acheté. La formation, on le prend dans le 1 %, là, dans le rapport d'impôt, et les compagnies forment leurs propres employés; dans les deux mois qu'on ne travaille pas, là, on forme les employés. Et l'autre partie de la formation, elle va être donnée au Conservatoire d'art dramatique. C'est chiffré parce que, bon, c'est public, là.

Le Président (M. Simard): Voilà, merci. Et je me tourne tout de suite, puisque le temps est écoulé, vers le député de Berthier.

M. Benjamin: Alors, bonjour à vous trois. Dans la réponse que vous avez donnée à ma collègue sur ces... il y a eu des inquiétudes certaines avec ce qui se passe au niveau de la Belgique. C'est quoi, votre solution pour pallier à cette compétition qui... Est-ce que vous avez fait des «focus groups» pour savoir si, mettons... Comme vous avez interprété, un magicien regarde un autre magicien, voit les trucs avant les autres, est-ce que vous avez fait des «focus groups» pour les groupes cibles, pour voir s'il y a des gens qui s'aperçoivent à ça? Ou si vous sensibilisez aussi les gens qui achètent? Est-ce qu'il y a des exemples qui ont été faits à Montréal? Vous avez... de tournage, vous avez dit: Ah, quand vous écoutez certaines émissions, il y a des tournages qui ont été faits... des doublages qui ont été faits en Belgique. Est-ce que vous avez des exemples?

M. Galimi (Joey): Je ne vous donnerai... Bien, c'est-à-dire, j'ai des exemples, je voudrais vous donner des noms d'émissions américaines, mais, encore là, comme je vous dis, on peut la regarder ensemble, moi, je vais trouver des choses qui ne sont pas intéressantes, puis, vous, tu sais, vous allez les trouver bonnes, pas parce que vous n'êtes pas un magicien mais parce que vous êtes moins... non, mais, tu sais, vous êtes moins dans ça. On est là toujours, là, je veux dire, on voit les choses, c'est normal.

Le «focus group», il n'est pas difficile à faire, c'est carrément une question d'argent, mais on est tellement loin d'eux au niveau de l'argent, c'est que... Et c'est pour ça que l'idée du forum est excellente, parce que là on va pouvoir... tout le monde va être là ensemble.

Est-ce qu'on peut avoir un meilleur crédit d'impôt de la SODEC? Est-ce que c'est possible? La SODEC va être au forum puis il va... Peut-être que la SODEC va dire: Bon, on peut aller jusque-là. Peut-être que la Régie du cinéma dira: Nous, on peut faire notre part là. Et puis, je ne sais pas, est-ce qu'il faudrait... Est-ce que, nous, on va se décider à prendre deux jours pour faire une job de quatre jours? Moi, je ne suis pas sûr que j'ai le goût de faire ça, là, de donner une demi-qualité, je ne sais pas, tu sais. Alors, possiblement qu'au forum on trouvera une autre solution. Peut-être qu'on va aller chercher du travail ailleurs.

M. Fraikin, quand je l'ai rencontré, cet été, me parlait des films qui ont des budgets... Il me dit que, la plupart des films à Los Angeles, on ne les voit pas, mais la plupart des films ont des budgets entre 500 000 \$ et 1,5 million. Et ça, on les double... Et ça, c'est des films qui sont habituellement directement... ils vont directement au DVD, O.K.? Il y en a beaucoup, beaucoup, mais on n'a pas accès. Parce que, quand on se fait téléphoner par les clients — et croyez-moi, on m'a téléphoné personnellement, Mme Chénier s'est fait téléphoner, M. Rodrigue s'est fait téléphoner: On a 12 films ou on a deux films, ils s'en vont directement au DVD, le budget original, c'était 500 000 \$, on a 20 000 \$ pour le doubler en français, êtes-vous capables? On n'est pas capables de faire ça. Ah! c'est correct, on va aller en Belgique. Ils vont une fois en Belgique, puis ils reviennent avec. Ce n'est pas compliqué, là, c'est ça. Oui, mais c'est ça. Non, mais c'est ça.

M. Benjamin: On a entendu auparavant que les gens... certains distributeurs qui ont dit que, la qualité, il n'y avait aucune façon de diminuer dans la qualité puis qu'eux autres, quand ils mettent quelque chose en marché... Alors, probablement que c'est de sensibiliser ceux qui font affaire avec... à prix réduits comme ça. Est-ce que vous sensibilisez vos clients potentiels ou...

M. Galimi (Joey): J'ai déjà parlé à un client puis je lui ai dit ça, puis il m'a dit: «Ah! it's not that bad.» Qu'est-ce que tu veux que je lui dise?

M. Benjamin: La question, en général, on a posé la question à plusieurs reprises puis on a eu différentes opinions: Est-ce que l'industrie du doublage est fragile au Québec?

M. Galimi (Joey): C'est fragile dans le sens que, si, demain matin, tous les films... Ça revient à ce que M. Curzi disait ce matin, exactement: la journée où les Américains vont décider de sortir tous leurs films simultanément dans tous les pays du monde, ils vont possiblement vouloir juste un doublage français. Ça, c'est ce qu'on a toujours pensé. Dans les discussions de préparation qu'on a eues pour venir ici, j'ai appris qu'actuellement le téléchargement se fait... est délimité par codes postaux, et, quand tu donnes ton code postal, ils te chargent le montant qu'ils veulent te charger, selon que tu sois au Canada, ou aux États-Unis, ou dans le monde. Alors, ça implique qu'il y a encore... il y aurait encore des territoires, il y en a encore là. Est-ce qu'il va y en avoir encore longtemps? On ne le sait pas.

Deuxième partie de la réponse à ça, le précédent, c'est un film comme *Star Wars*, par exemple: les trois derniers films de *Star Wars* sont sortis simultanément partout au monde, en France, au Québec aussi, et on avait notre version au Québec, ils avaient leur version en France. Ça, c'est un précédent, je le sais. Puis je pense que c'est arrivé la même chose pour *Indiana Jones*: ils ont fait un doublage en France, un doublage au Québec la même journée pour que... pour être mis en marché la même journée dans les deux pays. Est-ce que ça va continuer? Est-ce que les règles sont installées pour que ça continue ou non? Ça, je ne suis pas dans la législation, je ne le sais pas. Je n'ai pas de boule de cristal, c'est ça.

M. Benjamin: Puis mon autre question, d'ordre général aussi: Est-ce que l'industrie du doublage est prête à faire face aux changements technologiques?

M. Galimi (Joey): On y fait face. On est complètement en changement. Je ne sais pas, vous avez, quoi, quatre studios? Combien sont déjà transférés?

Mme Chénier (Guylaine): Ils sont tous en numérique.

M. Galimi (Joey): Ils sont tous transformés, chez vous, ils sont tous transformés. Chez Cinélume, il y en a encore un à transformer. Il y en a un sur 12 à transformer.

Mme Chénier (Guylaine): Je pense qu'il faut être bien, bien...

Une voix: Tu veux dire quelque chose? Vas-y.
● (15 h 30) ●

Mme Chénier (Guylaine): Oui, oui, absolument. C'est historique, là. Il faut être conscients que, si on fait du doublage au Québec, c'est parce qu'on est super-débrouillards, superbons et supervités. Et on ne l'est pas juste au niveau des acteurs, pas juste au niveau de l'écriture, pas juste au niveau de la capacité de faire un doublage en québécois, avec un accent marseillais, avec du français «mid-Atlantic», qui est une langue qu'on ne parle pas effectivement, ou plus pointu, ou autres. On l'est aussi parce qu'on a saisi toutes les chances et toutes les opportunités. D'un point de vue technologique, d'un point de vue de l'imagination, on est tout à fait... On est Québécois puis on s'arrange avec ce qu'on a, et on fait le maximum avec ce qu'on a. Et c'est ce qu'on continue à faire. Et c'est ce qu'on vous dit, c'est ce que Joey vous disait tantôt, notre problème, qui en est un financier, si on parle du crédit d'impôt qui est administré par la SODEC, qui est régie et décidée par la ministre, qui nous aide et qui nous soutient, et qui soutient l'industrie, et qui ne soutient pas les majors directement, mais l'industrie elle-même, pour donner les meilleurs prix... Ce qui est difficile pour nous en ce moment, c'est qu'effectivement les prix baissent de façon magistrale, que ce soit pour les longs métrages, ou la série télé, ou le DVD, les coûts de main-d'oeuvre augmentent et nos coûts d'investissements technologiques qu'on fait depuis, pas hier... Il y en a eu, des changements. Il n'y a pas si longtemps, on faisait les films en stéréo. On ne fait plus les films en stéréo depuis longtemps. Ça fait longtemps qu'on investit, nous, dans la formation et dans la technologie. Et en ce moment, de plus en plus, on y perd, on n'y trouve pas notre avantage. Je pense que c'était...

Une voix: C'est beau.

Mme Chénier (Guylaine): ...grosso modo, là.

M. Benjamin: Mon autre question, c'est: À partir du moment où... C'est parce que j'ai posé la question à plusieurs intervenants, parce qu'on parle d'un forum, on parle... tout le monde... J'ai posé probablement la question à pratiquement tous les intervenants, puis tous les intervenants, en grande partie, nous disaient: Ah! bien, ça prend des incitatifs, on va en parler au forum. Est-ce que vous n'avez pas peur que tout le monde arrive au forum avec des demandes d'incitatifs, puis que, là, finalement la demande est tellement grosse qu'il n'y a rien qui va se produire?

M. Galimi (Joey): Bien, c'est-à-dire que... Non, je veux dire, ce ne sera pas juste... ça va être... Je pense,

au forum, que ce serait de voir avec M. Fraikin, qui est avantageusement connu à Los Angeles, là, il connaît beaucoup de monde, et ce serait de voir comment on peut attaquer d'une façon différente le marché du direct au DVD, de se positionner pour le téléchargement. Je ne peux pas improviser. On pense à des choses, on lance des idées, on fait du brainstorming, là, mais on n'est pas les seuls, seuls, malgré qu'on soit les principaux intéressés, parce que c'est nous qui investissons l'argent toujours, parce que les crédits d'impôt servent finalement à amener le monde, mais on ne les met pas dans nos poches. Mais ce qu'on est intéressés, c'est ce que tout le... c'est que ce soit une vraie discussion, que tous les gens soient là et que, là, d'une idée parte, vienne une autre idée. Il n'y a pas... je veux dire, il y a juste la SODEC puis la Régie du cinéma qui peuvent donner des incitatifs, personne d'autre. Nous, on ne peut pas en donner.

M. Benjamin: Non, mais...

M. Galimi (Joey): Le BCTQ non plus, là.

M. Benjamin: Parce que, là, vous êtes rendus à un tel point où, quand vous parlez de la compétition avec la Belgique, puis tout ça...

M. Galimi (Joey): Oui.

M. Benjamin: Ça fait que la seule façon de sécuriser l'industrie du doublage, c'est par l'amélioration des crédits d'impôt.

M. Galimi (Joey): Bien, sécuriser, là... stabiliser, si vous voulez, puis se préparer pour le futur. Là, comme c'est là, on gagne beaucoup... on fait beaucoup d'argent avec les films qui sortent au cinéma, là. La courbe est bonne, là. Bon. Alors ça, c'est acquis, disons. C'est fragile mais acquis. Il y a beaucoup de télé-réalité qui se fait aussi, ça, qui n'est pas admissible aux crédits d'impôt.

Nous, ce qu'on vous dit: c'est le futur. On regarde le futur. C'est là qu'on veut se positionner, puis on ne sait pas exactement comment ça va se passer. On a quand même... on se prépare, parce qu'aux dernières négociations, avec l'Union des artistes, du contrat pour les artistes interprètes, qu'on a signé au mois de mai, en plus de l'entente collective qu'on a, on a une lettre d'entente qui est adjacente à ça pour une entente pour les prochains trois ans, en sachant... ni eux ni nous ne savons ce qui va arriver. Ça fait qu'on a mis des tarifs là puis on s'est mis des balises pour être prêts si, un matin, quelqu'un nous appelle puis nous dit: On va faire un film à grand déploiement, un grand film avec beaucoup de vedettes, puis on ne le sortirait pas au cinéma, on va le sortir directement sur le téléchargement. On s'est fait... on s'est préparés à ça, là. Mais il n'y a personne qui l'a demandé encore.

M. Benjamin: O.K. Bien, vous avez préparé des ententes futures avec... Vous avez commencé à mettre la table avec l'Union des artistes...

M. Galimi (Joey): Oui.

M. Benjamin: ...pour éventuellement faire face à une éventuelle...

M. Galimi (Joey): À quelque chose de nouveau...

M. Benjamin: ...nouvelle technologie.

M. Galimi (Joey): ...qu'on ne connaît pas.

M. Benjamin: Est-ce que vous avez parlé de la problématique au niveau de la Belgique avec l'Union des artistes?

M. Galimi (Joey): Oui, on en parle, on en parle régulièrement, chaque fois qu'on fait des négociations, puis on vient de finir une négociation. Là, je me trouve très mal placé pour aller leur demander de baisser leurs salaires de six fois, là, tu sais. C'est ça, la différence. Je veux dire, moi, je ne veux pas leur demander ça. Mais ils sont très au courant. Ils sont au courant aussi bien que nous. On travaille en étroite collaboration, on est des alliés et on se parle. Quand il arrive des situations, on se parle, on les règle. Mais ni eux ni nous ne connaissons le futur, tu sais. Et puis la situation de la Belgique, c'est inquiétant, mais on espère que bientôt ils vont signer une entente collective à des prix raisonnables, là. On ne peut pas jurer ça non plus, mais on va traverser le pont quand on va arriver à la rivière, finalement, tu sais.

M. Benjamin: Merci.

Le Président (M. Simard): Je pense que c'est Mark Twain qui disait que les prévisions sont toujours incertaines, surtout quand elles concernent le futur.

Des voix: Ha, ha, ha!

Le Président (M. Simard): M. le député de Borduas.

M. Curzi: Merci, M. le Président. Madame, messieurs, je ne sais plus trop par quel bout aborder ça. Vous reconnaissez cependant que, n'edt été du spectre d'une loi, il y a peut-être des crédits d'impôt qui n'auraient pas été accordés. En fait, les crédits d'impôt sont apparus dans le paysage du doublage à partir du moment où la ministre Beaudoin avait dit: Il va y avoir un décret, une loi miroir, et là il y a eu le rapport Lampron qui disait: Non, non, pas de loi miroir; à défaut de ça, nous allons proposer un crédit d'impôt. Donc, on peut dire que le spectre de la loi a quand même eu pour vous, pour votre industrie, pour vos studios un effet extrêmement positif, puisqu'il vous a permis de rester concurrentiels, puis, on le voit, ça a donné de bons résultats.

Ceci dit, rien n'est jamais acquis, surtout pas la certitude que ce comportement-là de la majorité, et ça, on l'a vu... On a vu qu'à des moments certains studios décidaient, pour toutes sortes de bonnes raisons commerciales, de ne plus doubler ici. N'edt été de l'engagement assez ferme de l'Union des artistes, entre autres, il n'y aurait peut-être pas la belle stabilité qui existe maintenant. Maintenant, c'est une relation qui se développe. Il semble y avoir une sorte de consensus pour qu'il y ait un certain nombre de films qui soient doublés. Ça vous assure, à vous, des revenus relativement stables, ça vous a permis d'investir, puisque vous avez investi. Donc, vous avez investi en se disant: Il y a probablement un peu d'avenir là-dedans, sans

ça on n'investit pas; c'est très bien, puis on veut demeurer concurrentiels. Bon. O.K., on se comprend là-dessus.

Moi, ce que j'ai de la misère à comprendre, c'est que, moi, la Belgique, ça joue un rôle, mais, soyons sincères, là, on sait que ça ne joue pas un rôle, pour le moment, majeur. On ne souhaite pas que ça grandisse, mais ça joue un rôle relativement... Bien, je serais curieux d'entendre les chiffres là-dessus. Mais je ne veux pas rentrer là-dedans.

Ce qui m'intrigue, moi, c'est que, vous, vos chiffres nous disent que votre volume d'affaires augmente beaucoup du côté de la télévision et du côté du vidéoclub, donc ça veut dire les versions de films doublés, c'est ça, hein? Et ça passe de... en 1998, de 31 000, puis là on est rendus à 244 000, en 2006, une progression qui est quand même importante, puis, du côté de la télévision, de 400 000, puis là ça a doublé, 879 000. La valeur des contrats... non, c'est 3 millions à 7,5 millions. Donc, il y a une grosse augmentation de ce volume-là, hein? Et les chiffres de la régie, hier, nous disaient, nous donnaient un portrait qui était comme assez opposé, parce que les chiffres de la régie disaient: Il y a 75 % à peu près de ce qui s'en va dans le vidéoclub, donc des films qui ne sont pas doublés en français.

M. Galimi (Joey): ...parler plus. Je vais te laisser parler, mais...

M. Curzi: Là, il y a quelque chose que j'ai de la misère à comprendre, puis... Juste pour vous aider à compléter la... Le gros problème, c'était ce qui est moins de 10 000 copies, tu sais, donc... Alors, moi, je veux comprendre un peu.

M. Galimi (Joey): Vas-y.

Mme Chénier (Guylaine): Si on regarde dans les chiffres de la SODEC qui ont été déposés hier, là, on a des chiffres ici de ce qui est doublé au Québec et qui sort dans les clubs vidéo, de série. On ne sait pas ce que c'est, hein? On ne connaît pas les produits, on n'a pas la liste des types de produits. À partir du moment où vous tombez à 30 000 copies, on se retrouve à 73 %, en 2006, de doublages faits au Québec. Alors, ce qu'on peut présumer, et là ce n'est que présumer...

M. Curzi: ...ce que vous faites.

● (15 h 40) ●

Mme Chénier (Guylaine): Oui, c'est ça, doublé au Québec. Je ne parle pas de ce qui est disponible en français, mais bel et bien de ce qui est doublé au Québec, donc en français. Quand on tombe dans le 50 000 à 100 000 copies, on est à 86 %, en 2006, et, au-delà de ça, bien on retombe à 77 %, ça dépend des types de productions probablement. La seule chose qu'on peut présumer, parce qu'on n'a pas les titres décortiqués de ces productions-là, c'est qu'en bas de 30 000 copies on peut peut-être présumer qu'il y a là les films pour adultes, les shows de musique, tout ce qu'on appellerait les monologues, les comédies, les...

Des voix: ...

Mme Chénier (Guylaine): Bien, ils ne sortent pas à 100 000 copies. Probablement que tout ce qui n'est

pas doublé, ce sont des trucs qui sont spécialisés beaucoup plus... ou des petits films d'art et d'essai, effectivement.

M. Curzi: En tout cas, dans les chiffres, il me semble que...

Mme Chénier (Guylaine): Nous, c'est le pari qu'on fait. Quand on parle de 54 000 productions sorties par année, il n'y a pas, là-dedans, 54 000 longs métrages potentiellement doublables.

M. Curzi: Bien non. Non, non.

Mme Chénier (Guylaine): Ce n'est pas vrai, hein? On s'entend là-dessus.

M. Curzi: On est d'accord.

Mme Chénier (Guylaine): On n'a pas rien de décortiqué. Moi, ce que je vous dis, les chiffres de la SODEC, si vous les regardez... je ne pense pas que j'ai... oui, j'ai ce qui a été déposé, c'est la page 49, je pense que c'est... vous l'avez eu hier matin, là. Vous avez là-dedans ce qui a été doublé au niveau des DVD. Et, quand on tombe dans une bonne quantité de copies, de 30 000 à 50 000, on est à 73 %, en 2006. Ce n'est pas 100 %, je suis d'accord, là, mais c'est quand même pas mal plus élevé, là.

M. Curzi: Oui, mais la progression de votre marché, ça va être là où il y a un volume d'affaires.

Mme Chénier (Guylaine): Oui, c'est ça. C'est ça.

M. Curzi: Là où il y a un volume d'affaires, c'est là où il y a moins de copies.

Mme Chénier (Guylaine): C'est ça.

M. Curzi: Alors là, comment vous allez aller là?

Mme Chénier (Guylaine): Bien, c'est la marge, là, du 73 %.

M. Curzi: Comment vous allez faire, puisque ce que vous nous dites, c'est que les coûts, ils ne sont pas... on ne peut pas les descendre plus. Il y a deux modèles: ou bien donc vous augmentez les crédits d'impôt, puis jusqu'où ça va aller, les crédits d'impôt, pour pouvoir atteindre cette part de marché là? Bien là, la question se pose puis...

M. Galimi (Joey): La question est bonne.

M. Curzi: C'est la question...

M. Galimi (Joey): Non, mais ça va prendre des comptables.

M. Curzi: Parce qu'ultimement, quoi, on subventionne complètement puis on double tout? C'est ça que ça veut dire, là, dans un modèle extrême.

Mme Chénier (Guylaine): Non, je ne pense pas.

M. Curzi: Donc, moi, ma question donc, c'est: S'il y a du développement à faire, puis je pense à l'Internet,

à ce que vous disiez tantôt, c'est... Vous avez actuellement des contrats avec des distributeurs, donc vous avez des ententes. Par exemple, Technicolor a des ententes avec un certain nombre de maisons. Ils disent: Nous autres, on va doubler tous vos films cette année puis... ou un certain...

Mme Chénier (Guylaine): Il n'y a jamais d'entente d'exclusivité, hein? On s'entend là-dessus, là?

M. Curzi: Non, mais un certain nombre de films, vous les envoyez chez nous, puis, nous autres, on vous fait un prix qui est un package.

Mme Chénier (Guylaine): Oui.

M. Curzi: Est-ce que ce genre d'ententes là, vous allez être en mesure de les conclure? Est-ce que ça fait partie de vos volontés? Est-ce que c'est ça que vous allez mettre de l'avant au groupe de travail?

Mme Chénier (Guylaine): Entre autres.

M. Curzi: Entre autres. Quoi d'autre?

Mme Chénier (Guylaine): Bien, aucune idée. On verra avec le groupe de travail autour de la table. Je pense qu'il faut revoir. Ce qu'on disait, c'est qu'on a besoin de soutien, nous, pour maintenir nos prix le plus bas, que ce soit pour le DVD, la série ou le long métrage. Il y a un paquet de choses au niveau de la télévision à revoir dans le crédit d'impôt, qui n'est pas nécessairement juste en argent. On parlait tantôt de ce qui est diffusé et pas diffusé aux heures de grande écoute. Il y a les séries, les grandes séries qu'on ne double pas, il y a toutes les télé-réalités que nous doublons, qui ne sont pas couvertes, on n'a pas accès au crédit d'impôt pour les télé-réalités. Je fais juste remarquer que, si la télé-réalité, à l'origine, dans sa production originale, ne fait pas nécessairement appel à des artisans et à des artistes, au niveau du doublage, on fait appel exactement à la même technologie, aux mêmes artistes, aux mêmes artisans, aux mêmes adaptateurs, on passe par l'Union des artistes et on paie la même chose. Mais ça, on n'a pas accès au crédit d'impôt là-dessus.

Nous, c'est une différence majeure. Ce n'est pas des millions de dollars, c'est parfois la différence entre faire un peu de sous, être rentable et ne pas l'être, maintenir un certain niveau de services pour produire certains types de productions ou ne pas les maintenir. Et, si on ne les maintient pas, nous, comme maison de services, bien ils vont aller se faire ailleurs. Et là ce n'est pas le spectre de dire: On a peur que ça s'en va en Belgique. Si, nous, il n'y a pas de rentabilité à les faire, on va arrêter de les faire. On est en affaire, nous autres aussi, alors ils se feront ailleurs. S'ils se font ailleurs, ils ne se feront pas avec les artisans d'ici. Je veux dire, c'est juste une addition de un plus un égale deux. Oui, il y a à travailler sur le crédit d'impôt, oui, il y a la façon de travailler, oui, il y a probablement la façon de travailler avec l'UDA, oui, il y a probablement des choses à voir du côté de la distribution, mais ce qu'on dit, c'est qu'il n'y a pas de lieu effectivement où on peut parler de ça. Là, on vient chacun notre tour. On est tous assis en arrière, on dit: Si je lui disais ça, ça compléterait ce qu'il vient de dire. Bon, on peut-u le faire? Puis on va arriver peut-être avec des idées constructives.

M. Curzi: Donc, le tableau que vous nous avez passé, c'est pour illustrer que le pourcentage de ce qui est accessible au crédit d'impôt a diminué. On comprend que, dans votre tête, il y aurait donc une demande éventuelle pour que le crédit d'impôt s'applique à l'ensemble. Ce serait une des mesures qui vous permettraient de consolider.

M. Galimi (Joey): C'est une des mesures.

M. Curzi: C'est une des mesures.

Mme Chénier (Guylaine): Oui.

M. Galimi (Joey): C'est une des mesures.

M. Curzi: On comprend aussi que... Et, moi, ma question, c'est... Il y a une commission du doublage, normalement. Comment se fait-il qu'on soit obligés de créer un autre organisme qui s'appelle un groupe de travail, forum, et que celui-là a été, semble-t-il, sans résultat ou sans...

Mme Chénier (Guylaine): Non, je ne dirais pas ça.

M. Curzi: Je ne le sais pas, mais en tout cas, si on en crée un autre, c'est que...

Mme Chénier (Guylaine): Non, c'est parce que...

M. Curzi: Non?

Mme Chénier (Guylaine): Non, je dirais que c'est tout simplement dans un autre contexte, là. Le forum devient un organisme beaucoup plus indépendant, regroupe beaucoup plus large. On n'a pas les majors du tout, du tout à la Commission de doublage. La Commission de doublage relève directement du CNCT, qui relève de la SODEC, qui relève de la ministre. Donc, c'est un organisme qui n'est pas du tout en contradiction avec un forum, au contraire. Je pense qu'on pourra compléter, continuer et probablement amener des éléments du forum et les porter par le biais de la commission. Ceci étant dit, la commission se penchait là-dessus, là, à la dernière réunion, on en avait parlé justement, du crédit d'impôt, mais ça peut être un véhicule complémentaire. Mais le forum est un organisme, à mon avis, éminemment beaucoup plus indépendant et beaucoup plus large, dans la possibilité du forum lui-même, là.

M. Curzi: Voyez-vous, dans l'existence d'un forum, des gains à court terme, ou un objectif à court terme, ou une façon concrète d'être sûrs que vous allez améliorer votre sort rapidement?

Mme Chénier (Guylaine): Bien, j'espère.

M. Galimi (Joey): On espère.

Mme Chénier (Guylaine): J'espère.

M. Galimi (Joey): On espère. De toute façon, l'idée de se rencontrer, la différence que je vois entre la commission de la SODEC... La SODEC et leur mission, c'est le développement des entreprises culturelles.

M. Curzi: Oui.

M. Galimi (Joey): Là, ici... Oui, je comprends. Mais là, ici, on cherche quelque chose de nouveau, on cherche un nouveau chemin. Ça ne veut pas dire nécessairement que ce sera juste des crédits d'impôt puis des incitatifs d'argent, là, il y a peut-être d'autre chose qu'on va trouver. Et d'ailleurs on parlait avec M. Fraikin, c'est ça, il y a peut-être d'autre monde qu'on peut aller voir, et du doublage qu'on n'a pas actuellement qu'on peut aller chercher sans nécessairement casser la banque pour, tu sais...

M. Curzi: Puis vous avez la certitude que vous n'aurez pas besoin d'aucun outil réglementaire ou d'ordre législatif pour arriver à vos fins?

M. Galimi (Joey): On verra, quand le téléchargement arrivera, s'il y a plus de... s'il n'y a plus de territoire, on verra rendu là. Mais là, pour l'instant, je pense qu'on peut, avec la télévision qu'on fait, avec la télévision de télé réalité qu'on fait, avec les longs métrages qu'on fait pour le cinéma et les autres travaux... On n'en a pas parlé ici, mais on fait du doublage en anglais aussi, là. On fait d'autres choses. Notre chiffre de 24 millions, ça, c'est notre chiffre. Le chiffre de la SODEC, c'est 18 ou 19 millions. Il y a un 5, 6 millions que vous n'avez pas entendu parler pendant deux jours, là, qui est là et que... Il y a du sous-titrage qui se fait, il y a des laboratoires. Normand, il a d'autres travaux, il y a d'autres services qu'il donne à sa compagnie. C'est la même chose chez Cinelume, il y a d'autres services dans d'autres langues et beaucoup d'autres services aussi. Alors, on ne tombera pas demain matin, et on s'ajuste avec le travail qu'on a quand on l'a.

M. Curzi: Mais j'imagine aussi... Je vous ai entendu dire que pour vous le gouvernement devait préserver les parts de marché. Mais j'imagine que vous êtes d'accord aussi pour qu'au-delà de votre rentabilité, qui est importante, qui est majeure, puisque vous êtes l'industrie, vous avez un souci pour que l'ensemble des citoyens du Québec aient accès à des versions doublées, au plus grand nombre de produits audiovisuels possible.

M. Galimi (Joey): Et c'est certain que plus il y en a, plus on va être contents, plus on va travailler. On est là pour travailler, on n'est pas là pour faire de l'argent. On est là pour s'amuser en travaillant. C'est ça qui nous plaît. Alors, donnez-nous du travail pour qu'on soit heureux.

M. Curzi: Bien là, je n'en espérais pas tant. Là, je n'en espérais pas tant comme déclaration. Merci, M. Galimi.

Le Président (M. Simard): ...tout compris. Merci infiniment, merci de votre collaboration. Et je suspends nos travaux pendant 10 minutes.

(Suspension de la séance à 15 h 49)

(Reprise à 16 heures)

Le Président (M. Simard): Nous allons reprendre le spectacle, si nous sommes comédiens, et nous allons entendre maintenant un groupe qui est venu régulièrement devant la Commission de la culture, au cours des années, donner son point de vue sur des projets de loi, des

avant-projets de loi ou toutes sortes de questions, il s'agit de l'Union des artistes. Nous sommes très heureux de saluer, j'allais dire son nouveau, mais il est moins nouveau, président, M. Raymond Legault, qui va nous présenter les personnes qui l'accompagnent.

Union des artistes (UDA)

M. Legault (Raymond): Oui. Bien, d'abord, d'entrée de jeu, merci, MM. les députés, Mmes les députées, ou le contraire, Mmes les députées, MM. les députés. En tout cas, tous les députés. Merci d'avoir organisé, d'abord, ces consultations-là particulières sur la situation du doublage au Québec. On applaudit à l'initiative.

Bon. Mon nom est Raymond Legault, je suis comédien et je ne fais pas du tout de doublage. C'est une technique que j'ai beaucoup de difficultés à apprivoiser. Par contre, celle qui est à côté de moi, à ma gauche et à votre droite, elle en fait régulièrement, je vous dirais, mais elle est aussi comédienne et elle est également responsable du comité de doublage, à l'Union des artistes, et...

Une voix: Aline Pinsonneault.

M. Legault (Raymond): Aline Pinsonneault, bien oui, il faut que je vous dise... Excuse-moi. Et, à ma droite, à votre gauche, Anne-Marie Des Roches, qui est responsable des affaires publiques à l'Union des artistes.

Je vous dirais qu'en ce moment, c'est: lions, 9; chrétiens, 1, parce qu'on parle beaucoup de forum, je pense qu'on va être le seul groupe qui va se prononcer pour une loi du côté du doublage.

Alors, l'Union des artistes est un syndicat professionnel qui représente les artistes interprètes oeuvrant en français au Québec et ailleurs au Canada, puisqu'on est reconnu aussi en vertu de la loi fédérale et évidemment de la loi québécoise sur le statut de l'artiste. 7 000 membres actifs, 4 000 membres stagiaires. Et l'union évidemment a pour mission l'identification, l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres.

D'entrée de jeu, je dirais aussi qu'un des buts que poursuit l'Union des artistes, c'est de s'assurer qu'au Québec les films, les DVD, les séries télévisées soient accessibles en français. Je pense que, quand on se reconnaît comme une nation, quand on signe la convention sur la défense et la promotion de la diversité culturelle, je pense que c'est important qu'au Québec, puisque, jusqu'à maintenant encore, on est majoritairement francophone, je pense que c'est important au même titre que les instructions doivent parvenir à la population en français. Est-ce que tous les doublages doivent être faits ici, au Québec? Est-ce qu'ils doivent dans certains cas être sous-titrés? Je vais aborder la question un petit peu plus tard.

Dans ce qu'on vous a déposé, vous voyez que ce n'est pas nouveau. Je vais vous faire grâce de toute la lecture, de toutes les dates, parce que l'heure avance, et vous avez entendu pas mal... et je pense que vous êtes capables de lire probablement plus rapidement que je peux le dire. Mais en tout cas, globalement, depuis plus de 40 ans, le gouvernement du Québec, mais principalement l'Union des artistes ainsi que les divers intervenants du secteur du doublage, on tente d'améliorer la situation du doublage. Il y a 40 ans, c'était une industrie embryonnaire, mais on

a vite compris, depuis longtemps, que notre état de franco-phones nord-américains, notre savoir-faire en matière de technologie, dont on vous a largement parlé, et la capacité des Québécois à vivre en français dans une mer anglophone nous favorisaient dans le développement des industries qui sont liées à la langue française, comme le doublage.

Mme Pinsonneault (Aline): Alors, pourquoi la loi? Si le passé est garant de l'avenir, l'UDA, est-ce qu'elle va être obligée de continuer la bataille dans 40 ans ou, pire encore, aurons-nous perdu tout espoir de pouvoir louer ou télécharger des oeuvres cinématographiques ou télévisuelles en français, et en français qui nous ressemble? L'UDA a fait croître et maintenu le nombre des films doublés au Québec à force de campagnes, de pétitions, d'actions de toutes sortes. Pendant ce temps, une nouvelle menace a crû de son côté: la distribution de films évolue de toute autre façon. Le cinéma en salle est à la baisse. Le marché traditionnel se transforme et est de plus en plus axé sur la location et la télévision à la carte. Cela nous mène tout droit vers la distribution par Internet. À l'ère de la vidéo sur demande, quelles versions seront offertes aux téléspectateurs québécois?

M. Legault (Raymond): Alors, sur la page suivante, ce que vous avez, c'est le doublage en français par support, par média, toutes provenances, entre 2002 et 2008. Ces chiffres-là viennent de la Régie du cinéma qui nous a transmis, il y a environ une semaine et demie...

Mme Des Roches (Anne-Marie): Bien, il y a un mois.

M. Legault (Raymond): Il y a un mois environ. Donc, ces données-là sont relativement récentes. Alors, vous voyez dans le graphique, ce qu'on appelle vidéo, on entend par là... Bon, vidéo, ça regroupait les cassettes et les DVD, là. Donc, vidéo, c'est vraiment, maintenant, beaucoup plus le DVD que la cassette, mais ça comprend tout ça. Quand on parle vidéo dans notre document, c'est vraiment cassette, mais de plus en plus DVD. Donc, le graphique qui démontre que les longs métrages en salle sont moins nombreux que les longs métrages ou les séries télévisées sur vidéo, DVD. Donc, 40 % des longs métrages en salle, depuis 2002, ont été doublés au Québec — là, on parle des films qui sortent en salle — et 63 % sont disponibles en langue française. En ce qui a trait aux longs métrages sur vidéo, DVD, 30 % sont disponibles en français, dont à peine 10 % sont doublés ici, au Québec.

Mme Pinsonneault (Aline): Alors, on veut une loi parce qu'elle vise à assurer que les oeuvres audiovisuelles soient disponibles en français et doublées au Québec. On a trop souvent constaté des fluctuations importantes dans le nombre de films doublés ici. Nous sommes intervenus de différentes façons, comme nous l'avons répété plus haut, avec des résultats positifs et la reprise des activités, mais seulement pour un certain temps. Et si, a priori, il semble que le nombre des films en salle doublés ici se stabilise, qu'en est-il des DVD, de la télévision et des nouveaux médias, bref des marchés les plus prometteurs et en pleine expansion?

Pour le moment, nous laissons à des compagnies étrangères le soin de déterminer quels films seront doublés

ici. Nous laissons entre leurs mains le sort de toute une industrie et la clé d'une porte qui ouvre sur les autres cultures. Cessez de nous demander si une telle loi est utile, nous vous demandons: Quand les Québécois pourront-ils avoir accès à des films et des séries télévisées dans leur langue, et ce, sur tous les supports?

Le marché de la vidéo, du long métrage et des séries télévisées. Alors, le Québec est le seul territoire francophone de l'Amérique, tout juste à côté du plus grand producteur d'œuvres audiovisuelles au monde, les États-Unis d'Amérique. Nous sommes nord-américains, francophones, bilingues et compétents, mais, dans la situation actuelle, nous ne sommes pas en mesure de miser sur ces atouts. Notre doublage est d'excellente qualité et n'a rien à envier à l'Hexagone. Notre force: un français exempt de tout régionalisme et compréhensible dans toute la Francophonie. Notre objectif est d'aller conquérir ce marché qui nous appartient avant d'être isolés.

M. Legault (Raymond): Du côté du long métrage, depuis 2002, la grande majorité des longs métrages, 85,4 %, étaient distribués à moins de 10 000 copies, toujours les chiffres de la Régie du cinéma. Les films américains comptent pour 86 % des vidéos distribuées à plus de 10 000 exemplaires. 95 % des films distribués entre 10 000 et 30 000 copies sont disponibles en français, et là-dessus il y en a 47 % dont le doublage a été effectué au Québec, donc à peu près la moitié.

Pour les séries télévisées, là ça se gâte. Si nous examinons le taux de doublage des séries télévisées depuis 2002, les résultats, là, c'est beaucoup plus désastreux. 94 % des séries télévisées en vidéo sont distribuées à moins de 10 000 exemplaires et 5 % se retrouvent entre 10 000 et 30 000 exemplaires.

Dans ces cas-là, pour les séries télévisées à moins de 30 000 copies, c'est 0,3 % qui sont doublées ici, au Québec.

Du côté des séries télévisées à 30 000 copies et plus, le tableau est un peu mieux: doublées ici, au Québec, c'est 8,3 %.

Pour les doublages en français, par support, par média, toutes provenances — là, vous l'avez, le tableau, mais c'est un tableau qu'on a repris, qui vous a été présenté précédemment — donc les données pour les séries télévisées disponibles en vidéo révèlent que nous sommes totalement absents de ce marché. Sur le 2 010 titres de séries télévisées disponibles depuis 2002, 212, soit 10,5 %, ont une version française, O.K., version française — le reste, c'est en anglais — et sept, 0,34 %, ont été doublés ici. Peut-être une précision à apporter sur les questions qui étaient demandées, là: Quels titres sont concernés? Anne-Marie, je ne sais pas si tu peux parler de... Parce que tantôt on parlait des films pour adultes. Dans les chiffres de la régie, je ne crois pas que, les films pour adultes, on en tient compte, là. Je veux dire, ça... Autrement dit, les chiffres qui sont là, les films pour adultes ne sont pas là-dedans, O.K.?

● (16 h 10) ●

Mme Des Roches (Anne-Marie): Il n'y a ni les films pour adultes ni les guides de voyage, etc. On parle ici de DVD, longs métrages, séries télévision, fiction uniquement.

M. Legault (Raymond): O.K. Donc, c'est ça, le marché. Le secteur de la télévision est complexe. Les

droits de télévision, le financement en préproduction de même que les ententes de coproduction sont des obstacles à l'offre télévisuelle en langue française, et ça, ça nuit passablement au doublage québécois.

Mme Pinsonneault (Aline): D'ailleurs, on en est tellement conscients que, lors de la dernière convention collective qu'on a faite avec l'ANDP, les comédiens ont décidé de baisser leur cachet sur une période de trois ans pour voir si l'industrie va reprendre de l'essor pour les séries télévisées et les séries télévisées de dessins animés.

Nous vivons présentement une crise de financement des séries dramatiques québécoises, les séries dites lourdes. Le manque de financement empêche les télédiffuseurs d'en produire davantage. D'un autre côté, des séries américaines sont disponibles à une fraction du prix. C'est la raison pour laquelle les télédiffuseurs conventionnels mais surtout les services spécialisés offrent plus souvent qu'autrement des émissions étrangères doublées ailleurs pour remplacer le contenu de dramatiques originales de langue française.

Et on est tous perdants. On perd tant au niveau de la production d'émissions de dramatiques originales d'ici que du doublage et, conséquence à ça, on perd aussi des revenus de la vente de séries télévisées sur DVD, etc. Nous perdons plusieurs occasions de faire travailler les gens d'ici, de stimuler l'économie d'ici et d'offrir aux Québécois et Québécoises du talent et des mots d'ici.

M. Legault (Raymond): Et on a publié notre étude sur les émissions jeunesse, on avait donné quelques exemples, là, je veux juste vous citer un extrait: «Arrêtons de parler de problèmes systémiques et abordons la question sous l'angle de la culture francophone. *Degrassi*, [c'est une des émissions-phares] du Canada, *Jacob, Jacob*, l'histoire d'un petit Juif de Montréal — dans *Jacob, Jacob* — sont toutes deux doublées en Europe — pourtant c'est produit ici. Même *Anne aux pignons verts* [qui] se déroule à Charlotteville parce qu'en Belgique, Charlottetown, ça n'existe pas. Pour le bien de nos jeunes, [et on pense que] les émissions jeunesse et d'animation doivent être autre chose que du remplissage de grille horaire, elles doivent faire appel aux créateurs et aux artistes francophones d'ici.»

Mme Pinsonneault (Aline): Alors, il faut agir maintenant avant que la situation soit irrécupérable. Il faut offrir aux téléspectateurs québécois des émissions à leur image et qui font appel aux artistes et aux créateurs d'ici. Il faut le faire pour faire face à l'avenir. Parce qu'à l'ère de la télévision sur demande nous ne pouvons que nous inquiéter de l'offre télévisuelle qui sera faite en français aux Québécois. Le téléchargement et l'écoute en ligne sont déjà présents dans notre quotidien, notre industrie doit être prête à aborder ces nouvelles plateformes.

M. Legault (Raymond): Donc, pourquoi une loi? Parce que, comme je le disais en début, quand on se reconnaît comme une nation... Une nation, c'est fait de nos valeurs, de notre culture, de notre langue, de notre économie et de notre savoir-faire. Et, si la culture est une colonne vertébrale de notre nation, le doublage, c'est certainement au moins une des vertèbres. Je ne vous dirai pas laquelle et où elle se situe.

Mme Pinsonneault (Aline): Alors, en 2001, nous avons fait faire un sondage sur la situation du doublage. Une proportion de 83,3 % des Québécois et des Québécoises sont d'accord pour que l'on exige que tous les films présentés en français au Québec soient doublés au Québec. Un peu plus des trois quarts, soit 77 %, des Québécoises et des Québécois sont d'accord avec l'idée d'amender la loi québécoise sur le cinéma pour rendre obligatoire un doublage fait au Québec de tous les films en langue étrangère présentés en français au Québec.

M. Legault (Raymond): C'est pour ça que pour nous c'est une loi importante. Voilà pourquoi il est du devoir de chacun des intervenants de l'industrie, qu'il soit producteur, distributeur, gouvernement, tant au Québec qu'au fédéral, doubleur, producteur américain, d'examiner la situation, d'en prendre acte et d'œuvrer à faire en sorte qu'on puisse contribuer à l'essor de notre industrie et de notre culture.

Mme Pinsonneault (Aline): Alors, des pistes de travail, maintenant. Des mesures ont déjà été mises en place pour aider le doublage. Des rabais pour les visas notamment ont contribué à l'accroissement du doublage de films en salle. Nous avons tous les éléments pour pouvoir offrir un doublage français pour l'ensemble de la Francophonie. Nous avons une langue plus neutre, les références culturelles et la prosodie nord-américaines, le savoir-faire et le talent aussi. Mais, à ce stade-ci, on ne peut pas concurrencer avec les prix de la Belgique et le très grand marché français. Nous avons réussi à devenir concurrentiels d'un point de vue professionnel. Maintenant, nous vous convions à nous donner les moyens d'être concurrentiels d'un point de vue commercial.

Il faut accroître la capacité des studios et augmenter le volume d'œuvres pouvant être doublées ici. Les pistes de solution sont nombreuses et accessibles: de nouveaux crédits d'impôt, des subventions pour des mises à niveau technologiques des studios, un accroissement des crédits d'impôt pour les productions étrangères qui feront effectuer davantage d'adaptateurs. Il faut croire et investir dans une industrie qui a de l'avenir. Comme Québécois francophones, nous avons le droit de faire appel à la force de notre talent pour rayonner partout dans le monde et sur tous les supports, anciens et nouveaux.

M. Legault (Raymond): Alors, les principes qui sous-tendent cette loi sont simples, et il y a plusieurs intervenants, je vous dirais même, tous les intervenants en conviennent, peut-être pas... sur les moyens. Il est essentiel d'offrir un doublage francophone sur tous les supports, présents et à venir. Tous saluent le talent de nos artistes et de nos artisans. Alors, il serait peut-être temps qu'on agisse maintenant avant qu'il soit trop tard. Merci beaucoup.

Le Président (M. Simard): Mesdames, monsieur, bonjour. Merci. Nous allons maintenant passer à la période d'échange, et j'invite la députée de Hull à poser la première question.

Mme Gaudreault: Alors, bienvenue à vous. J'aimerais faire un petit retour sur la présentation des

gens de l'Association des propriétaires de cinémas et cinéparcs du Québec alors qui nous disaient que beaucoup de films d'auteurs étrangers et des films de série B, que les propriétaires peinent déjà à avoir, déserteraient les salles faute de budget pour un doublage. Le cinéma d'auteur ne serait plus disponible sur nos écrans. Ça, c'est si on aurait... si on adopterait un projet tel que le n° 193. Ils ajoutaient aussi que, dans un avenir plus ou moins rapproché, on assisterait également à la disparition d'un public cinéophile car le jeune public d'aujourd'hui n'aurait pas l'occasion de connaître un autre cinéma que le cinéma américain. Qu'est-ce que vous pensez de ces affirmations?

M. Legault (Raymond): Bien, je pense que, quand on établit le principe dans une loi, c'est une chose. Il y a la réglementation qui suit. Je pense que, dans la réglementation, on peut tenir compte de plusieurs cas de figure. Ça pourrait aller, la réglementation, jusqu'à... Je vous donne un exemple: selon x copies, il n'est pas obligé d'avoir... et je pense que c'est important qu'il y ait un doublage qui soit fait en français, peut-être que le doublage n'est pas fait ici. Mais, si, dans la réglementation d'une loi, il y a assez de souplesse, cette réglementation-là permettrait, à ce moment-là, au cinéma d'auteur ou, je dirais même plus loin que ça, à un cinéma dont la capacité économique n'est pas suffisante de pouvoir être distribué et diffusé de la même façon. Donc, c'est plus: le principe est dans la loi, parce que je ne vous cacherai pas qu'après 40 ans, et surtout les 20 dernières années, on commence à être essoufflé, à chaque année, de mettre des prix Orange et des prix Citron. Même si M. Patrick Roy n'a jamais gagné le prix Orange, il va peut-être avoir le prix Citron cette année... Non!

Et je pense que c'est plus l'essoufflement, je veux dire, année après année, d'être obligé de faire des interventions auprès des majors, de faire des manifestations devant les cinémas, de s'en aller à Hollywood, à Toronto pour faire des représentations pour faire valoir qu'au Québec il y a une situation particulière qui fait qu'on... on souhaiterait avoir un doublage qui soit fait ici, puis qui nous ressemble plus, puis qui reconnaît notre spécificité. Donc, dans les règlements, il pourrait y avoir, je pense, énormément de place pour ajuster, mais le principe reste le même en haut, dans la loi.

Mme Des Roches (Anne-Marie): Est-ce que je peux rajouter? Je vais rajouter juste des éléments statistiques là-dessus. On parle toujours que les exceptions iraient sur le film d'auteur, puis comment définir ça. Et je pense qu'il faut toujours garder une réglementation ou une loi très simple, il faut que ce soit simple, et ensuite le reste, il faut que ce soit mesurable. Et là, ce qu'on a découvert, c'est que, par exemple, dans les copies disponibles, plus de 20 copies en salle, ils étaient très majoritairement doublés. Alors, là où il y a vraiment moins de doublage dans les films en salle, c'est des films distribués à moins de 20 copies. Alors, c'est ce genre de mesures là dont le président parle présentement. Il faut le regarder sur le plan économique. Il y a une corrélation réelle entre le nombre de copies en circulation et la rentabilité, et ça, on en est très conscients. Et c'est pour ça que cette réglementation-là pourrait être appliquée de cette façon-là.

Mme Gaudreault: Mais, vous savez, tous les intervenants s'entendent sur le fait que c'est une question

purement économique. Il y a une récession qui s'en vient aux États... qui est là et puis qui va peut-être s'amplifier. Vous ne croyez pas que cette loi pourrait être un risque pour certains de vos membres? Parce que c'est leur gagne-pain, le doublage. Vous savez, si les... Je vais m'expliquer un peu plus clairement. Si les compagnies américaines, surtout les majors, décident que c'est trop dispendieux puis ça ne vaut pas la peine d'investir pour le doublage de certains films, ce sont vos membres qui vont écoper suite à un projet de loi comme le n° 193 qui obligerait à doubler ici, au Québec.

M. Legault (Raymond): Alors, vous voulez dire que les majors, en réaction...

Mme Gaudreault: Oui, c'est ça.

M. Legault (Raymond): ...ne distribueraient pas les films.

Mme Gaudreault: C'est ce que tout le monde s'entend... qui pourrait être une répercussion.

● (16 h 20) ●

M. Legault (Raymond): Oui. Écoutez, je ne vous le cacherai pas, je veux dire, ils l'ont déjà dit, la même chose que le Bureau du cinéma vous a déjà dit, que, par mesure de «retaliation», je veux dire, ils ne viendraient pas tourner aussi au Québec, et c'est déjà arrivé par le passé où ils se sont retirés trois mois du marché. Mais en même temps c'est aussi un marché lucratif, et ils y reviennent comme par hasard. Peut-être que ça va être difficile, mais je pense que, si une réglementation est suffisamment souple et qu'elle était capable de tenir compte que dans certains cas... Je veux dire, en ce moment, si on parle des séries, en ce moment, là, le doublage oscille entre 70 à 80. Bon. Ça redescend des fois en bas, et curieusement, quand il y a une menace, ça remonte, hein? Dans certains cas, quand on fait des interventions, quand les prix Orange et les prix Citron sortent, qu'on vise une compagnie en particulier, quand il y a une loi qui est déposée par un parti, par l'ADQ, là, tout à coup, ça remonte. On invoque plusieurs spectres.

C'est sûr que c'est possible. Je ne vous dis pas que... Et je sais que, bon, les majors américains favorisent plus, mon Dieu! une logique d'affaires, mais j'ai l'impression que, dans la loi, cette logique d'affaires là pourrait être aussi respectée, même dans la réglementation. Je vous dis, c'est simple. Je veux dire, au niveau du nombre de copies, au-delà d'un certain nombre de... je pense qu'il faut qu'il y ait un doublage qui soit fait en français, il peut même être sous-titré, donc de garantir cet accès-là. Par contre, dans la réglementation, il pourrait très bien y avoir, je ne sais pas, au-delà d'un nombre x de copies, il faut qu'il y ait un doublage qui soit fait ici, au Québec, ce qui respecterait, à ce moment-là, une logique économique. Mais en même temps le principe, c'est: le doublage doit être fait ici, au Québec. Je sais que ce ne sera pas facile, et il est possible qu'il y ait «retaliation», c'est un mot très à la mode, là, surtout aux États-Unis. Donc... Mais en même temps j'ai toujours l'impression que, parce qu'on veut faire respecter... oui, il y a une logique d'affaires, mais il y a aussi une logique d'une nation. Je veux dire, à un moment donné, il faut que ce soit respecté, ça aussi.

Mme Gaudreault: Dernière intervention pour moi, en tout cas pour le moment. M. Galimi, tout à l'heure,

nous avait dit que vous travailliez main dans la main, et puis vous avez déjà même conclu des ententes au cas où les nouvelles technologies arriveraient beaucoup plus rapidement pour certains types de films. J'ai de la misère à m'expliquer que vous ayez une position si différente de celle des doubleurs professionnels. Comment pouvez-vous expliquer ça?

M. Legault (Raymond): Peut-être parce qu'on est tannés, peut-être parce qu'on est fatigués. Je veux dire, à l'Union des artistes, ça fait longtemps qu'on se bat là-dessus, ça fait longtemps qu'on essaie, et c'est tout le temps de recommencer. Je vous le dis, là. L'ANDP, oui, c'est une association qui est de mieux en mieux structurée. Je pense qu'au début c'était peut-être un peu plus compliqué, et là on est vraiment avec eux quand on discute, vraiment on discute à l'intérieur d'une logique d'affaires. Mais c'est extrêmement difficile. Tous les intervenants ici ont des liens directs avec les majors, même le Bureau du cinéma, je veux dire, ils ont un lien direct. Je veux dire, eux autres, ils veulent... Nous, je veux dire... Qu'il y ait plus de tournages américains, je le comprends, là. Globalement, au niveau de la société, regardez, qu'il y ait plus de retombées économiques, qu'il y ait des techniciens qui travaillent, mais il y a peu de nos membres qui travaillent du côté du cinéma américain. Oui, il y a des gens qui sont bilingues, il y en a quelques-uns qui font des... mais en général il n'y a pas beaucoup de nos membres qui travaillent du côté du cinéma. J'ai des amis du côté des techniciens, j'aimerais bien ça qu'ils travaillent. Mais est-ce qu'à cause de ça il faut brader, je veux dire, en même temps notre culture, il faut...

Vous comprendrez que c'est difficile peut-être pour l'ANDP de dire: Oui, oui, oui, il faut une loi absolument parce que... Je veux dire, ils ont leurs clients, c'est les majors américains, ils ne peuvent pas faire ça. Nous autres, on a peut-être un peu plus, je ne sais pas... Pour nous autres, c'est extrêmement important, le fait que ce soit fait en français; deux, que ce soit fait en français qui nous ressemble puis qui respecte notre spécificité. Peut-être parce qu'on est un peu plus de coeur des fois puis un peu moins d'affaires.

Mme Gaudreault: Merci.

Le Président (M. Simard): M. le député de Viau.

M. Dubourg: Merci, M. le Président. Bon après-midi, M. Legault, et, mesdames, bonjour. Bienvenue. Bien, je pense que votre argumentation, c'est important pour nous, au niveau de la commission, de vous entendre. Et, comme vous l'avez dit d'entrée de jeu, vous êtes l'un des seuls groupes plutôt à dire que, bon, vous êtes pour une loi. Et vous l'avez même dit que, les majors américains, l'aspect économique, c'est important pour eux. Donc, pour nous aussi, il est important de bien comprendre votre raisonnement de façon à en tenir compte, à l'analyser dans notre dossier.

Donc, moi, j'aimerais savoir... Vous le savez qu'on est à peu près à 80 % au niveau du doublage présentement. Pensez-vous qu'avec cette loi-là que vous voulez qu'on passe à l'action, pensez-vous qu'on... quel pourcentage croyez-vous qu'on va atteindre?

M. Legault (Raymond): Il faudrait que la loi soit élargie, soit plus large encore puis qu'elle touche

aussi les sorties DVD. Parce que je pense... Bon, figure, admettons... Je veux dire, je parlais de la réglementation tantôt, je ne pense pas qu'avec une réglementation ça dépasserait le 80 %, parce qu'à ce moment je pense que c'est un assez bon équilibre, entre 70 % et 80 %. Par contre, ce qui nous inquiète particulièrement, c'est du côté du DVD; là, il n'y a rien qui régit ça. Or, le marché se déplace de plus en plus vers le DVD. Or, je pense qu'il pourrait y avoir de ce côté-là une réglementation qui pourrait s'appliquer aussi, mais que, la loi, il faudrait qu'elle soit encore plus large. Parce que, si on ne couvre pas en ce moment les DVD, les sorties DVD, éventuellement ça va être le téléchargement, et là ça va être encore plus difficile par la suite d'obtenir quelque chose.

M. Dubourg: Si je comprends bien, là, par rapport au DVD, bon, il y a un aspect technologique important qui rentre en ligne de compte, mais, dans ce que vous nous proposez, par exemple, à la page 8, dans les pistes de solution, vous nous parlez de nouveaux crédits d'impôt, de subventions pour des mises à niveau — d'accord — on voit «niveau technologiques des studios, un accroissement des crédits d'impôt pour les productions étrangères». Donc, est-ce qu'il ne faudrait pas voir, par rapport à toute l'industrie, à s'adapter plutôt... enfin face à cette évolution technologique là? Parce que, là, dans les mesures que vous nous proposez, de crédits d'impôt, de subventions, mais là, par rapport au DVD, ce que vous nous dites, il faut faire en sorte, comment dirais-je, que le public québécois puisse continuer à profiter des films en français, effectivement, donc là il n'y a pas un travail à faire au niveau... s'adapter aux nouvelles technologies surtout, plutôt que d'aller vers question de subventions ou crédits d'impôt, par exemple, là, dans ce que vous nous proposez comme solution.

Mme Des Roches (Anne-Marie): Je vous dirais: Probablement pas pour le DVD. Le DVD n'est pas une nouvelle technologie en soi, c'est un support qui est utilisé, comme M. Legault le disait tout à l'heure, et c'est en voie de disparition d'ici les cinq prochaines années. Ce qu'on dit, c'est que, parce que ça a pris du temps à faire monter ça en salle, on a perdu peut-être pas mal du marché de la vidéo également. Et, si la tendance se maintient, on va perdre le téléchargement. Donc, le DVD n'est pas vraiment une nouvelle technologie, mais il faut essayer de faire en sorte que tous les films qui sortent direct sur DVD, donc sans passer par le marché de la salle, soient en mesure d'être doublés ici. Et, là aussi, on a affaire à une logique du marché et, là aussi, il va falloir essayer d'atténuer les effets du marché par le biais de crédits d'impôt. Mais ce n'est pas une nouvelle technologie. Quand on parle... Les 3 millions de dollars que ça a coûté pour poser des soucoupes, etc., ça, ça fait partie des mises à niveau. C'est la mise à niveau pour les salles de cinéma également. Il y a tout ça qu'il faut regarder. Mais ce n'est pas... ça ne touche pas nécessairement le DVD.

M. Dubourg: Mais une autre question. J'aimerais savoir, M. Legault en particulier... Quand on parle de loi miroir, que pensez-vous? D'après vous, quelles seront les réactions des Français, là, si on adoptait un tel projet de loi, la loi n° 193?

M. Legault (Raymond): Bien, j'imagine qu'ils vont comprendre, puisqu'ils ont, eux autres mêmes, la même loi. Je veux dire, si eux autres cherchent à protéger leur spécificité, je veux dire, ils vont peut-être considérer comme normal. C'est sûr que l'historique n'est pas très favorable à ça. Mais je pense que, si eux ont cette loi-là, ils vont comprendre qu'une autre nation veuille faire la même chose, d'une part. Et, d'autre part, je vous dirais qu'en ce moment même les doubleurs français, de plus en plus il y a des... les gens qui font du doublage, qui faisaient du doublage à Paris, maintenant il y en a de plus en plus qui vont faire leur doublage en Belgique. Or, les acteurs qui faisaient le doublage à Paris, je veux dire, ils s'en vont en Belgique travailler pour moins cher. Veux veux pas, à un moment donné, ça ne fonctionnera plus, là. Ça va finir par... Il va y avoir un problème. La Communauté économique européenne peut jouer pendant un certain temps, mais je ne suis pas sûr que les acteurs de Paris vont endurer ça pendant très, très, très longtemps. Ils ont augmenté beaucoup. Je pense que, par rapport à la France, nos tarifs sont extrêmement compétitifs et je pense qu'on n'a aucun problème. Avec la Belgique, c'est autre chose. Et là, quand les acteurs français commencent à aller en Belgique, là ils vont peut-être se tanner de travailler sur ces prix-là, puis les prix vont augmenter. Donc, il va y avoir, à un moment donné, un rééquilibrage des tarifs, là, dans la Francophonie en général, à moins que le Burkina Faso ou le Sénégal commence à...

M. Dubourg: Commence à embarquer dans... Il reste encore du temps?

Le Président (M. Simard): Une petite minute et demie.

M. Dubourg: Ah! Bien, je vais céder... Allez-y.

Le Président (M. Simard): Mme la députée.

● (16 h 30) ●

Mme L'Écuyer: Bien, moi, je veux juste revenir là-dessus, parce qu'à la page 5 de votre mémoire, c'est: «Un français exempt de tout régionalisme et compréhensible dans toute la Francophonie.» Mais, moi, je pense qu'il faut tenir compte de ce qui se passe aussi avec la Communauté européenne, même si la France aura tendance à se replier. Compte tenu des ententes qu'ils vivent avec la Communauté européenne, je doute fort que, ce marché-là, on puisse éventuellement le contrer, à moins de prendre les devants puis qu'on aille compétitionner avec eux, parce qu'ils sont là, les prix sont moindres, et, si, nous, déjà, on ne prend pas notre place au niveau de la communauté francophone, des 53 ou 54 pays, même qu'on parlerait des majors puis des DVD, je veux dire, il faut tenir compte des pays émergents, que c'est eux qui passent l'argent actuellement aux Américains. Ils ne leur passeront pas de l'argent sans avoir des conditions, ça fait que ça veut dire que le marché américain va probablement se rétrécir, pour nous autres, d'une façon ou d'une autre compte tenu... Je fais juste regarder, là, le 500 millions qu'ils viennent de donner à Spielberg, là, il va avoir des conditions de rattachées à ça. S'il est question de traduction ou ces choses-là, ils vont s'en trouver, des traducteurs, même si c'est... Je ne parle pas de qualité, là.

Mais est-ce que ce n'est pas là qu'il faut mettre nos efforts, d'aller chercher ces pays francophones là avant

que finalement la Communauté européenne... Bien là, on a la Belgique, puis après ça on en aura un autre. Même si la France tente de contrer ça, compte tenu qu'ils font partie de la Communauté européenne, et d'aucune façon ils n'ont protégé ce créneau-là dans le cadre de leurs négociations avec la Communauté européenne, est-ce que ce n'est pas là qu'on devrait mettre nos énergies?

M. Legault (Raymond): Je ne dis pas qu'il ne faille pas mettre nos énergies. Il y a deux parties, hein? Même quand on parle d'une loi, je veux dire, comme je vous disais tantôt, il y a moyen, du côté de la réglementation, de fixer... Pour tout ce qui est des films qui sont en bas, je pense qu'il faut aller chercher aussi. Ça ne veut pas dire que tous les films qui sont... Il ne faut pas être paresseux, là, je veux dire, ça ne veut pas dire qu'il faut se fier sur la loi, puis, je ne sais pas, au-delà de x copies ou en bas de x copies, le doublage n'est pas obligé d'être fait ici, qu'il ne faut pas développer des marchés puis aller chercher aussi ces marchés-là.

Une voix: L'un n'empêche pas l'autre.

M. Legault (Raymond): L'un n'empêche pas l'autre, ce n'est pas contradictoire pour moi. Et qu'on travaille, mais on peut les travailler en amont ou on peut le travailler... on peut investir. Je veux dire, dans certaines séries télévisées, c'est sûr qu'il est difficile d'obtenir le doublage fait ici, au Québec, puisqu'en amont le diffuseur a déjà investi de l'argent dans la production américaine, donc forcément il fixe ses conditions. Ça, d'une part.

Mais, d'autre part, il y a une partie de nos films... Quand je parlais de *Degrassi*, puis tout ça, il y a quand même des productions qui sont produites ici, au Canada, puis tout à coup le doublage s'en va se faire ailleurs. C'est un peu délicat, ça. Écoutez, je n'ai pas toutes les solutions. Et, je veux dire, on est d'abord des...

Mme L'Écuyer: Mais vous en avez quand même beaucoup, des pistes, là. Puis c'est pour ça que je me suis dit: Pourquoi la loi?, parce que les pistes rejoignent l'ensemble des autres acteurs qui sont dans le domaine. Vous avez les mêmes pistes de solution que les autres acteurs qui sont contre la loi. Et je pense qu'il faut tenir compte de la situation, qui m'apparaît comme étant très différente de ce que c'était la première fois qu'on a tenté la loi et que la France a réagi. Moi, je pense que ça va être la même chose. Et les majors, il ne faut pas les sous-estimer dans le retrait, surtout avec ce qui se passe actuellement puis qui va durer quelques années. C'était juste ça.

Le Président (M. Simard): Bon. Alors, vous avez, dans... pas dans les délais, mais vous avez réussi à dire quand même ce que vous vouliez. J'invite maintenant le député de Berthier, qui pour une fois a du renfort, alors on va lui donner le temps qu'il faut.

M. Benjamin: Ah! Bien, écoutez, à chaque fois que je suis assis et j'écoute un film doublé au Québec, je sens tout le temps ce renfort-là. Alors, malgré que c'est un combat qui dure depuis 40 ans, je ne baisse pas les bras. Je pense qu'à partir du moment où le spectre d'une loi, malgré tout ce que les intervenants disent au préalable, à partir du moment qu'on a commencé à discuter de ce

sujet-là, bien ce n'était pas dans les écrans, puis, à partir du moment qu'on a déposé le projet de loi, on a commencé à en discuter. Bref, je ne prendrai pas tout ce temps-là pour poser des questions au président de l'Union des artistes, que je salue, et vos collègues qui vous accompagnent.

Il y a plusieurs questions que je veux poser puis que... Est-ce qu'il y a déjà eu des discussions avec les Français et est-ce qu'il n'y aurait pas lieu de recommencer les discussions, compte tenu qu'il y a de nouvelles perspectives à l'horizon? Il va y avoir la venue de M. Sarkozy, où peut-être que probablement qu'on pourrait probablement, avec son ouverture, discuter de ces choses-là.

M. Legault (Raymond): Je vais laisser Anne-Marie les répondre.

Mme Des Roches (Anne-Marie): Bien, on a eu... On fait partie de la Fédération internationale des acteurs. À Budapest, on a le groupe francophone qui regroupe la Suisse, les Belges, les Français, alors notre syndicat frère, le Syndicat français des artistes. Et on a même eu une motion sur le doublage et la possibilité de respecter le doublage de chacun des pays dans la langue, etc.

Donc, le SFA, comme tel, est très ouvert à ce qu'on ait une loi. On n'aura pas de chicane là-dessus, ça va être très respectueux. Maintenant, est-ce que les producteurs de doublage, est-ce que les autres intervenants vont dire quelque chose? Non. Mais, nous, nos confrères, eux autres, c'est qu'ils voient bien que la loi miroir, c'est la même chose. Ils l'ont, tant mieux.

Ils l'ont seulement pour le cinéma en salle, en passant, hein? Ils ne l'ont pas pour le reste. Alors, quand on regarde les autres avenues possibles, que ce soient les DVD ou la télévision, on est dans la compétition, là, on est dans la concurrence, mais il n'y a pas d'animosité du tout entre...

M. Benjamin: Mais à votre connaissance est-ce que la loi française a été contestée?

Mme Des Roches (Anne-Marie): Il me semble que non. Je ne me souviens pas qu'elle ait été contestée.

M. Legault (Raymond): Bien, ça date du plan Marshall, hein, alors c'est comme un état de fait, puis je pense que... Parce que je ne sais pas si vous savez d'où ça venait, là. Il y avait beaucoup de Français qui étaient à New York, alors De Gaulle a exigé que ça se fasse pour les Français qui étaient à Paris, tout le doublage qui se faisait, et non pas de l'autre côté.

Alors, je pense que c'est comme... C'est une tradition, c'est accepté, il n'y a pas de problème. Mais elle ne touche que le... comme disait Anne-Marie, elle ne touche que le cinéma, quoique, moi, je pense qu'il y a des quotas concernant les séries télévisées, là. Je ne pourrais pas vous dire, je ne suis pas assez pointu là-dessus pour vous... je ne sais pas assez les chiffres précis, mais je pense que, dans le cas des séries télévisées, il y a un quota qui est acceptable pour que le doublage vienne de productions étrangères.

M. Benjamin: Là, ce qui m'amène à parler du... Je ne sais pas si vous avez lu le rapport, le rapport de Me Heenan. Puis, dans le rapport, il y a la création d'un forum, où on a évoqué, avec le Bureau du cinéma, que

vous étiez pour être présents à ce forum-là. Est-ce que vous avez été invités?

M. Legault (Raymond): Oui. Officiellement, Christine St-Pierre a transmis l'invitation à l'Union des artistes.

M. Benjamin: Alors, les mesures incitatives, d'après vous, à partir du moment où est-ce que vous avez dit: Bien là, c'est tous des gens qui sont liés avec les majors, c'est tous des gens qui ont des liens avec des majors qui vont se rencontrer dans ce forum-là, est-ce que vous pensez que ça va être une façon, ou ça va être difficile, ou vous allez avoir une bonne oreille, des mesures incitatives pour sauver justement l'industrie du doublage, ou sécuriser, ou continuer, ou, au lieu d'avoir toujours l'espèce de spectre d'une loi, si on peut continuer, finalement trouver une entente, puis que ce soient des mesures incitatives qui comblent vos besoins ou vos attentes?

M. Legault (Raymond): Là, je vais... Moi, je n'aime pas le mot «forum». Puis j'entendais aussi des discussions puis là je me disais: Là, il faudrait arrêter de discuter puis il faudrait peut-être agir. Si le forum, je veux dire, dure encore un trois, quatre ans... Je veux dire, il y a plusieurs formules qui ont été essayées. Moi, j'aime mieux l'idée de... Mais là je sais que vous avez discuté forum, groupe de travail, atelier de ci, atelier de ça, mais je pense que le mandat de cette entité, appelons-la comme ça, devrait être avec un objectif, avec un horizon, je vous dirais, de six mois à un an. Je pense qu'en six mois à un an, si toutes les personnes sont assises dans cette entité et qu'ils discutent et cherchent des solutions, moi, je pense que c'est possible. Je vais devoir convaincre mes membres de ça, d'abandonner... ou en tout cas appelons ça un beau risque. Je pense qu'on...

Mais, en tant que... Dans la situation actuelle, je vous dirais, moi, je suis prêt à prendre ce risque-là si cette entité-là a une période de temps, avec une date d'échéance, et vraiment, là, que ça regroupe les principaux intervenants de l'industrie, et qu'on parle des vraies choses, puis qu'on cherche des solutions qui pourraient résulter en une entente comme il y en a dans d'autres domaines et également dans la distribution, l'entente St-Pierre—Glickman, tu sais, si c'est ça, l'objectif. Et je pense que... Moi, je pense qu'il y aurait moyen d'arriver à quelque chose.

Donc, pas de loi, O.K., mais je pense qu'il faut vraiment que la définition ou, comment je dirais, la façon de procéder de cette entité-là soit l'efficacité. Les discussions, je veux bien, parce qu'on discute, on échange, là, puis on cherche une solution, puis tout le monde cherche une solution pour assurer, un, qu'il y ait des copies, il y ait du doublage en français et, deux, un modèle économique qui soit viable. O.K.? Et là, je vous dirais, je m'allonge le cou parce qu'il va falloir que je convainque beaucoup de membres de l'Union des artistes qui sont convaincus qu'au-delà du symbole, c'est la seule façon d'y arriver, parce qu'ils sont un peu fatigués.

● (16 h 40) ●

M. Benjamin: À votre connaissance, est-ce qu'il y a eu d'autres genres de rencontres stratégiques à ce niveau-là qui ont eu lieu? Parce que, là, le mot «forum» a l'air à vous irriter, là, mais est-ce qu'il y a eu d'autres rencontres ou d'autres forums de discussion semblables où l'Union

des artistes a été appelée à commenter ou à travailler pour trouver des incitatifs?

M. Legault (Raymond): Non, mais, dans nos échanges, quand Joey Galimi parlait, quand on se parle, à un moment donné, évidemment il dit: Bien, nous autres, on pense que ce n'est pas une bonne idée, la loi, nous autres, on dit: Regarde... parce que, dans les négociations, oui, on parle chiffres, mais on parle aussi de situation globale du doublage. Quand on parle de ça, lui, il fait valoir les arguments. Ça fait que, là, tu dis: Oui, mais, nous autres, on pense que... Oui, mais, si on faisait ça... Donc, tu dis: Oui, ce serait peut-être une bonne idée, tu sais. Il est arrivé aussi dans des rencontres, à d'autres moments donnés, quand on rencontre, je ne sais pas, moi, des représentants des majors, parce qu'aussi on parle avec eux autres parce qu'on essaie de les convaincre, pendant tout ce temps-là, parce que la loi n'est quand même pas encore un état de fait, eux autres nous font part aussi.

Ça fait que, là, en discutant puis en échangeant avec eux, on se dit: Bien, là, est-ce qu'on recommence encore ou si, tout ça, on fait juste acheter du temps puis retarder l'échéance? Oui, il y a eu des rencontres. Est-ce qu'il y a eu des forums? Non.

Mme Des Roches (Anne-Marie): En fait, ça dépend ce que vous appelez... si vous appelez la Commission du doublage, la SODEC, un forum... Ça a été créé justement pour tenter de régler cette question-là. Je pourrais peut-être laisser Aline Pinsonneault en parler davantage. Nous, personnellement, au comité de doublage, on a déjà fait valoir à la ministre Beauchamp à l'époque que c'était... on se rencontrait une fois par année, plusieurs joueurs manquaient, et donc ça n'avait jamais mené à rien.

Donc, c'est un peu ça qui fait craindre un peu la question du forum, c'est pour ça qu'on est allergique, parce qu'il y a eu des choses auparavant qui faisaient juste étirer le temps. Et Mme Pinsonneault pourrait vous parler un peu de la frustration. Mais c'est ça, nous autres, qui nous embêtait par rapport à un forum, c'est: si c'est juste pour nous placer sur une chaise puis jaser ensemble, on peut le faire autrement. Mais attaquons le dossier puis agissons là-dessus.

Mme Pinsonneault (Aline): Oui, tout à fait, parce qu'à la Commission du doublage, où j'ai été pendant deux ans, je crois, en 2002-2004, il manquait tout le temps des joueurs, donc on ne pouvait jamais avoir d'argumentaire, toute l'industrie ensemble. Premièrement, en fait les majors ne sont pas là non plus, là. Mais il y avait systématiquement des joueurs qui manquaient, puis des fois on arrivait à peine à atteindre le quorum.

Donc, effectivement, comme disait mon président, il faut y avoir un délai dans le temps, parce qu'on ne peut pas s'asseoir puis en discuter pendant cinq ans, parce qu'une fois que le téléchargement va être là, puis si on n'a pas mis le pied dans un marché qui peut nous appartenir, parce qu'on a toutes les compétences et l'expérience pour le faire, il va être trop tard, puis ça va être les autres pays qui se sont mis ensemble qui vont l'avoir, puis là on ne va avoir que du belge ou du français sur le téléchargement.

M. Benjamin: Est-ce que vous avez parlé du délai quand vous aviez eu l'invitation?

M. Legault (Raymond): Pour le forum?

M. Benjamin: Oui.

M. Legault (Raymond): Regardez, on n'a pas... On a demandé comment ça se fait qu'on n'était pas dessus, puis elle a dit: C'est sûr que vous êtes invités. Alors, ça s'est arrêté là.

M. Benjamin: O.K. Mais en tout cas ce que je comprends des différents intervenants qu'on a entendus pendant les deux jours, on est proche d'avoir quelque chose de tangible, là. Alors, tu sais, il y a des termes qui sont incitatifs, mais là, avec la main tendue que vous portez là, parce que ce que je comprends, c'est que vous tendez la main à cette réunion, j'ai bon espoir que... Parce que j'ai entendu la majorité des mémoires qui ont été déposés, j'ai entendu les intervenants, puis je pense que ce qui se passe en général, c'est que les gens manquent de communication entre eux. S'il y a des mesures incitatives qui n'étaient pas connues, il y a des choses qui n'étaient pas discutées, ça prend une place pour discuter de ces choses-là, puis, bien là ça a pris la commission parlementaire pour amener tous ces intervenants-là à discuter entre eux. De là à avoir le délai, là, vous rentrez dans des moyens où vous discutez avec la ministre pour trouver des façons de faire. Parce que vous n'êtes pas les seuls à avoir la même préoccupation du danger du doublage de l'extérieur et de la compétition qui va venir de l'extérieur.

Je pense que, là, le fruit est mûr. Je pense qu'il faut tendre la main au niveau de ce forum-là — appelez-le comme il est cité dans le rapport Heenan. Je suis content que vous avez été invités, parce que ce n'était pas dans le rapport, tu sais, ce n'était pas dans le rapport, puis... Mais, à partir du moment où ce qu'on entend parler, on entend la majorité des gens qui sont d'accord sur un point, puis il y en a un qui n'est pas d'accord sur un point, bien il faut que cette personne-là, cette alliance-là, cet organisme-là fasse partie prenante, parce qu'à partir du moment où je ne pense pas qu'il n'y a rien qui est fait puis que vous ne faites pas partie de cette organisation-là, ce n'est pas des mesures incitatives qui vont satisfaire vos membres.

Alors, je pense qu'il y a des discussions à avoir lieu à ce... Puis, moi, je vais suivre ce dossier-là avec un grand intérêt parce que, moi, je me reconnais dans le doublage au Québec, je me reconnais dans ces films-là. Puis c'est vrai qu'à partir du moment qu'on est capable de... C'est une belle industrie, on a regardé pendant ces deux jours-là, c'est une industrie qui est compétente. On a les compétences pour être compétitifs. Alors, prenons la balle au bond, puis on va essayer d'y aller de bonne foi dans cette chose-là.

Mais je garde toujours le spectre d'un projet de loi qui, à partir du moment où, là, il n'y a pas d'entente, bien, moi aussi, je pense que, si on n'utilise pas ce moyen de discuter et que ça ne fonctionne pas, je serai toujours à même d'essayer de choisir et d'essayer de trouver des moyens pour faire avancer le projet de loi. Je n'écarte pas encore du revers de la main le projet de loi, tant et aussi longtemps que les discussions que vous allez avoir n'auront pas porté fruit et que l'ensemble des intervenants vont s'asseoir ensemble et trouver une entente. Et merci d'être là puis de continuer à travailler pour ce dossier-là.

Le Président (M. Simard): Merci beaucoup, M. le député de Berthier. J'invite maintenant le député de Borduas, que vous connaissez sans doute.

M. Legault (Raymond): À peine!

M. Curzi: Bonjour, mesdames. Bonjour, monsieur. Oui, ce serait difficile pour moi de faire semblant que je vais poser des questions totalement impartiales, hein? Mais en même temps je vais essayer d'exprimer ce que je comprends, par exemple, de la position.

Ce que je comprends dans ce que tu dis... ce que vous dites, c'est que la loi pour vous... Et tantôt, dans la discussion qu'on a eue, quelques mots avec le président de notre commission, qui me disait: Ça me fait penser à la loi 101... Et c'est assez vrai. Tous ceux qui sont venus témoigner au moment où le projet de loi 101 a été mis sur la table se sont farouchement opposés à un projet de loi insensé qui allait dévaster le Québec, créer le chaos, soulever la guerre sociale. 20 ans, 30 ans après, tout le monde reconnaît qu'heureusement qu'il y a eu quelqu'un qui s'appelait le Dr Laurin qui a mis de l'avant une loi, qui a été modifiée, qui a été... Bon, on pourrait en parler longuement. Mais heureusement qu'on l'a fait, parce que sans ça on ne sait pas, personne, dans quel état serait la langue aujourd'hui.

Je dis ça parce qu'on a la même réaction quand on parle d'un projet de loi sur le doublage. Tout à coup, tout le monde s'y oppose. Pourtant, quand on essaie d'examiner comment on va mettre en oeuvre, comment on va inscrire un droit légitime d'avoir accès à toute la production audiovisuelle en français dans un monde qui se transforme, honnêtement on ne peut pas dire qu'on a eu aucune solution vraiment concrète, rassurante.

Ce que je comprends donc de ce projet de loi là, c'est qu'on se dit: Il y aurait... Et on en parle toujours comme d'un spectre, puis il n'y a jamais personne qui se dit: Mais peut-être que ça pourrait être une loi intelligente. Ça se peut-u, une loi intelligente? Parce que dans le fond, s'il y avait une loi intelligente... Et là vous me corrigerez, mais ce que je comprends d'une loi intelligente, ce serait une loi qui aurait deux effets. Le premier effet, ce serait de consolider une industrie qui existe déjà puis dans laquelle il y a plusieurs atouts, il y a des crédits d'impôt, il y a des mesures réglementaires, mais ce serait de consolider ce qui est déjà là et qui fonctionne relativement bien, parce que, ça aussi, on l'a vu au cours du temps. Puis l'autre effet d'une loi intelligente, ça pourrait être de couvrir tous les autres aspects d'un marché qui se transforme et qui, là, dans sa transformation même, nous inquiète.

Ça fait que ce que je comprends, c'est que ce n'est pas nécessairement une loi répressive qui étranglerait tout le monde puis qui tuerait toute l'industrie, mais que ça se pourrait peut-être qu'on accouche de quelque chose d'intelligent qui serait un outil étatique normal dans une nation et pour des intérêts hautement connus et définis. Moi, je me dis: Ah! En ce sens-là, ce que je comprends de la position de l'Union des artistes, c'est que vous dites: Bien, on est prêts à prendre peut-être, à vendre à nos membres — parce que je pense que ça va être ça aussi — l'idée qu'on suspend cette idée d'une loi et en contrepartie on s'attend à ce qu'il y ait un groupe de travail réel qui aboutisse, dans un temps délimité, à des propositions concrètes, sinon... Sinon quoi? Sinon quoi? Moi, c'est ce que je comprends de...

M. Legault (Raymond): Bien, c'est...

M. Curzi: Et je veux juste... Oui?

● (16 h 50) ●

M. Legault (Raymond): Bien, c'est-à-dire que je rappelle encore que l'objectif, moi... Puis c'est vrai, le parallèle avec la loi 101 est exact, là, je veux dire, d'une certaine façon, parce que le fait que ce soit en français, je vous l'ai dit d'entrée de jeu, je pense que c'est important que l'ensemble des gens qui vivent ici aient accès à la cinématographie mondiale, je veux dire, en français, qu'elle soit d'ici, de Belgique, de France ou sous-titrée. Ça, pour moi c'est extrêmement important.

Maintenant, la réglementation, je veux dire, peut tenir compte d'un aspect économique. Est-ce que la loi peut être intelligente, moins intelligente? Ce que je comprends d'un groupe de travail, ou d'un forum, ou en tout cas peu importe, avec un horizon dans le temps, circonscrit, avec un objectif précis, il faudrait quand même qu'au bout de ça il y ait quelque part une entente. Il y a la loi; il peut y avoir des ententes. Il y a l'entente, il y a l'entente St-Pierre—Glickman, je veux dire, c'est une entente, ce n'est pas une loi, je veux dire.

Donc, oui, il y a moyen. Est-ce que... Bon. Qu'est-ce qui est plus souple? En général, la loi, ce n'est pas tellement souple. Les règlements, c'est un petit peu plus souple. Je le sais, je veux dire, on en applique, nous autres aussi, à l'union, on a des statuts puis on a des règlements, puis les règlements, c'est plus souple que les statuts. Mais il y a des principes dans les statuts, puis, dans les règlements, il y a peut-être un peu plus de souplesse, à moins que le règlement ne contredise complètement l'esprit d'une loi.

Est-ce que ça peut être fait dans une entente? Oui, ça peut être fait dans une entente. Je pense que... Bon. Est-ce qu'on est à l'ère où on est capable... où il faut que tout soit légiféré ou si on est à l'ère où les gens, même dans une logique d'affaires, sont capables de comprendre qu'il y a des intérêts autres qu'uniquement la logique d'affaires, point? C'est à ça, je pense, que le groupe de travail devrait servir. Et si, au bout de ça, on n'est pas capable de... on ne se rend pas à ça, là, tu fais: Oui, regardez, si tout le monde roulait à 100 km sur l'autoroute, là, puis il n'y avait pas de panneau, pas de police, dans le fond... Mais on sait qu'en général la nature humaine n'est pas tout à fait comme ça. Mais ça peut être une loi, mais ça peut être une entente. Alors, si je passe des ententes avec tout le monde en disant: Regarde, il n'y a personne qui roule à 100 km/h. C'est-u correct, tout le monde? Oui, c'est correct, tout le monde? Parfait, il n'y a pas besoin... en théorie il n'y a pas besoin d'amende, hein, je veux dire. Mais ce n'est pas tout à fait comme ça dans une logique capitaliste.

Et je veux juste faire le parallèle avec ce qui est en train de se passer en ce moment, aux États-Unis, dans les banques. Je veux dire, il n'y en avait pas beaucoup, de réglementation, là, il n'y en a pas beaucoup, mais regardez ce que ça donne et regardez ici, je veux dire, la différence entre les deux. C'est toujours ça. Pour moi, c'est une question d'équilibre.

Si le groupe de travail est une proposition d'équilibrer les choses et de les amener, je vous dis, moi, je suis prêt à le défendre, parce qu'on est habitués de négocier, à l'Union des artistes. Tu sais, on ne fait pas de loi, on fait des ententes collectives — le mot le dit, «entente collective» — et on négocie, puis des fois c'est un petit peu

plus dur, puis des fois on dit: Bien, ce n'est pas tout à fait vrai, ce que tu me dis, puis on essaie de trouver. Donc, je pense qu'il y aurait une place, mais en même temps, une entente collective, on se dit: Bien là, ça va faire, le niaiserie. Après quatre ans, c'est peut-être un peu long. Donc, avec un horizon de temps.

M. Curzi: Bien, merci. Moi, la seule chose... Je comprends, j'entends bien, puis la preuve a été faite, je pense. Ça, il n'y a pas de doute, on sait très bien que la donnée majeure dans ce secteur-là, c'est la donnée de la rentabilité financière. On sait très bien qu'il y a des lois du commerce, des lois du marché puis des lois du nombre qui vont s'appliquer d'une façon ou de l'autre. Ce que j'entends, c'est qu'il y a peut-être d'autres points de vue dont on pourrait tenir compte et qu'il y a de l'espace pour explorer.

Ce qui m'inquiète... Et là je reprends ce que j'ai entendu de M. Heenan, parce que personnellement je n'aimais pas tellement non plus le terme «forum», et je lui ai demandé: Est-ce que — et c'était la dernière question avant qu'il se lève; est-ce que — ça pourrait être un groupe de travail? Sa réponse a été — et vous me corrigerez si je me trompe — que les majors ne souhaiteraient pas que ce soit un groupe de travail parce que, dans ce qui s'appelle forum, les majors sont présents. Dans le groupe de travail, vous ne l'avez pas mentionné tantôt, mais j'imagine que les représentants des majors seront présents aussi?

M. Legault (Raymond): Il faut qu'ils soient là, oui.

M. Curzi: Ce qui veut dire que donc il y aurait possibilité de développer des ententes commerciales à l'intérieur d'un groupe de travail comme celui qui est proposé. Je pose un peu la question parce que M. Fraikin est toujours là.

M. Legault (Raymond): Oui, oui, mais là...

M. Curzi: Mais j'imagine que c'est cette compréhension-là que vous avez...

M. Legault (Raymond): Bien, oui. Non, regardez...

M. Curzi: ...à l'union, quand vous dites: On serait peut-être prêts, mais on veut quand même que ça aboutisse, quoi.

M. Legault (Raymond): Oui, oui.

Une voix: Ah ça, c'est clair!

M. Curzi: Et que ça devienne plus qu'une entente juste verbale, que ça se traduise dans des termes concrets, là. Est-ce qu'on peut convenir d'un certain type comme l'entente d'origine, Valenti-Bacon, mais...

Oui, c'est ça. Bon, bien, parfait. Je pense que je n'avais pas de question.

Le Président (M. Simard): Merci infiniment aux représentants de l'Union des artistes pour leur éclairage enrichissant.

Et nous allons suspendre quelques minutes avant d'entendre le dernier groupe de ces auditions.

(Suspension de la séance à 16 h 57)

(Reprise à 17 h 1)

Le Président (M. Simard): Comme dans toute activité, il faut des premiers, mais il faut aussi des derniers, et je ne pense pas que Me Laurent aimerait être classé dans les derniers, mais chronologiquement il s'y retrouve malgré lui. Nous sommes donc heureux d'entendre des gens dont nous avons beaucoup parlé depuis deux jours, c'est-à-dire ceux qui font une grande partie des films dont il a été question, les représentants des majors. Ce sont deux avocats, donc ce n'est pas vraiment des cinéastes, à ce que je sache, mais...

Une voix: ...

Le Président (M. Simard): Ah! peut-être. Il semble que peut-être ils font du cinéma. Enfin, on va le voir dans quelques instants.

Vous connaissez sans doute Me Laurent, qui a été président d'Hydro-Québec et qui a été président de l'Orchestre symphonique de Montréal, mais je ne connais pas la jeune dame qui est à sa droite... ou à sa gauche.

Association canadienne des distributeurs de films (ACDF)

M. Laurent (Jacques): Mme Wendy Noss, qui est la directrice générale de l'Association canadienne des distributeurs de films, communément appelée la CMPDA.

Le Président (M. Simard): Très bien. Alors, nous vous écoutons.

Mme Noss (Wendy): Mmes et MM. les députés, bon après-midi. Je m'appelle Wendy Noss. Je suis désolée, mais my French is not sophisticated enough for the Members of this commission. However, more importantly, I have with me M. Jacques Laurent who, despite his appearance as a very youthful man, has been representing the CMPDA in Québec for many, many years. Therefore, he's very well placed to present to you today and to answer any questions you might have. Merci.

M. Laurent (Jacques): Merci, madame. Alors, merci, M. le Président, merci à vous tous de nous accueillir. Brièvement, je veux vous faire une description de ce que c'est que la CMPDA. C'est une association commerciale qui représente les six plus importants producteurs et distributeurs internationaux de films, de produits de divertissement, DVD, et d'émissions de télévision. Je vais vous donner leurs noms, ils apparaissent au mémoire: Walt Disney — tous des noms que vous connaissez — Paramount, Sony Pictures, 20th Century Fox, Universal et Warner Bros., ainsi que leurs sociétés affiliées.

À titre d'exemple, et pour mettre les choses au clair dès le départ, il faut savoir qu'en 2006, et j'ai pris cette année-là comme année de référence, mais les années se suivent et se ressemblent, sauf cette année où il y a des difficultés, là, en raison des facteurs qu'on vous a décrits plus tôt, donc, en 2006, chacune de ces sociétés a distribué environ 19 films chacune au Québec, et puis c'est grosso modo le rythme qui est suivi.

Les sociétés qui sont représentées par la CMPDA ne sont donc pas de simples distributeurs canadiens de films et autres produits, elles sont aussi associées avec les studios

qui produisent, au Canada et au Québec, un nombre important de films et d'émissions de télévision. Ainsi que le disait le directeur général, Hans Fraikin, du BCTQ, plusieurs provinces de notre beau Canada et plusieurs États de nos beaux États-Unis d'Amérique sont constamment à la recherche d'activités de production, on le sait, qui, pour l'année 2005-2006, ont généré au Canada des revenus de 1,7 milliard de dollars.

Le Québec, malgré tout ce qu'on aura pu entendre, continue d'attirer des activités de production étrangère des studios associés à la CMPDA. En 2007, au moins cinq films importants produits par des sociétés associées à la CMPDA ont été tournés au Québec. Les productions de certains membres, soit Universal, Warner et Paramount, avaient des budgets totalisant 177 millions de dollars, entraînant des bénéfices directs et indirects de près de 400 millions et la création ou la continuation de 2 700 emplois de toute nature.

La production de films étrangers, particulièrement le tournage, crée une foule de bénéfices: l'embauche d'équipes et d'artistes locaux, l'approvisionnement en produits locaux et naturellement les revenus fiscaux. De plus, après consultation avec eux, selon l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec, la production locale de films étrangers apporte une assistance reconnue à la production domestique de films et d'émissions de télévision. Au-delà de ces bénéfices directs et indirects, plusieurs sociétés et organismes, comme vous pouvez le présumer, tirent profit des opérations des sociétés associées à la CMPDA: les exploitants, les fabricants et détaillants de DVD et autres produits, les diffuseurs et les festivals.

La CMPDA est heureuse de participer, ravie de participer aux travaux de la Commission de la culture qui portent sur le doublage. Elle s'intéresse depuis fort longtemps aux discussions qui concernent le doublage. Sachez que la CMPDA et ses représentants étaient ici en 1982-1983, lorsque la Loi sur le cinéma a été profondément réaménagée et a causé certaines turbulences dont certains se souviennent, mais elle a été adoptée, elle a été mise en vigueur en 1985. C'est elle qui a entraîné la signature de l'entente qui s'est d'abord appelée Bacon-Valenti et qui s'appelle maintenant St-Pierre—Glickman. Donc, depuis toujours, la CMPDA s'intéresse aux discussions qui concernent le doublage et elle a collaboré intensément avec toutes les autres parties prenantes, étant donné que l'industrie du doublage au Québec s'est développée d'une façon importante au cours des dernières années. Elle entretient de bonnes relations avec toutes les parties prenantes: la Régie, l'Union des artistes, le bureau... le BCTQ, les propriétaires de salles, les exploitants, quoi, et même nos concurrents, les distributeurs canadiens représentés par M. Patrick Roy, que vous avez rencontré ce matin. Oui, nous avons de bonnes relations avec toutes ces personnes, et d'ailleurs la CMPDA a fait en sorte que des dirigeants de la Régie du cinéma et des représentants du gouvernement du Québec puissent rencontrer directement des hauts dirigeants des studios américains, en 2006 et en 2007, afin de stimuler une plus importante sensibilisation et une meilleure compréhension des problématiques du doublage au Québec. Et ces rencontres ont eu lieu à Los Angeles, j'étais présent. La dernière était avec M. Roy Heenan, et on en reparlera plus tard.

La position des studios associés à la CMPDA et les problématiques que la commission étudie remontent

à plusieurs années. Vous avez tous entendu ça. Le gouvernement avait demandé à M. Lampron d'étudier les questions, Mme Beaudoin lui avait confié la tâche d'examiner toutes les options, et M. Lampron a rendu son rapport, dont deux conclusions se résumant ainsi, et je cite son rapport: «La solution de recourir à une loi paraît, dans les circonstances, disproportionnée au regard des bénéfices réels que l'entreprise pourrait en tirer.» Et deuxième conclusion de ce rapport de M. Lampron: L'adoption par le gouvernement d'une série de mesures fiscales, entre autres, qui, je cite, permettront à cette industrie du doublage de se consolider et, par le fait même, de continuer d'être un apport important pour l'ensemble de l'industrie cinématographique et télévisuelle québécoise.

Suite à ce rapport, des mesures incitatives ont été mises en place au cours des années qui ont suivi la publication du rapport, et en conséquence un plus grand nombre de films américains ont été doublés au Québec, et c'est passé de 59 % en 1996 à 78 % en 2007.

En 2007, comme vous le savez, le gouvernement actuel a confié à M. Heenan le mandat d'examiner à nouveau les problématiques du doublage et de proposer des pistes de solution. Deux conclusions ont retenu notre attention. Que dit-il, M. Heenan? «Nous partageons les conclusions du rapport Lampron — publié 10 ans plus tôt — selon lesquelles la promotion du doublage au Québec est infiniment mieux servie par un ensemble de mesures incitatives plutôt que par la promulgation de prohibitions législatives.» Et de plus, comme on en a parlé intensément au cours des dernières journées, le rapport recommande d'explorer de nouvelles mesures incitatives d'ordre économique ou fiscal, la création d'un observatoire, ou d'un forum, ou d'un groupe de travail, une meilleure publicité concernant la disponibilité des mesures incitatives pour qu'effectivement les distributeurs de tous horizons puissent en être mis au courant, de même qu'une formation renforcée pour les doubleurs professionnels.

● (17 h 10) ●

Conclusion. Deux gouvernements d'allégeance différente ont pleinement considéré la même situation et ont retenu les services d'experts indépendants pour les assister. Les deux experts en sont venus à la même conclusion: les intérêts du Québec et de l'industrie du doublage sont mieux servis par des mesures incitatives d'ordre économique que par une législation. Il va sans dire que la CMPDA partage pleinement ce point de vue. L'impact des mesures incitatives est clairement visible à l'examen de l'augmentation exceptionnelle du nombre et du pourcentage de films doublés et distribués au Québec depuis 1990. Je vous donne des chiffres. Pour la période de 1990 à 1996, le pourcentage de films doublés au Québec, tous distributeurs confondus, ça, ce n'est pas juste les majors, s'est étalé de 34 % à 59 %. 10 ans plus tard, de 2000 à 2006, encore une fois tous distributeurs confondus — ce ne sont pas seulement les majors — ...s'est étalé de 66 % à 73 %.

Ce qu'il est important de retenir, c'est que chacun des six membres de l'association opère de façon indépendante et à titre de concurrent, et chacun essaie naturellement de fournir au public des produits que celui-ci préfère. Tous ses membres sont sensibilisés au marché unique qu'est celui du Québec, et M. Heenan et M. Jean Lebel, qui était président de la Régie du cinéma, qui a participé à des réunions à Hollywood, à Los Angeles, avec les dirigeants des studios, l'ont réalisé — je ne peux

pas parler pour eux, d'ailleurs il y en a un qui est décédé, mais M. Heenan nous l'a dit — et le directeur général du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec nous l'a répété, les dirigeants des studios sont sensibilisés à la situation du Québec, sinon il n'y aurait pas 80 % des films qui seraient doublés ici. Dès lors qu'une variété de facteurs influencent la décision de doubler ou non un film spécifiquement pour le marché québécois, la considération fondamentale, et ça, c'est très important, est d'ordre économique, malgré toute l'affection qu'ils ont pour nous: Est-ce qu'un film doublé au Québec générera des revenus suffisants dans ce marché pour justifier les coûts d'un doublage? C'est la question qu'on se pose. Il s'agit d'hommes d'affaires, d'hommes et de femmes d'affaires. Un distributeur doit tenter de trouver la réponse à cette question avant que le film soit à l'affiche dans les cinémas ou les ciné-parcs, en tenant compte de plusieurs facteurs: la nature du film, son attrait éventuel pour le public québécois, le coût du doublage, les disponibilités des mesures incitatives et enfin l'impact financier que peuvent créer toutes les contraintes de la date de la mise à l'affiche du film. Dans certains cas, et on l'a appris, le distributeur membre de la CMPDA n'est pas maître, il est incapable de prendre cette décision puisqu'elle est du ressort du producteur ou du réalisateur. On a entendu deux exemples ce matin: Woody Allen, qui fait doubler ses films en France, et Mme Binoche, qui préfère doubler ses films elle-même puisqu'elle est bilingue.

Le coût de base du doublage d'un film au Québec est d'environ 75 000 \$ à 80 000 \$, vous l'avez entendu de toutes parts, bien que ces chiffres puissent varier, il va sans dire, selon la longueur d'un film. Quoique la décision de doubler un film soit une décision indépendante pour chacun, il est reconnu que, si les coûts de doublage peuvent être récupérés en raison du genre du film et du marché visé, les membres de l'association, de la CMPDA, vont généralement décider de doubler le film spécifiquement pour le public québécois. Certains films ne sont pas doublés au Québec, typiquement lorsqu'il s'agit de films à plus petit budget, destinés à un public restreint, et que les profits anticipés ne couvriront pas les coûts d'un doublage. Quoi qu'il en soit, les membres de la CMPDA doublent leurs films au Québec, pour la majorité des films à succès. En 2007, par exemple, neuf des 10 films à succès distribués par les membres ont été doublés au Québec.

Vous avez un tableau qui suit et qui vous indique que, depuis 2004 jusqu'à 2007, entre 80 % et 78 % des films des majors ont été doublés au Québec. Et ça continue en 2008.

Présentement, l'industrie du doublage génère des revenus annuels de plus de 20 millions — vous l'avez lu dans le mémoire soumis par l'Association des doubleurs professionnels — sachant que seules les sociétés de doublage ont accès aux mesures incitatives fiscales existantes. Il va sans dire que tous les distributeurs de films souhaitent que des mesures incitatives additionnelles soient mises en place afin de rendre l'industrie du doublage plus viable économiquement. Des mesures d'ordre fiscal ou une réduction des droits payables à la Régie du cinéma, lorsque le film est doublé au Québec, auraient certainement pour effet d'améliorer la viabilité économique du doublage au Québec.

En conclusion, je vous répète que l'association partage les conclusions des rapports Lampron et Heenan

et est réfractaire à des mesures législatives. Tel que mentionné ci-dessus, la proportion des films produits par les studios associés à la CMPDA et doublés au Québec a dépassé 78 %. Il s'agit d'une amélioration exceptionnelle. Nous sommes également ravis de participer aux travaux de l'observatoire qui a été créé par la ministre de la Culture et qui seront coordonnés par le Bureau du cinéma et de la télévision, afin de discuter avec toutes les parties prenantes des problématiques de l'industrie du doublage.

Maintenant, je vais m'adapter à un rôle qui ne m'est pas tout à fait familier, étant avocat: au lieu de poser des questions, je vais tenter, avec Mme Noss, de répondre à vos questions. Mais soyez indulgents.

Le Président (M. Simard): Merci, M. Laurent. La première à vous mettre sur le gril sera la députée de Hull.

Mme Gaudreault: Alors, bienvenue. Vous êtes les derniers et non les moindres. On a appris, comme je dis à chaque intervention, on a appris beaucoup de choses sur le domaine du doublage, sur l'industrie. Dans votre mémoire, vous stipulez que vos membres doublent leurs films au Québec pour la grande majorité des films à succès. Neuf des 10 films à succès distribués par vos membres ont été doublés au Québec. On sait que 78 % des films sont doublés. Est-ce que vous croyez que c'est réaliste d'atteindre 100 % ou même 85 % ou 90 %? Qu'est-ce que vous pensez de l'industrie aujourd'hui, là, sans cette loi, là, qui serait là?

M. Laurent (Jacques): Ce n'est pas impossible de souhaiter atteindre ces chiffres-là, mais c'est une question d'ordre économique. Quand un producteur et un distributeur ensemble déterminent que le film n'aura pas un succès exceptionnel, puis ils le savent souvent d'avance, ils le sentent, il est difficile pour eux de dire: On va le faire doubler à la fois en France et à la fois au Québec, 75 000 \$ de part et d'autre, si le film ne restera pas à l'affiche plus qu'une ou deux semaines. Ça se sent. Et puis Hans, du bureau, du BCTQ, nous a dit, vous a dit, vous a informés des statistiques sur le succès des films. Vous avez appris que, sur 10 films, selon lui, il y en a un qui a un succès. Il y en a peut-être deux. Ça dépend des années peut-être. Mais il y a un grand nombre de films produits par les majors qui ne font pas leurs frais. Alors, rajoutez 75 000 \$ ou 85 000 \$, peu importe, à un budget de dépenses que l'on sait déjà très élevé en vue de réaliser un déficit, c'est souvent une décision difficile. Alors, ça revient toujours... Ce n'est pas une question d'ordre culturel, ce n'est pas une question de mauvaise volonté, M. Heenan vous l'a dit hier, c'est une question d'ordre financier.

Mme Gaudreault: Merci. J'aurais une autre petite question. On a beaucoup parlé aussi du DVD, le doublage DVD, on pourrait vraiment aller chercher notre part, une plus grande part de ce marché-là. C'était d'ailleurs une préoccupation de l'Union des artistes. Vous, qu'est-ce que vous pensez, là, de ce segment du marché, là, le DVD?

● (17 h 20) ●

M. Laurent (Jacques): D'abord, le DVD, comme plusieurs l'ont souligné, est une nouvelle création mais qui n'aura pas une longue vie, semble-t-il. Mais peu importe. Les statistiques concernant les DVD sont assez difficiles à cerner. Mais il y a un grand nombre de DVD

qui sont mis sur le marché, et vous en êtes probablement des consommateurs, qui sont doublés en français, et la plupart d'ailleurs sont doublés en... pas doublés, sont produits en anglais et doublés en français et en espagnol. Vous avez probablement remarqué ça.

S'il s'agit d'un DVD d'une production, d'un film qui a été déjà mis à l'affiche sur les écrans, les grands écrans, règle générale il est doublé... Et sachant que 80 % ou 78 % de ces films ont été doublés au Québec, bien la version du DVD va être la version québécoise. Alors, ce n'est pas là qu'est... il n'y a pas une grande... il n'y a pas un grand souci, là. Il faudrait aussi faire une analyse, et puis je suis désolé de ne pas être en mesure de vous fournir plus de chiffres — on nous a lancé plein de chiffres sur les DVD, 10 000, 50 000, je ne sais pas, des millions de DVD qui sont mis sur le marché... Je regrette de ne pas pouvoir vous dire combien il y a de DVD qui sont mis sur le marché au Québec, mais il y a une foule de DVD qui sont de très... d'abord qui ne sont pas l'oeuvre des majors, d'aucune manière. On fait une centaine de films par année. Alors, on distribue une centaine de films par année, grosso modo, 100, 120, sauf cette année, là, où ça va moins bien. Mais les autres films, là, ce n'est pas du ressort des majors. Et, parmi ces DVD, on vous l'a dit, il y a une foule de productions qui sont de nature... pour adultes, comme on dit, c'est ça, ou qui sont destinées à des communautés culturelles qui vivent au Québec et dont on sort moins de 10 000 copies, 5 000 copies, donc qui ne sont pas doublés. Ils ne sont pas doublables non plus, soit dit en passant.

Mme Gaudreault: J'aurais une autre question concernant — Me Heenan nous en a parlé — toute la question de l'étiquetage tarifaire. Alors, vous, quelle est votre position là-dessus? Si on diminuait ça, augmentait ça ou... Bon, allez-y, on aimerait vous entendre.

M. Laurent (Jacques): Oui, ça me fait plaisir. Ça, c'est une très bonne question. Et ça fait plusieurs années que des représentants de l'association, de la CMPDA, rencontrent les dirigeants de la Régie du cinéma. J'ai assisté à plusieurs de ces rencontres, ça se fait dans la plus belle courtoisie, dans la meilleure atmosphère, dans une très bonne atmosphère. Le président, l'ancien président, M. Lebel, le nouveau président, M. Bélanger, tout ce beau monde là, ils sont très conscients des difficultés qu'entraîne l'étiquetage. Ce n'est pas simplement une question de coût. Il y a eu des aménagements qui ont été faits. Si le film est doublé au Québec, comme on vous l'a indiqué, le prix de l'étiquette est de 0,30 \$. S'il n'est pas doublé au Québec, il est de 0,40 \$. Bon. Oui, nous souhaiterions que ce soit réduit, même que ce soit annulé, à toutes fins utiles. Je ne sais pas ce que ça rapporte à la régie, là, bon, mais...

Une voix: ...

M. Laurent (Jacques): C'est sûr... Là, c'est un autre problème, ça, c'est un problème qui va relever de Mme la ministre des Finances. Mais tout le monde souhaite que ce soit réduit. Mais il y a mieux que ça, par contre. Ce que les distributeurs souhaitent, et tous les distributeurs souhaitent: qu'on puisse apposer l'étiquette d'une façon automatique et non pas de façon manuelle, parce

que ça se fait à la main, ça. On achète les étiquettes, on les colle comme on colle des timbres sur une enveloppe. C'est long, puis c'est ennuyant, puis ça coûte cher. Puis, quand on en achète x centaines, x milliers, on ne peut pas les retourner, c'est fini, on est pris avec, parce qu'il faut les apposer sur les cassettes, puis, si les cassettes ne sont pas vendues, bien on les garde. Ça s'en va, comme disait M. Galimi, au musée. Lui, il a le musée des équipements technologiques; nous, on a le musée des étiquettes.

Mme Gaudreault: Bon. Alors, merci, c'était très clair.

M. Laurent (Jacques): Et ça, je peux vous dire que la régie fait des efforts considérables. Bon, c'est lent, mais en tout cas elle fait des efforts considérables pour essayer de nous... pas simplement nous, tous les distributeurs, de nous soulager de ce système moyenâgeux, moyenâgeux.

Le Président (M. Simard): M. le député de Viau.

M. Dubourg: Merci, M. le Président. Bon après-midi, Mme Noss, M. Laurent. M. Laurent, j'aimerais savoir... Vous avez entendu parler, tout à l'heure, des crédits d'impôt, de réforme des crédits d'impôt. Qu'en pensez-vous, de cette piste de solution là?

M. Laurent (Jacques): Bien, c'est sûrement une très bonne piste. Comme vous savez, les distributeurs membres de la CMPDA ne bénéficient aucunement de crédits d'impôt. Ce sont les doubleurs... les maisons de doublage plutôt qui bénéficient des crédits d'impôt, comme les maisons de tournage, etc. Alors, ils ont été diminués. Il y aurait sûrement lieu, comme l'a dit M. Galimi, de considérer sérieusement la possibilité d'augmenter les crédits d'impôt pour permettre à l'industrie non pas de survivre, parce qu'elle est quand même en bonne santé, mais de prévoir les coups qui vont venir — et les coups avec un p — qui vont venir avec les nouvelles technologies. Alors, c'est une solution qui est mise de l'avant par la plupart de ceux que vous avez entendus, et il s'agit naturellement d'une décision, je ne sais pas si c'est ministérielle ou gouvernementale, mais c'est à vous... c'est à vous de régler cette question. Mais il n'y a pas personne qui ne va s'opposer à ça, bien que nous ne soyons pas les bénéficiaires directs de ça, hein?

M. Dubourg: D'accord. Merci. J'allais dire, M. Laurent... Bon, dans votre mémoire, vous dites que, bon, vous êtes une association commerciale qui représente les six plus importants producteurs et distributeurs internationaux de films. Donc, vous avez un rôle clé, important. Je crois que depuis hier vous assistez aux travaux de la commission, et vous venez d'entendre aussi M. Legault, de l'Union des artistes, aussi nous parler, et j'étais très heureux, moi aussi, d'entendre, bon, cette main tendue là — je le mets entre guillemets, M. Legault — par rapport au forum qui va avoir lieu, dirigé très bientôt par M. Fraikin, qui est là. Mais toutefois, dans les échanges, vous avez sûrement entendu dire que, bon... qu'on veuille laisser le spectre de ce projet de loi encore en vie malgré ce forum-là qui va avoir lieu et qui pourrait avoir des échéances. J'aimerais savoir: Étant donné votre position dans l'industrie, pensez-vous que le fait de laisser planer encore ce projet

de loi là, malgré ou après le forum, pensez-vous que ça peut avoir un impact sur les majors?

M. Laurent (Jacques): Bien, vous savez, les lois sont faites... quand elles sont adoptées, elles sont faites pour être respectées. Il y a une loi qui a été adoptée en 1982-1983... je m'excuse, plutôt 1983, mise en vigueur en 1985, par M. Robert Bourassa... elle a été respectée par toutes les parties prenantes. Il y a eu naturellement des turbulences, il y a eu contestation, commission parlementaire, et tout, bon, mais elle a été respectée. Les lois sont là pour être respectées. Et, si les lois, quelles qu'elles soient, sont trop prohibitives ou trop onéreuses, bien chaque partie tire ses conclusions. Et ce n'est pas à moi et ni à Mme Noss, je crois... nous ne sommes pas en mesure de répondre de ce que les membres individuellement, puisque ce sont des concurrents, ne l'oubliez pas, ils sont en association, mais ils n'agissent pas... ils agissent chacun pour soi, quoi, en ce qui a trait aux décisions à prendre devant une loi ou devant une situation particulière.

● (17 h 30) ●

M. Dubourg: Merci.

Le Président (M. Simard): Voilà, merci beaucoup.

Mme Gaudreault: Est-ce qu'il me reste du temps?

Le Président (M. Simard): Non.

Mme Gaudreault: Pas de temps.

Le Président (M. Simard): Si on veut terminer à temps, je vais demander au député de Berthier de prendre la suite.

M. Benjamin: Alors, bonjour.

M. Laurent (Jacques): Bien, bonjour, M. Benjamin, ça me fait plaisir.

M. Benjamin: Oui. Alors, je suis très heureux de vous avoir vu, pendant les deux jours, assister à chacune des présentations avec un grand intérêt, prendre quelques notes.

Vous êtes un avocat de formation. Je regarde votre mémoire puis j'ai regardé aussi le mémoire de monsieur... le rapport de M. Heenan, vous me permettez de juste poser juste une petite question: Il y a une différence entre observatoire, forum et table de travail?

M. Laurent (Jacques): Groupe de travail.

M. Benjamin: Groupe. Parce que, là, on a trois... À partir du moment où on observe un groupe de travail, ce n'est pas pareil. Je veux savoir s'il y a une nuance à faire ou si vous êtes à l'aise avec une table de travail, ou un forum de discussion, ou des choses pour faire avancer.

M. Laurent (Jacques): Nous sommes tout à fait... Je dis «nous», là, au nom de l'association, et nous l'avons dit dans notre mémoire, c'est écrit, donc c'est écrit, les écrits restent, scripto...

Le Président (M. Simard): ...manent, verba volant.

M. Laurent (Jacques): ...scripta manent. La CMPDA se réjouit de participer aux travaux de l'observatoire, ça ne peut pas être plus clair. L'association, depuis toujours, entretient de bonnes relations avec la SODEC, la régie, occasionnellement avec l'Union des artistes, toutes les parties prenantes, et nous serons ravis de participer aux travaux, dans la mesure où ça va aboutir à une amélioration de la situation.

M. Benjamin: Bien, vous m'amenez à un autre questionnement. On a entendu tout à l'heure le président de l'Union des artistes dire: Bien là, il ne faut pas que ça s'éternise, cette table de discussion. Est-ce que vous pensez que vous avez une perspective? S'il y avait quelqu'un qui vous suggérerait un délai de six mois, est-ce que vous seriez à l'aise avec ça?

M. Laurent (Jacques): Bien là, écoutez, il faut d'abord le mettre sur pied, le groupe, le forum, l'observatoire, lancer les invitations, déterminer sa mission d'une façon précise. Pas parce que je veux vous contrarier, M. Benjamin, mais six mois, ce n'est pas long, hein? Ce n'est pas parce que... Je ne veux pas vous faire de...

Une voix: ...

M. Laurent (Jacques): Bien, tantôt, il y a quelqu'un qui disait qu'une heure, c'était long. Mais, moi, je dis que six mois, ce n'est pas long, d'autant plus que Noël arrive, hein?

M. Benjamin: Oui, oui. Non, mais vous êtes tout à fait à l'aise avec le fait que ce ne soit pas ad vitam aeternam...

M. Laurent (Jacques): Ah, bien, non, non, c'est sûr.

M. Benjamin: ...qu'il y ait une perspective, là, qu'il y ait une date d'échéance avec une entente ou... C'est sûr qu'il n'y aura pas d'entente contre votre gré à partir du moment où l'ensemble des partenaires sont assis dans une table de travail, un forum, un observatoire, ou appelez ça comme vous voulez, je pense que chacun va avoir ses interventions. Puis, je pense, vous avez entendu pareil comme moi l'ensemble des intervenants, puis, comme je disais avec le président de l'Union des artistes, on est à la veille de trouver une solution, là. Il y a quelques petits... des incitatifs. Puis là on a entendu aussi le président de l'Union des artistes, je pense que chacun est de bonne volonté dans cette démarche-là.

M. Laurent (Jacques): Et nous le sommes. Et non seulement... de très bonne volonté.

M. Benjamin: À partir du moment où vous avez tenté... Tout à l'heure, vous avez dit: Ah, je vais vous parler, un petit peu plus tard, de la discussion qu'on a eue avec M. Heenan et l'approche qu'on a eue avec les majors, puis vous n'avez pas...

M. Laurent (Jacques): Oui, je n'ai pas élaboré là-dessus. Bien, merci de me le rappeler, M. Benjamin, c'est un oubli. Effectivement, lors des deux rencontres

auxquelles j'ai participé, soit la première entre M. Lebel, ancien président de la régie, et les dirigeants de certains studios, et, en 2007, M. Heenan et les dirigeants de deux studios, il n'y a jamais eu d'animosité, il n'y a jamais eu d'agressivité vis-à-vis des demandes qui étaient formulées soit par Jean Lebel soit par Roy Heenan. Et j'étais là, M. Heenan a... — pas parce que c'est un confrère, là, mais un compétiteur aussi — mais il a très bien représenté les intérêts du Québec. Il ne s'est pas laissé asseoir, il a posé les questions, il a répondu aux questions et puis il a... et effectivement il les a sensibilisés au fait qu'il y avait des incitatifs qui existaient. Certains semblaient être plus ou moins au courant des incitatifs d'ordre fiscal. Certains semblaient être plus ou moins au courant, mais il n'y avait aucune volonté... agressivité, dis-je, d'ordre culturel: Le Québec, pour nous, ça ne compte pas. Jamais. Puis il n'y a jamais eu de menaces. Ça s'est toujours très bien passé, et c'est ce que je voulais vous dire.

M. Benjamin: Alors, M. Heenan nous a dit, quand il nous a rencontrés, qu'il avait eu une rencontre avec ce que lui-même a appelé les récalcitrants et il a dit: Bien là, il y avait probablement une méconnaissance des mesures incitatives puis, à partir du moment où... Je lui ai posé comme question: Pourquoi avoir rencontré les récalcitrants plutôt que ceux qui favorisaient le doublage au Québec pour... Puis la question que je vous pose, si vous avez l'information: C'est quoi qui décide qu'ils viennent tourner au Québec, c'est quoi, les incitatifs qu'ils aiment le plus? Puis c'est quoi qui a fait qu'il y en a qui se démarquent plus que d'autres dans les tournages au Québec?

M. Laurent (Jacques): Bien, oui... Bien, c'est une très bonne question encore, M. Benjamin. Ça reste — je regrette de me répéter; ça reste — une question d'ordre financier. Sans vouloir la nommer, il y a une des sociétés, qui est bien connue, qui produit des films pour la famille. Je ne la nommerai pas. Bon...

Le Président (M. Simard): ...

M. Laurent (Jacques): Elle a un dossier impeccable. Bon. Il y en a d'autres aussi qui ont des dossiers impeccables parmi les six, parce qu'ils produisent des films sachant que ces films-là vont être attrayants pour le public québécois. Parce que l'essentiel, même si nous sommes dans un domaine commercial, l'essentiel, c'est que le public soit satisfait, que le public soit d'abord attiré par le produit, et qu'il soit satisfait en sortant de la salle de spectacle ou la salle de cinéma. Il faut avoir en tête le public. Et puis, dans le moment d'ailleurs, soit dit en passant, à mon humble avis, à mon humble avis, et je suis un cinéphile, je vais au cinéma très souvent, le public me semble satisfait de la situation. Bon, ça, c'est personnel. Je n'ai pas fait d'enquête, là, mais les gens ont l'air satisfaits des films.

Parce que, comme vous le savez, comme ça vous a été mentionné, les films américains sortent à Montréal, et Québec probablement, mais en tout cas on va parler de Montréal, en même temps qu'ils sortent à New York, Los Angeles, Boston, «name it», en français et en anglais, il y a quelques jours de délai maximum. Et je profite ici de l'occasion pour vous dire que je suis — et ça, c'est à titre personnel, moi qui suis un cinéphile; je suis — très

déçu de nos cousins français qui, eux, mettent souvent six mois et plus à nous envoyer leurs films. Ceci, j'espère que vous êtes bien au courant, hein? On les voit à Paris, mais ils sont... En tout cas ça, c'est personnel, et je ne voudrais pas que M. Sarkozy prenne mal ça, là.

Le Président (M. Simard): Ça fera l'objet d'une autre commission.

M. Laurent (Jacques): Oui, O.K. Alors, est-ce que ça répond à votre question?

M. Benjamin: Oui, bien là vous m'avez parlé des mesures incitatives et des mesures économiques, mais en fait c'étaient juste les mesures économiques. Mais ce que j'essaie de comprendre, c'est pourquoi qu'il y a certaines compagnies où économiquement c'est rentable puis, d'autres compagnies, c'est moins économiquement rentable.

M. Laurent (Jacques): Bien, comme je vous explique, c'est une question... puis M. Patrick Roy aussi en a fait état ce matin, c'est une question un peu de pif. On peut se tromper, mais le distributeur va sentir que le film n'aura pas d'attrait pour le public québécois. On parle du public québécois. S'il sent que le film n'aura pas d'attrait, qu'il ne va pas rester à l'affiche plus d'une semaine, je vais dire: Moi, je ne mettrai pas 75 000 \$ là-dessus pour le doublage.

On peut se tromper. Et puis, quand M. Patrick Roy a reconnu s'être trompé — puis il y a sûrement certaines des majors qui se sont trompées dans le passé — il a corrigé l'erreur puis il l'a fait doubler. On parlait du film *Queen*, entre autres, il ne sentait pas que ça allait être un succès, ça a été un succès. Bon. Alors, c'est une question de sensibilité au marché et au public, et naturellement de sensibilité financière.

● (17 h 40) ●

M. Benjamin: Je me réfère encore, étant donné que vous avez assisté avec la rencontre de M. Heenan... Parce qu'on a parlé tout à l'heure avec l'association des doubleurs où, dans le rapport de M. Heenan, on nous dit qu'il y avait... il faudrait qu'il y ait une meilleure communication, puis la formation accrue dans certaines fonctions des artisans qui effectuent le doublage, puis au niveau de la... Est-ce que vous avez entendu ça de la part des majors? Vous soulignez qu'il y avait une certaine lacune au niveau du doublage au Québec.

M. Laurent (Jacques): Non, au contraire, je n'ai rien entendu de ça. Je ne me souviens pas d'avoir entendu ça, en tout cas. Et je crois que le doublage qui est réalisé au Québec est un doublage de très bonne qualité, qui s'est amélioré grandement au cours des années, au fil des années, devrais-je dire, et ça... Et naturellement, comme toutes les parties l'ont dit, et même le directeur du conservatoire, ce matin, a bien dit qu'il fallait veiller au grain, il fallait toujours s'assurer qu'on ait une relève, que les jeunes... que de jeunes artistes, comédiens puissent être formés au doublage. Mais c'est une réalité, je pense que tout le monde est d'accord avec ça. Mais il n'y a pas de reproche, et je ne pense pas que M. Heenan ait écrit ça à la suite de reproches qui auraient été adressés à qui que ce soit. C'est une mesure naturelle de s'assurer que la relève soit en place.

M. Benjamin: Alors, je vais vous poser quelques questions. Est-ce que vous avez entamé une réflexion au niveau de la nouvelle technologie de téléchargement? Puis est-ce que vous avez prévu des impacts négatifs avec le cinéma en salle? J'imagine... Étant donné que différents partenaires doivent se préoccuper de cette réalité-là, est-ce que vous avez une réflexion? Comment vous entrevoyez cet avenir?

M. Laurent (Jacques): C'est une question qui est très délicate, c'est une très bonne question — je pense que vous auriez fait un bon avocat, vous, M. Benjamin. Mais je ne l'ai pas, la réponse, et je pense que les doubleurs, que vous avez entendus, sont beaucoup mieux placés puis ont répondu dans la mesure du possible à cette question. C'est sûr qu'on va vivre des années... En 1982, ça n'existait pas, les cassettes, de mémoire, je pense que c'est... quand on a eu la dernière commission parlementaire importante sur le cinéma. Les cassettes, aujourd'hui, c'est au musée des cassettes, les DVD vont se retrouver au musée des DVD. Oui, il va... on devra... Et nous en avons parlé de façon très précise... bien, très précise... nous en avons parlé de façon importante avec le président de la Régie du cinéma, qui est très soucieux aussi. Lui, il a un problème, là. Mais tout le monde a un problème avec...

Le Président (M. Simard): Il n'y a pas d'étiquette là-dessus, hein?

M. Laurent (Jacques): Il n'y a plus d'étiquette, il n'y a plus de... Ils ne collectent pas de 0,30 \$ et puis...

Le Président (M. Simard): ...votre problème est peut-être là.

M. Laurent (Jacques): Il y a un problème aussi de classification. Parce que, lui, son rôle premier à la régie, c'est de classer les films pour que les parents, les parents, le public et les parents soient à même de savoir ce qu'il y a dans le produit, là. Alors, écoutez, je n'ai pas de... Je n'ai pas de piste à vous proposer, mais nous aurons... Il y a un observatoire qui va se mettre en marche, et ce sera définitivement un sujet important à l'ordre du jour.

M. Benjamin: Alors, ma dernière question... Ce sera ma dernière question.

Le Président (M. Simard): Une courte.

M. Benjamin: Une courte. Vous avez assisté à l'ensemble des travaux, vous avez assisté à l'ensemble des auditions, vous avez entendu la main tendue du président de l'Union des artistes. Est-ce que vous pensez... est-ce que vous pensez... Est-ce que vous êtes satisfait de l'ensemble de ce que vous avez entendu?

M. Laurent (Jacques): De l'Union des artistes?

M. Benjamin: De ce que vous avez entendu des divers intervenants, dont un peu aussi de l'Union des artistes.

M. Laurent (Jacques): Bien, tout à fait. Puis j'ai surtout aimé la première phrase de M. Legault: 9 à 1. C'est-u ça qu'il...

Des voix: ...

M. Laurent (Jacques): Mais, non... Écoutez, M. Legault, nous l'avons... comme je vous ai dit, ce n'est pas la première fois qu'on se voit. On s'entend bien. Il représente ses membres. Nous, on tente de le convaincre qu'une loi n'aurait pas les effets recherchés. M. Legault est d'un avis contraire. Je le respecte. Je respecte son avis, je respecte M. Legault aussi, il va sans dire, et tous ses associés. Il fait son travail pour ses membres. Et puis je ne peux pas m'empêcher de l'écouter attentivement. Et je suis heureux de savoir que l'Union des artistes... bien je suis heureux... nous sommes heureux de savoir que l'Union des artistes va participer aux travaux du forum, appelons-le forum.

M. Benjamin: C'est un début, forum.

Le Président (M. Simard): Voilà. Alors, voilà.

Des voix: ...

Le Président (M. Simard): Voilà. Au Québec, tout finit toujours au forum de toute façon. J'invite maintenant le député de Borduas à être le dernier intervenant de cette journée qui fut assez chargée.

M. Curzi: Assez. Merci, M. le Président. Mme Noss, M. Laurent. En fait, vous n'avez pas pu vous empêcher de poser une question, maître: vous vous informiez de ce que ça signifiait pour la Régie du cinéma, les étiquettes et les autres mesures. Personnellement, d'après ce que j'en sais, mais c'est un chiffre qui date, qui a peut-être augmenté ou diminué, c'est 7 millions de dollars qui sont retournés au fonds consolidé. Ce n'est pas négligeable. C'est une somme récurrente qui provient de la Régie du cinéma.

M. Laurent (Jacques): Je vous remercie de me le préciser, M. Curzi, que ce n'est pas... que ça tourne autour de ces chiffres-là, de 7 millions, puis que ça ne varie pas... En tout cas, ça peut varier aussi d'année en année, là, mais malheureusement, quant à moi — là, c'est une opinion personnelle — ça retourne au fonds consolidé, ça pourrait retourner ailleurs. Mais ça, ce n'est pas à moi à décider, mais...

M. Curzi: Mais c'est une somme qui risque effectivement de fondre puisqu'elle est basée sur le nombre de copies dans les cinémas et le nombre de DVD dans les clubs vidéo. Comme les deux risquent d'être menacés par un accès direct au téléchargement, à la fois dans les cinémas et dans les DVD des clubs vidéo, on peut en conclure que, de ce 7 millions là, il restera peu de choses d'ici quelques années et que vos clients, les membres de la Motion Picture Association, auront vu donc de facto une diminution des frais qui leur sont imposés pour l'exploitation d'un marché qui est pour eux une partie de leur marché domestique mais qui est pour nous notre marché. On considère donc que l'évolution devrait amener les membres de la Motion Picture Association à faire une économie qu'on peut évaluer à quelques millions sans que rien ne se passe d'autre qu'un changement structurel.

Et à cet égard ma question, c'est... Les relations entre les membres et, par exemple, l'Union des artistes

ont toujours été excellentes, avec vous, avec M. Lamarre, avec M. Frith, avec... je me souviens d'être allé à Los Angeles, on a toujours de très bonnes relations. Et la contrepartie des avantages fiscaux ou réglementaires qui ont été accordés dans le cadre de l'entente, à l'origine Valenti-Bacon, puis ensuite des différentes ententes, qui viennent d'être reconduites, a été accompagnée, de la part des majors, d'une sorte d'engagement tacite à doubler un plus grand nombre de films. Donc, il y a une logique, il y a un «business deal» qui a l'air d'avoir fonctionné. Ma question, c'est... Et là il va y avoir, qu'on le veuille ou pas, par l'évolution des pratiques, un «business deal» favorable aux membres que vous représentez, il va y avoir une disparition d'une tarification, puis d'étiquettes, puis... Donc, il va y avoir une économie là. Est-ce que ce ne serait pas une condition favorable pour obtenir de la part de vos membres un engagement plus clair en faveur du doublage fait au Québec?

● (17 h 50) ●

M. Laurent (Jacques): Bien, l'engagement, M. Curzi, il a été pris, il est en bonne partie respecté, à mon humble avis. D'abord, il est tout à fait respecté en ce qui a trait aux films projetés dans les cinémas, à 80 %, quand, en 1982, on était à 10 %. Bon. Je crois qu'on a atteint une vitesse de croisière assez remarquable. Mais sachez que la réduction que le bon gouvernement — je ne sais pas lequel, là — a accordée, de 0,10 \$ par étiquette sur les cassettes et DVD, n'est accordée que pour les films doublés au Québec. Si vous ne doublez pas au Québec, vous payez 0,40 \$.

Mais là n'est pas tellement la question. C'est sûr que ça rapporte 7 millions, parce que je vous crois, et... Puis la ministre des Finances ne voudra pas laisser aller ça, là. Mais, si, en retour d'une diminution de ces auto-collants, de ces étiquettes, on doublait plus de films au Québec, bien là il y aurait des retombées. Je pense que ça a été l'esprit qui a amené les autorités de l'époque à réduire le tarif des étiquettes. Vous doublez plus de films au Québec, on réduit non seulement le prix des étiquettes, mais je crois — mais là je le dis sous toutes réserves: je crois — qu'on a aussi réduit, dans le cas de films doublés au Québec, les frais d'inscription du film. Mais ça... Il y a eu... Mais, les étiquettes, ça, c'est sûr.

M. Curzi: Oui. En fait... Oui, oui, on réfléchit à haute voix. Mais dans le fond ce que vous dites, c'est que les clients de la Motion Picture Association produisent, bon an, mal an, 100 films.

M. Laurent (Jacques): Distribuent.

M. Curzi: Distribuent une centaine de films. Le problème qui va se poser, c'est avec l'accès à Internet, ce n'est dans le fond pas tant le nombre de films de plus qui seraient doublés au Québec, c'est comment s'assurer qu'avec cet accès-là le doublage sera toujours fait au Québec et sera accessible directement sur un espace Internet — appelons-le comme ça. Dans le fond, c'est là le problème. Puis l'autre problème, c'est tous ceux que vous ne représentez pas et qui distribuent au Québec, parce qu'il y en a d'autres qui distribuent.

M. Laurent (Jacques): Et qui distribuent aussi des films américains, hein?

M. Curzi: Oui, exactement.

M. Laurent (Jacques): Bien, américains et de toutes... et d'ailleurs aussi. Bien, je crois... Comme je vous disais tantôt, c'est un problème qui est vraiment réel. On ne l'a pas encore, là, mais il s'en vient, là, et on devra s'y attaquer. L'observatoire, quant à moi, va être... le forum va être le...

M. Curzi: Le groupe de travail?

M. Laurent (Jacques): Le groupe de travail va être le lieu tout à fait désigné pour — parce que tout le monde va être là... bien j'espère que tout le monde va être là; pour — apporter une solution. Mais, sachez quelque chose, je me souviens qu'en 1982... Je ne veux pas avoir l'air d'un vieillard, là, mais, en 1982-1983, quand les gens ont appris que les films allaient être doublés... Avant ça, ce n'était pas une obligation.

M. Curzi: C'était à l'article 83? Non, ce n'était pas une obligation.

M. Laurent (Jacques): Avant 1982, 1980... avant 1980... Avant 1985, bon, ce n'était pas une obligation. Mais, quand c'est devenu une obligation, il y a bien des gens qui ont dit: Ce n'est pas drôle, ils ont dit... Il y en a... Il y a eu de la turbulence, là, dans l'avion. Puis ça s'est fait. C'est parti lentement, puis, aujourd'hui, bien on a atteint une vitesse assez remarquable de 80 milles à l'heure. Pas pire!

M. Curzi: Oui, oui. Bien, c'est ce que je dis.

M. Laurent (Jacques): Mais les gens... Puis non seulement les majeurs, les majors, les autres distributeurs étaient contrariés: Eh, on va être obligés de doubler les films! Oui, oui, mais là c'était devenu une nécessité. Le public — revenons-en à celui qui est le maître dans ça, c'est le public; le public — souhaitait voir des films en français. Alors, les élus, les autorités ont compris ça et ils ont dit: On va corriger la situation. Et ils ont fait adopter une... et les autorités ont adopté une loi, qui a été mise en vigueur. Ça, il y a eu de la turbulence. Mais ça s'est bien fait. Aujourd'hui, on a des résultats à mon avis qui sont très satisfaisants. Et donc, quand on aura à faire face à ce problème que vous avez décrit, bien je crois que, tous ensemble, on va trouver une solution.

L'industrie du doublage ne va pas se laisser abattre, là, et l'Union des artistes non plus, et les propriétaires de salles et tous les intervenants vont travailler ensemble pour que le doublage continue à se faire au Québec. Ça s'est fait, on a eu des exemples. Il y a des films qui sont sortis, des grands films qui sont sortis en anglais, en français du Québec, en français de France et en grec en même temps: *Star Wars*, on a eu ça, cet exemple-là, qui nous a été donné. Si ça s'est fait là, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas faire...

M. Curzi: Ce que je peux vous dire, c'est... En vous écoutant tantôt, je me disais: Quand un film n'est pas doublé au Québec, est-ce que ça veut dire que ceux qui le distribuent croient que ce n'est pas un très bon film? C'était juste... Je me suis dit: C'est peut-être un critère de

choix: quand un film n'est pas doublé au Québec, il risque de ne pas avoir beaucoup de... Non, c'est une blague! C'est une blague.

Le Président (M. Simard): ...en publicité.

M. Curzi: Mais je n'ai plus de question, M. le Président. Ça va. Merci.

Le Président (M. Simard): Merci, M. le député de Borduas. Écoutez, merci, Mme Noss, M. Laurent, de votre collaboration. Cela met fin évidemment à cette partie de nos auditions. Je vous prie donc... Nous n'aurons pas d'interruption, je vous prie donc de vous asseoir, et nous allons demander maintenant aux représentants, aux porte-parole de chacun des partis de nous faire part de leurs remarques finales à la fin de ces travaux.

Je me permets d'ores et déjà de remercier évidemment tous les participants, mais j'invite maintenant la députée de Hull à nous faire part de ses remarques... Je voudrais être bien sûr de l'ordre. Oui, c'est vous qui commencez.

Une voix: ...

Document déposé

Le Président (M. Simard): Ah oui, je voudrais vous indiquer que nous avons reçu et nous allons faire distribuer tout de suite les réponses demandées à M. Bélanger. Je ne suis pas sûr que ça va satisfaire toutes les demandes, mais c'est, en 24 heures, les réponses qu'il a pu nous envoyer. Alors, je les fais distribuer immédiatement.

Remarques finales

Alors, j'invite Mme la députée de Hull à nous faire part de ses remarques finales.

Mme Maryse Gaudreault

Mme Gaudreault: Alors, merci, M. le Président. Alors, je tiens à remercier les membres de la commission, les employés du service de recherche de la commission ainsi que tous les intervenants qui sont venus nous présenter leurs mémoires.

Ce que je retiens des présentations que nous avons eues, c'est que ce n'est qu'en associant avantages fiscaux, relations publiques et formation de la main-d'oeuvre que les grandes entreprises en cinéma vont augmenter les activités de doublage chez nous. Parce que nous ferons le nécessaire pour leur offrir la meilleure industrie du doublage de la francophonie. La ministre a mis en place les recommandations du rapport de Me Heenan et demandé au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec de faire la promotion de l'industrie québécoise du doublage sur la scène internationale, et particulièrement aux États-Unis. Elle a également bonifié la formation: le ministère de la Culture donnera au Conservatoire d'art dramatique de Montréal des moyens pour moderniser ses équipements et augmenter l'enseignement relatif au doublage, notamment en adaptation des dialogues.

L'industrie du doublage est une industrie qui se porte bien, et je ne partage pas l'opinion du député de

Borduas que le présent débat s'apparente avec celui de la loi 101. Je crois que le contexte actuel est tout à fait différent et d'ordre économique.

Le pourcentage des films doublés ici pour le compte des grands studios américains avoisine déjà les 80 %, et les exceptions à prévoir, dans tout projet de loi, rendent impossible l'atteinte d'un taux de doublage de 100 %. C'est pourquoi nous avons indiqué que notre gouvernement n'avait pas l'intention de légiférer en ce domaine, notamment parce que cela comporte des risques sérieux et inutiles. Il semble, selon les intervenants, que l'approche gagnante consiste à s'appuyer sur la qualité de notre main-d'œuvre et sur des mesures incitatives, comme le crédit d'impôt en doublage, et les tarifs préférentiels des visas, et des attestations délivrées par la Régie du cinéma pour les films doublés au Québec.

● (18 heures) ●

Non seulement le doublage au Québec n'est-il actuellement menacé, mais il a connu une vigoureuse croissance, résultat que nous devons à une position constructive soutenue par des initiatives proactives. Il faut surtout continuer d'aller en ce sens. De plus, on nous a dit qu'une loi nuirait à nos relations avec les grands studios américains et pourrait entraîner des conséquences nuisibles au tournage de films étrangers chez nous, un secteur qui génère des retombées économiques très importantes. En effet, il est prévisible qu'en réponse à une mesure coercitive du gouvernement québécois en matière de doublage les producteurs américains se refusent tout simplement à tourner des films au Québec. Nous serions mal avisés d'encourir une réaction des producteurs étrangers qui mettrait en péril une industrie qui représente en moyenne, chaque année, un volume d'affaires de plus de 250 millions de dollars, une manne dont profitent de nombreux artistes, techniciens et professionnels du cinéma, sans compter les traiteurs, les restaurateurs, les hôteliers et plusieurs entreprises de services. Les contrats de doublage représentent pour leur part quelque 26 millions de dollars, et il me semble que les réflexions de la commission devront s'aligner sur la plus-value de nos actions de sensibilisation. Je suis certaine que nos mesures porteront fruit.

Maintenant, comment pouvons-nous faire plus? J'espère que les travaux de la commission pourront éclairer des groupes comme le forum que coordonne le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec.

Encore une fois, merci à tous. Merci aussi à la délégation des membres de l'Union des artistes, vous avez fait preuve d'une grande ouverture, c'est tout à votre honneur. Ce fut une première expérience fort enrichissante comme membre de cette commission et comme adjointe parlementaire de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Continuons. Merci.

Le Président (M. Simard): Merci beaucoup, Mme la députée de Hull. J'invite maintenant, et toujours dans le même ordre, le député de Berthier à nous faire part de ses remarques finales.

M. François Benjamin

M. Benjamin: Merci, M. le Président. Alors, c'est avec fierté que j'adresse à tous mes remarques finales de cette consultation sur le doublage au Québec. En deux jours, nous avons entendu de nombreux groupes venir témoigner

leur expérience sur le terrain, leurs recommandations pour améliorer l'état de l'industrie du doublage québécois. Cela a donné lieu à des échanges constructifs dans l'ensemble, et nous avons pu réfléchir aussi, de notre côté, aux solutions avec lesquelles il est possible et souhaitable d'aller de l'avant. Je tiens à remercier personnellement l'ensemble des intervenants pour s'être présentés devant nous à la Commission de la culture et d'avoir pris le temps de rédiger et de déposer un mémoire. Leurs efforts et leur dévouement ont permis d'éclairer les parlementaires ici réunis sur l'état du doublage au Québec, sur les défis qu'il nous pose et sur les perspectives d'avenir.

Je tiens d'emblée à réitérer que je suis toujours convaincu, à la lumière des échanges que nous avons eus, des bienfaits d'une législation québécoise en matière de doublage. Ma formation politique avait déjà proposé un projet de loi à cet effet et il en a été amplement question ces deux derniers jours. L'objectif n'est pas de mettre des bâtons dans les roues de l'industrie, mais plutôt d'accentuer nos efforts face à l'accessibilité des produits dans lesquels se reconnaissent les Québécois. Un passage du mémoire très détaillé de la SODEC est d'ailleurs assez éloquent à ce sujet. J'ouvre les guillemets: «On note toutefois que les populations manifestent généralement un accueil plus favorable aux productions doublées ou sous-titrées dans une langue dont les références et la couleur sont ancrées dans la culture régionale ou nationale.» Fermez la citation. Voilà notre motivation profonde, ce qui nous pousse à vouloir un produit qui soit adapté à ce que nous sommes et à ce que nous voulons.

Nous avons entendu bien des intervenants nous dire, en se basant sur les statistiques des quatre dernières années, que le taux de films doublés au Québec stagnait. En effet, c'est ce que les chiffres suggèrent et c'est un défi de taille à relever. C'est devant l'atteinte de certains seuils d'efficacité des mesures incitatives que l'opposition officielle, sans remettre en question tout le travail qui a déjà été fait, désire aller plus loin. Nous sommes en mesure d'accepter les critiques que nous avons entendues, mais, devant une certaine absence de clarté sur ce qui devait être fait de plus en mesures incitatives, nous ne pouvons nous en contenter. Si on avait pu identifier précisément ces mesures et leur contenu, nous aurions été très heureux, mais dans l'ensemble ce ne fut pas le cas. Un projet de loi est donc toujours une solution envisagée, et, comme on l'a rappelé à plusieurs reprises, cette idée ne date pas d'hier. Dans un même ordre d'idées, je ne peux m'empêcher de souligner que les intervenants ont reconnu que le dépôt d'un projet de loi sur le doublage à l'Assemblée nationale avait eu une certaine incidence. Le dépôt d'une législation a un effet de réveiller le monde, a dit M. Heenan, a-t-on entendu. Il est toujours plaisant de voir que nos actions ont des bienfaits.

Par ailleurs, nous sommes tous sans aucun doute très fiers que le Québec soit le signataire de l'entente de la diversité culturelle. On se fait collectivement, au Québec, une fierté d'avoir été mis parmi les leaders dans ce processus qui a mené à une signature très importante pour nous. Nous percevons dans cette législation responsable sur le doublage une application concrète de la diversité culturelle pour s'assurer que les films qui sont présentés au Québec soient doublés chez nous pour nos artisans.

Le projet de loi n° 193, que j'ai moi-même déposé en juin 2007 à titre de porte-parole de l'opposition officielle en matière de culture, demeure pertinent. Nous

sommes conscients des craintes que cela suscite tant au Québec que chez les majors et nous ne pouvons blâmer personne d'avoir des inquiétudes. Cependant, ce n'est certainement pas en ne faisant rien que nous améliorerons l'industrie et que nous ferons mieux face aux autres défis en matière de doublage, notamment en ce qui concerne les émissions télévisées, les DVD et toute la question du téléchargement sur le Web. Mais nous avons senti cette volonté unanime de faire avancer les choses. J'invite donc tous mes collègues de tous les partis à réfléchir à la possibilité de donner une corde de plus à l'arc du milieu des artistes québécois, qui ont leur mot à dire dans l'avenir de l'industrie cinématographique. S'il y a des imperfections ou des éléments à y ajouter, dans le projet de loi, nous le ferons tous ensemble, et cela sera un bel exemple d'un travail qu'il est possible de faire, comme on a fait pendant cette commission. Même si nous ne partageons pas les mêmes allégeances politiques, il n'est pas question d'agir de façon cavalière dans ce dossier, il faut trouver des solutions responsables et durables.

Je sors de cette consultation particulièrement motivé, motivé à défendre encore plus la langue française et à mettre à contribution les artistes québécois, dont le talent est bien reconnu au sein du milieu de l'industrie du doublage comme ailleurs, bien sûr.

Le Président (M. Simard): Merci beaucoup, M. le député de Berthier. J'invite maintenant le député de Borduas à nous faire part de ses remarques finales.

M. Pierre Curzi

M. Curzi: Merci, M. le Président. Malheureusement, je n'ai pas de texte écrit, donc je vais essayer de réfléchir à haute voix avec vous. Je veux remercier l'ensemble des intervenants. Ça a été extrêmement intéressant. Il y a eu, je pense, de la franchise dans les réponses, et on en a appris. Puis, un des buts de l'exercice, de ce mandat d'initiative de la Commission de la culture, c'était certainement qu'on en sorte plus informés sur l'ensemble des aspects de ce secteur très précis des activités commerciales et artistiques que constitue le doublage.

Et je remercie le député de Berthier d'avoir fait référence à la convention sur la diversité culturelle, à laquelle j'ai collaboré. Cette convention s'appelle la Convention pour la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles. Il y a, dans les deux termes, un sens précis. Et cette convention-là, elle a été adoptée, signée par quasi l'ensemble des pays, sauf par les États-Unis, dont on... Et on sait très bien que la raison pour laquelle les États-Unis ne l'ont pas signée, c'est que, dans leur tête et dans leur esprit, et constamment, la culture, c'est d'abord et avant tout une question de produit qui doit... et auquel produit doivent s'appliquer les règles du commerce. Et, quand on parle de menace qui pourrait peser sur une éventuelle loi, les États-Unis ont toujours utilisé l'arme de la menace de l'Organisation mondiale du commerce et du GATS. Pour eux, un produit d'ordre culturel, c'est d'abord et avant tout un produit, et ce produit-là ressemble à n'importe quel produit fait dans n'importe quel secteur d'activité. C'est une notion que l'ensemble du monde en général a refusée, puisque l'ensemble des pays du monde ont décidé de signer assez rapidement. Quand on considère la scène internationale, en cinq ans,

on a réussi à ce que plus de 65... je ne sais plus à quel chiffre on est rendu, mais au-delà de 65 pays ont entériné cette convention-là dont l'esprit dit que chaque pays a le droit de protéger à la fois sa culture et les conditions propices à ce que sa culture fleurisse et en même temps cherche à promouvoir la culture des autres.

● (18 h 10) ●

Et le discours qu'on a entendu durant ces deux journées-là a été essentiellement d'ordre économique. Et loin de moi l'idée qu'on ne considère pas la distribution des films comme d'abord et avant tout l'objet d'un commerce. C'est clair qu'il s'agit là de commerce. Mais il s'agit en même temps là de produits d'ordre culturel, et il y a un consensus très, très fort non seulement au Québec, mais au Canada, que ces produits d'ordre culturel relèvent aussi d'une autre logique qu'exclusivement la logique commerciale. Et à cet égard je pense qu'il faut avoir, face à cette question du doublage et surtout à son évolution, une attitude très équilibrée.

Un autre bénéfice des deux journées qu'on vient de passer, c'est à mon sens d'avoir cerné là où il y a peut-être éventuellement problème. On a pu identifier que les DVD accessibles dans les vidéoclubs et que les émissions télé accessibles aussi sous forme de DVD constituent déjà des lieux où on est moins efficaces au niveau du doublage, et donc il y a une offre qui n'est pas faite à l'ensemble des citoyens du Québec, surtout à ceux qui sont francophones, dans ce cas-là. On sait que l'avenir nous amène vers Internet et que, là, la menace va grandir dans la mesure où l'accès va devenir complètement libéré. Et en ce sens, moi, je dis qu'il faut conserver face à cette question-là une attitude extrêmement prudente, équilibrée, qui n'exclut rien, même pas un recours à des moyens législatifs, puisqu'il y a un consensus fort pour s'assurer que la culture va être l'objet non seulement de pratiques commerciales souhaitables, mais en même temps d'une sorte de protection accrue du fait de la fragilité de cette culture-là particulièrement en Amérique du Nord.

À cet égard, personnellement, je vais recommander qu'à l'intérieur... comme une des conclusions de la Commission de la culture, on recommande fermement que ce soit un groupe de travail et non pas un observatoire ou un forum, mais un groupe de travail, qui réunisse non seulement les membres de la Motion Picture Association, mais l'ensemble des joueurs actifs dans ce domaine-là, qu'il y ait un échéancier réel et qu'on obtienne, si c'est possible, des ententes vérifiables dans des délais les plus rapides possible. Merci, M. le Président.

Le président, M. Sylvain Simard

Mémoire déposé

Le Président (M. Simard): Merci beaucoup. Avant d'ajourner, d'abord vous indiquer que nous avons reçu et que nous déposons le rapport... le mémoire d'Astral Media, qui ne désirait pas être entendue.

Je voudrais aussi, en terminant, vous faire deux remarques. La première, c'est, et quelques-uns l'ont noté, un magnifique exemple de ce que peut faire une commission, c'est-à-dire s'emparer d'un sujet qui est pertinent et le faire avancer. Et je pense que, dans ce sens-là, dans les deux derniers jours, et avec tout ce qui entoure ces deux derniers jours, c'est-à-dire l'action ministérielle, l'éveil

que ça amène dans la population et dans les médias, il y a une effervescence autour d'un débat que nous avons soulevé qui ne peut que faire avancer et améliorer la situation. J'ai entendu des gens dire, cet après-midi, qu'ils étaient fatigués, mais je suis convaincu qu'ils ne lâcheront pas même s'ils sont fatigués. C'est un combat que nous partageons tous et que nous allons mener à bien.

Pour ce qui est des échéances, maintenant, nous allons essayer dans les prochains jours, là, en tout cas dans la prochaine semaine, au comité directeur, de donner des orientations. Ensuite, à partir d'une première ébauche, dès la rentrée parlementaire, c'est-à-dire à la mi-octobre, nous allons tenter d'étudier un premier jet d'un rapport qui devrait être normalement rendu public et déposé en Chambre d'ici la fin du mois d'octobre. Alors, voilà nos échéanciers, j'espère qu'on pourra y être fidèle et les respecter. Nous savons que nous sommes tous très, très occupés.

Enfin, je remercie à mon tour tous ceux qui ont pris la peine de passer parfois des heures, des jours et des semaines à préparer leurs présentations, qui dans tous les cas étaient extrêmement sérieuses et solides. Et du choc des idées évidemment surgit toujours un progrès pour l'humanité, en tout cas, dans ce cas-ci, d'un progrès pour le Québec et le français au Québec. Merci beaucoup.

(Fin de la séance à 18 h 14)